

**BUREAU D’AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L’ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président
 Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire
 M. CAMILLE GENEST, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA GESTION DE L’EAU
AU QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 4

Séance tenue le 26 octobre 1999, à 19 h 30
Hôtel Le Président
3535. rue King Ouest
Sherbrooke

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 26 OCTOBRE 1999 1

MOT DU PRÉSIDENT 1

LE PRÉSIDENT: 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES:

ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC AYLMER:

ALAIN CHAMPAGNE, NATHALIE GOBEIL, JEAN-CLAUDE THIBAUT 1

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU LAC LYSER:

ANDRÉE-NATHALIE ALOIR, JEAN-CLAUDE THIBAUT 28

REGROUPEMENT DES ASSOCIATIONS POUR LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT DES LACS:

JEAN-CLAUDE THIBAUT 38

REPRISE DE LA SÉANCE..... 50

RÉSEAU ENVIRONNEMENT:

FRANÇOIS BÉDARD, SCOTT MACKAY 50

FÉDÉRATION DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ESTRIE:

BERTRAND LARIVÉE, MARTIN LEMMENS 67

ACTION SAINT-FRANÇOIS:

CHARLES COULOMBE, PIERRE DANSEREAU 75

FERME PISCICOLE DES BOBINES:

NORMAND ROY 83

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Reprise de l'audience sur la gestion de l'eau au Québec. Je rappelle que nous sommes à la deuxième phase de la consultation. Le Bureau a tenu une première phase consacrée davantage à l'information et à la documentation pour permettre aux citoyens de poser des questions. C'est une période qui a duré plusieurs mois.

10 Nous en sommes maintenant à la deuxième partie de l'audience, qui consiste à entendre les mémoires des intervenants et intervenantes qui veulent convaincre la Commission d'un certain nombre de questions prioritaires à leurs yeux.

15 Alors, ce soir, nous entendrons sept interventions. Je rappelle qu'à la fin de la soirée, il existe, selon la procédure, un droit de rectification pour toute personne présente dans l'assemblée. S'il y a des choses qui sont erronées au niveau des faits, il y a possibilité de faire la rectification. Ce n'est pas un droit argumentaire, ce n'est pas un droit de faire une autre argumentation mais simplement de corriger une erreur de fait si, par hasard, il y en avait une qui se glissait dans la soirée.

20 Alors, pour le déroulement, vous venez à tour de rôle selon l'horaire établi par le secrétariat. Nous vous demandons de vous identifier quand vous venez au micro, de présenter votre mémoire dans un délai d'une dizaine de minutes, s'il y a moyen. Nous avons lu vos mémoires, nous sommes prêts à vous poser un certain nombre de questions. Et une fois que l'exposé est fait, en général, nous posons quelques questions pour bien comprendre certains aspects de ce que vous avez mis de l'avant.

25 Alors, sans plus tarder, j'invite donc l'Association des riverains du lac Aylmer, s'il vous plaît. Alors vous êtes déjà là. Bonsoir, madame, monsieur!

30 **Mme NATHALIE GOBEIL :**

35 Bonsoir, madame! Bonsoir, messieurs les commissaires! Je me présente. Mon nom est Nathalie Gobeil, de formation, si on veut, géographe. J'ai été mandatée par l'Association des riverains du lac Aylmer ainsi que de RAPPEL pour produire un mémoire sur les bonnes pratiques durables en agriculture.

40 Ça fait maintenant deux ans que je fais partie de RAPPEL.

LE PRÉSIDENT :

Pouvez-vous présenter votre collègue?

Mme NATHALIE GOBEIL :

45

Oui, ça ne sera pas long, j'arrive à cela. Alors, c'est ça. Ça fait maintenant deux ans que je fais partie de RAPPEL. Je suis au conseil d'administration et exécutif. Je vais finir de me présenter et ensuite je présenterai Jean-Claude.

50

Je tiens tout particulièrement à vous dire aussi que j'ai grandi dans un milieu agricole. J'ai grandi sur la ferme à La Patrie, Notre-Dame-des-Bois. Donc je connais très bien la réalité des agriculteurs et je suis une environmentaliste de coeur. Donc, j'ai pu tout au long du mémoire d'essayer de faire des compromis entre les deux camps qui, bien souvent, se disputent.

55

Alors, à ma gauche, j'ai monsieur Jean-Claude Thibault qui est directeur de l'Association des riverains du lac Aylmer ainsi que président du RAPPEL. Vous le connaissez tous. Et je voudrais aussi présenter, à l'arrière, monsieur Alain Champagne qui est ici. Monsieur Champagne, c'est un agriculteur, si on veut, de la Beauce. Je l'ai rencontré cet été et il m'a tout particulièrement impressionné dans sa façon de gérer l'eau sur sa ferme. Il a une gestion intégrée et globale en environnement de sa ferme et on s'est inspiré, notre mémoire s'est inspiré de lui et de nos lectures, évidemment.

60

M. JEAN-CLAUDE THIBAUT :

65

Il suivra immédiatement après notre présentation. Des témoignages et des réponses pratiques.

Mme NATHALIE GOBEIL :

70

C'est ça, exactement. C'est un peu une présentation conjointe qu'on fait. L'Association des riverains du lac Aylmer, c'est une association qui regroupe environ 560 membres actifs. C'est le cinquième plus grand lac en Estrie et puis il s'étend sur 17 kilomètres de longueur. J'ai écrit dans le mémoire 7 kilomètres mais je m'étais trompée.

75

Alors c'est une Association très active et ils ont particulièrement des problèmes au niveau de l'agriculture en bordure de leur lac, et c'est pourquoi le sujet les intéressait.

80

Ce soir, je vais vous présenter les principales recommandations que nous considérons importantes à véhiculer. Évidemment, on ne peut pas passer tout le mémoire parce qu'on manquerait de temps.

85

Je vais commencer en vous parlant un peu du fait que dans les ateliers thématiques, les gens du MAPAQ ont reconnu que les pratiques agricoles actuelles ont pratiquement annulé les efforts importants que la société québécoise avait consentis pour l'assainissement de leurs eaux usées municipales et industrielles.

90

L'industrialisation des pratiques agricoles et la pression grandissante des marchés mondiaux ont amplifié de façon catastrophique l'impact des pratiques agricoles. Alors, cela a des conséquences sur notre environnement et sur la qualité des eaux.

95

J'ai envie aussi de vous dire que l'érosion hydrique, selon certains auteurs et même, je dirais plusieurs auteurs, c'est la source principale de dégradation des sols et de pollution des cours d'eau. Effectivement, on peut lire que les particules de sols emportées par le ruissellement peuvent entraîner des éléments nutritifs et des pesticides dans les cours d'eau. Le MAPAQ affirme que les sols cultivés au Québec entier sont affectés par l'érosion ainsi que les régions vallonnées de l'Estrie.

100

J'aimerais vous spécifier ici que l'érosion accélérée par l'homme est de 10 fois à 1 000 fois plus rapide que l'érosion normale. Les quantités de sols érodés dépassent de loin le taux de renouvellement annuel des sols, qui est de 5 tonnes/hectare par année. Et ça, c'est le Conseil des sciences du Canada qui nous dit ça. Ainsi, ils perdent de l'ordre de 12 à 15 tonnes de l'hectare, soit 1 millimètre qui, comme en Estrie, dépasse largement la vitesse normale de l'altération des roches.

105

En milieu agricole, l'érosion des sols signifie l'arrachement de la couche arable, une ressource qui est épuisable et non renouvelable, c'est-à-dire que ça prend un certain temps, un temps énorme pour la quantité de sols qui est perdue rapidement et, en plus, ça contribue à la pollution des cours d'eau par l'apport d'éléments chimiques et l'engorgement de la sédimentation dans les cours d'eau, ce qui fait qu'on doit, par la suite, draguer. Et, par la suite, lorsqu'on drague, on remet en circulation des sédiments et bon, ça ne s'arrête plus.

110

Il est donc nécessaire de contrer l'érosion hydrique pour une meilleure gestion de l'eau, des plans d'eau, des cours d'eau et nous devrions, dans un avenir rapproché, pour une meilleure gestion de l'eau, s'appuyer sur des objectifs qui ont été établis par la lutte anti-érosive, qui a été établie par Switzer-Howse en 83 et décrite par la suite par Trencia en 87.

115

Ces objectifs-là sont de, un, dissiper la force d'impact des gouttes de pluie, en réduire les périodes de mise à nu en ne labourant qu'au printemps et en utilisant davantage des techniques de semis direct. C'est important.

120

Ensuite, c'est de réduire la quantité de ruissellement en surface en conservant des sols plus perméables, en évitant la compaction par les passages trop fréquents, en assurant le maintien aussi d'un taux élevé de matières organiques par l'ajout de fumier solide.

125

Troisièmement, c'est de réduire les vitesses d'écoulement en ne dénudant pas complètement les fossés, les zones en pente et en laissant au sol, après cueillette des cultures, des débris végétaux stabilisateurs.

130 Quatrièmement, c'est d'augmenter la cohésion du sol en assurant un bon taux de
matière organique dans le sol, une humidité suffisante pour fixer les particules du sol et en
réduisant les périodes de mise à nu, bien sûr.

135 Alors, dans nos principales recommandations, notre objectif premier qui est de la
sédimentation zéro dans les cours d'eau, il est important d'adopter des pratiques de
conservation des sols. Exemple: pour nous, de plus en plus, on voit la production bovine qui,
si on veut, augmente de plus en plus sur le territoire estrien. Et, actuellement, le piétinement
du bétail dans les cours d'eau et en bordure des berges crée des foyers d'érosion incroyables,
en plus de contribuer à la pollution des cours d'eau par les coliformes fécaux.

140 Nous considérons qu'il est primordial de se doter de clôture en bordure des cours d'eau.
Et nous, la façon dont nous recommandons cette façon de faire, RAPPEL, nous considérons
qu'il serait important de faire des petits pâturages en fonction du réseau hydrographique. Alors,
ici, on peut voir, il y a une clôture qui passe de façon perpendiculaire au cours d'eau. Pour
145 nous, organiser des petits pâturages en fonction du réseau de drainage, bien sûr, vous
comprenez que la clôture serait parallèle au cours d'eau et non perpendiculaire au cours d'eau,
ce qui assurerait la protection des cours d'eau.

150 On insiste aussi sur l'aménagement des petits pâturages parce qu'on voit beaucoup dans
les productions bovines des grands pâturages qui laissent accès à des boisés, puis à des cours
d'eau, des fossés et il n'y a pas vraiment de contrôle, et le bétail, si on veut, paître dans ce
pâturage-là bien souvent tout au long de l'été.

155 Ça, ici, c'est des photos que vous voyez depuis tout à l'heure des vaches qui ont été
dans les cours d'eau. C'est des photos prises cet été et l'été passé en région.

M. JEAN-CLAUDE THIBAUT :

160 Ici, c'est le joli lac Aylmer. Ici, c'est le joli ruisseau Coulombe qui va dans le joli lac
Aylmer. Ici, c'est la jolie vache qui... en tout cas, O.K., on comprend. Sa soeur. Blague à part,
ici, on voit très bien les marques d'érosion qui lorsque les pluies torrentielles d'automne ou les
fontes printanières arrivent, vous comprenez qu'il y a une prise en charge des sédiments
importante et une source d'érosion importante.

Mme NATHALIE GOBEIL :

Exactement. Alors monsieur Champagne, lui, la façon qu'il a optée pour, si on veut, pour minimiser sa charge de travail puis pour protéger les cours d'eau, il a inventé la clôture qu'on appelle pivotante, si on veut. Peut-être qu'il pourra nous en parler davantage tout à l'heure.

M. JEAN-CLAUDE THIBAUT :

Oui, oui. On va lui laisser ça.

Mme NATHALIE GOBEIL :

Alors il y a des façons simples et efficaces justement pour empêcher le bétail de piétiner dans les cours d'eau et c'est, je dirais dans un avenir très rapproché, très important de se doter de clôture.

M. JEAN-CLAUDE THIBAUT :

Vous comprenez quand même que le principe de base de cette clôture, le fil se trouve à l'extrémité du bras et c'est que les animaux n'iront jamais dans le fossé, de quelque côté du pâturage qu'ils soient, étant donné que le pivot est tourné de l'autre côté lorsque les bêtes sont sur ce secteur-ci. Mais on a un très bel exemple d'un moyen très économique parce que ça ne prend qu'une seule clôture pour le même fossé, de voir à ce que les animaux n'aillent jamais piétiner dans les zones de drainage. Naturelles ou artificielles.

Mme NATHALIE GOBEIL :

Merci. Une deuxième recommandation que nous faisons, il y a aussi au niveau des passages de la machinerie et du bétail dans les cours d'eau. Ça crée des foyers d'érosion, encore une fois, très importants et majeurs. Dès qu'il y a un tracteur ou une machinerie lourde ou les animaux qui passent et repassent au même endroit où l'eau s'écoule, c'est évident qu'à chaque fois, il y a une partie des terres qui est arrachée et le sol est déstabilisé, et à la prochaine crue ou dès qu'il y a des pluies diluviennes et torrentielles, ce sol-là qui est instable part avec l'eau et contribue à la turbidité des cours d'eau en aval et, ensuite, à la sédimentation des frayères ainsi qu'à la détérioration de la vie aquatique, comme tout le monde sait très bien.

Alors ce que nous recommandons, c'est de, si on veut, poser des conduites, soit des calvettes à tous les passages à niveau de la machinerie. Aussi, dans les cours d'eau qui sont trop larges. C'est-à-dire que là, je ne vous explique pas en détail la façon de le faire qui est en amont et en aval, c'est important de se doter d'une structure soit en béton ou en pierre pour éviter que l'eau, lors de périodes de crue, érode les pourtours, parce que je vais les laisser à monsieur Champagne qui saura si bien mieux l'expliquer que moi. D'ailleurs, c'est lui qui a fait ces aménagements-là qu'on peut voir.

210 Il y a aussi, pour la protection des voies d'eau engazonnées et des grands cours d'eau
comme ici le ruisseau des Ormes, quand il est impossible économiquement de bâtir un pont, il
est possible de faire un passage à gué efficace contre l'érosion. Monsieur Champagne a adopté,
si on veut, un passage à gué avec un concassé de 2 à 4 pouces de diamètre. C'est important
parce qu'en même temps, ça permet une bonne traction au niveau du tracteur mais aussi ça
215 évite les sédiments fins de partir à chaque fois qu'il y a un passage.

Et on peut voir aussi que de l'autre côté de la rive, le chemin est fait de façon oblique,
ce qui fait que ça évite, si on veut, le ruissellement direct de cette pente-là ou de ce chemin-là
du sol mis à nu dans le cours d'eau.

220 Une troisième recommandation que nous trouvons très importante, c'est que étant
donné que actuellement presque toutes les terres agricoles sont drainées, alors nous croyons
qu'il serait important, pour une meilleure qualité des eaux, de se doter soit de bassin capteur
d'eau à la sortie des drains, des bassins de sédimentation ainsi que des bassins de filtration.
225 C'est-à-dire que l'augmentation de la vitesse d'écoulement causé par un drainage systématique
des terres augmente les risques d'inondation et provoque une érosion plus sévère des terres en
aval par l'augmentation de la force d'arrachement.

Ces aménagements-là peuvent prévenir ou permettre un ralentissement de ces eaux-là
puis permettre aussi la décantation des sédiments ainsi que des matières comme l'azote et le
phosphore. Il y a des choses à faire au niveau des bassins de filtration, par contre, avant
230 d'arriver au cours d'eau.

Le bassin de captage, en fait, c'est un bassin qui est situé en amont dans le haut des
235 terres pour permettre une infiltration des eaux pour réduire le ruissellement de l'eau en aval de la
terre, plus bas du bassin de captage. Notre bassin de sédimentation que nous croyons
important à la sortie des drains, c'est que c'est un bassin qui va permettre la sédimentation des
éléments, des particules fines du sol.

240 C'est possible aussi, dans ces bassins de sédimentation-là que monsieur Champagne
va nous élaborer plus profondément tout à l'heure, d'ajouter de la lentille végétale, si on veut.
Ça peut devenir des bassins de filtration. Cette lentille végétale là permet la dénitrification des
eaux, c'est-à-dire l'enlèvement de l'azote. Alors c'est très efficace. On peut le constater chez
monsieur Alain Champagne. Ça permet, si on veut, de retenir et de ralentir les eaux
245 d'écoulement.

Ensuite, dans notre quatrième recommandation que nous trouvons importante à faire ce
soir, c'est concernant les bandes riveraines. Je ne crois pas que j'aie besoin d'expliquer en
détail, si on veut, l'importance des bandes riveraines parce que je crois qu'il y en a d'autres qui
250 l'ont fait auparavant et vous connaissez aussi très bien l'importance de ça.

Par contre, j'avais un tableau que je trouvais très intéressant - c'est-à-dire que je ne l'ai pas pour vous présenter - mais un tableau qui disait et que j'ai pris, si on veut, dans un document du Ministère, que pour permettre une température fraîche des petits cours d'eau, il est nécessaire d'avoir une bande de 30 mètres. Pour permettre une rétention des sédiments avant d'arriver au cours d'eau, il est nécessaire d'avoir une bande de végétation de 30 mètres. Pour permettre une rétention des nutriments, il est nécessaire d'avoir une bande minimale également de 30 mètres. Et pour une diversité des espèces, il est nécessaire également d'avoir une bande minimale de 30 mètres.

M. JEAN-CLAUDE THIBAUT :

Quel ministère?

Mme NATHALIE GOBEIL :

Le ministère de l'Environnement. Toutefois, nous savons très bien qu'au niveau économique, pour les agriculteurs, il est difficile d'aller jusqu'à 30 mètres. Nous sommes conscients de la réalité à laquelle les agriculteurs doivent faire face. Nous sommes conscients également que la bande de protection riveraine, elle est très importante, mais ce qui est aussi très important, c'est les travaux qui s'effectuent sur la terre. C'est-à-dire que les labours à l'automne devraient être proscrits. Si on veut, c'est une source importante de sédiments au printemps.

Il y a aussi la façon de cultiver son sol. Alors, évidemment, nous, on considère que ça, c'est la première chose à faire. Toutefois, pour s'assurer minimalement qu'il y ait une bande de protection, nous recommandons d'établir une bande de protection minimale de 15 pieds qui est, en fait, 5 mètres à partir de la ligne des hautes eaux pour tous les cours d'eau et fossés à écoulement permanent. De plus, établir une bande riveraine de 10 pieds, trois mètres, pour tous les petits cours d'eau et fossés intermittents.

Je voudrais souligner qu'en 1986, monsieur Guy Fréchette, qui était directeur de l'aménagement régional de l'UPA, avait insisté sur l'importance de conscientiser les agriculteurs à se doter ou à respecter la bande riveraine. Et le ministre de l'Agriculture de l'époque avait fait, si on veut... on avait mis en proposition, il y avait eu une consultation à ce sujet et, finalement, on avait favorisé, en tant que société, la prise de conscience chez les agriculteurs plutôt qu'une réglementation.

Alors faute de constater qu'au bout de 13 ans, il n'y a pas eu nécessairement d'amélioration au niveau de la qualité des eaux et au niveau des bandes riveraines, parce que les bandes riveraines sont encore exploitées au niveau des cultures, nous considérons qu'il serait important dans les 5 prochaines années qui s'en viennent de continuer à favoriser la prise de conscience chez l'agriculteur ainsi que de les inciter par soit des incitatifs économiques, qui pourraient être des crédits d'impôt ou autres, pour que les agriculteurs respectent cette bande

295 riveraine-là. Toutefois, dans 5 ans, nous recommandons une réglementation. Nous trouvons
ça important et on doit, au bout de 5 ans, si on veut, s'assurer de l'application de cette mesure.

Comme cinquième recommandation que nous trouvons fort importante, c'est le travail
minimal. Nous trouvons qu'il est important de favoriser le travail minimal, soit par des incitatifs,
300 encore une fois, économiques, parce que ça contribue grandement à l'apport des sédiments
dans les cours d'eau.

J'aimerais spécifier qu'il s'agit, dans le fond, le travail minimal, d'appliquer la technique
du ver de terre. En évitant au maximum le remaniement de la terre, on laisse la chance au ver
305 de terre de se multiplier et les vers de terre remplacent les charrues parce qu'ils remuent la terre,
creusent des galeries et servent, si on veut, de passage à l'eau, aux gaz et aux racines. Alors
les vers de terre contribuent grandement à la fertilité des sols. Et pour s'assurer de la quantité de
vers de terre, il faut éviter ou espacer au maximum les labours.

Et, pour ça, pour nous, il est important d'interdire les labours d'automne et les
310 hersages, les épandages -- c'est-à-dire que notre recommandation, je vais vous la lire: aucun
labour, hersage et épandage ne devrait se faire à l'automne car les sols à nu lors des pluies
printanières sont catastrophiques pour la qualité de l'eau des cours d'eau.

Ces pratiques automnales devraient non seulement être découragées mais interdites et
315 ce, le plus rapidement possible. Il faudrait donner de la formation aux agriculteurs sur l'impact
de ces pratiques et qui sont les plus rentables économiquement et environnementalement.

Alors ça, ça nous amène, par ces recommandations-là qui sont plus, je vous dirais,
320 techniques, ça nous amène à... Je vais revenir sur les milieux humides. C'est que j'ai manqué
une partie, je suis désolée. C'est qu'au début, lorsque j'ai parlé des bassins de captage, de
sédimentation et de filtration, nous poursuivons dans notre mémoire par l'importance des milieux
humides pour permettre le ralentissement des eaux et la rétention des eaux et, évidemment,
diminuer les inondations.

325 Alors nous pouvons voir que c'est facilement conciliable les milieux humides en milieu
agricole par ces photos. Alors, ici, c'est un milieu humide que nous pouvons voir sur la terre de
monsieur Alain Champagne qui, ce milieu-là aussi, aide à filtrer, rafraîchir et freiner les eaux
d'écoulement qui proviennent d'un boisé. Et, imaginez-vous que ces eaux-là, le surplus des
330 eaux est acheminé à un bassin capteur qui sert d'abreuvoir par la suite pour les animaux. Alors
c'est très intelligent et ça fonctionne.

Ces photos-là, c'était concernant les bandes riveraines. On peut voir ici que lorsqu'on a
des bandes riveraines minimales, il est difficile de contrôler, si on veut, la rétention de l'eau lors
335 des inondations. Alors une bande riveraine de 1 mètre, de 2 mètres et même je vous dirais 5
mètres, c'est quasiment des fois à la limite irréaliste pour la rétention des eaux. Évidemment,
ça serait une bande de protection de 30 mètres mais on va s'en tenir à 5 mètres, mais
c'était pour vous montrer dans le cas comme ça.

340 Alors j'arrive dans mes recommandations générales qui sont, par la suite, si on veut, c'est le résultat de notre analyse. Nous considérons qu'étant donné qu'il est difficile pour chaque ferme de se doter soit de telles pratiques, étant donné que chaque ferme a des caractéristiques pédologiques, climatiques, au niveau des cultures, le relief morphologique, différentes, c'est difficile de voir à dire: «Bon, cette ferme-là, il faut appliquer strictement les règlements.» Ça
345 serait nécessaire, dans une gestion intégrée de l'eau de se doter de plans de conservation des sols, au même titre que les plans de fertilisation.

 Je crois, le MAPAQ s'en va dans cette direction-là mais, nous, nous encourageons fortement cette avenue. Et pour favoriser l'application de ces recommandations-là et des
350 pratiques agroenvironnementales qui est au niveau de la gestion des sols et, par conséquent, une meilleure gestion de l'eau, nous croyons qu'il serait important ici, en Estrie, de se doter d'un projet pilote, soit d'un sous-bassin, par exemple la rivière Saint-François, où nous pourrions installer, et pour chaque agriculteur, bon, les plans de fertilisation, bien sûr, et les plans de conservation des sols.

355 Ensuite, tout ce qui s'appelle protection des cours d'eau, la clôture des cours d'eau, installer des abreuvoirs, réaménager les petits pâturages en fonction du réseau hydrographique.

 Évidemment, l'agriculteur, si on fait un projet pilote, il peut se dire c'est beaucoup
360 d'ouvrage, c'est beaucoup de temps, d'efforts et d'énergie. Nous considérons que la première année, il serait peut-être possible d'installer ou de voir, si on veut, un plateau de travail qui pourrait s'inspirer d'Horizon Travail. Horizon Travail, c'est un organisme qui vise à la réinsertion sociale des gens et à l'éducation relative à l'environnement. Et faire un mixte. Dans le fond, c'est de voir à l'implication de la collectivité dans la protection des cours d'eau en milieu agricole.
365 Alors, pour nous, ça serait une avenue intéressante à étudier.

 De plus, nous considérons très importante l'éducation des agriculteurs. Nous croyons que chaque pratique agricole devrait être encouragée soit par des incitatifs économiques, soit par des subventions, quelle que soit la pratique. Et puis, à ces incitatifs-là ou ces subventions-
370 là devraient être jumelés obligatoirement des cours de formation pour les conscientiser davantage. Parce que, évidemment si on veut une gestion durable en agriculture, il faut comprendre pourquoi.

 Ensuite, nous croyons qu'il est aussi important de conscientiser la société et la
375 génération future, et nous trouverions important d'instaurer des cours obligatoires aux éducateurs du primaire, secondaire et collégial d'un minimum de 10 heures sur la gestion de l'eau et la conservation des sols en milieu agricole.

 Et, pour terminer, nous croyons également important de favoriser l'économie régionale
380 parce qu'actuellement, si on veut, avec l'avènement de la mondialisation, les agriculteurs subissent des stress économiques et les fermes familiales font souvent faillite. Ils perdent contrôle de leur terre comparativement aux agriculteurs du Tiers-Monde, si on veut faire une

relation. Et il faut conscientiser le consommateur, parce que c'est le consommateur qui a le réel pouvoir de faire changer les choses.

Et pour ce faire, nous voudrions favoriser les contacts entre consommateurs et producteurs, soit par des marchés publics du style Farmer's Market qu'on voit en Alberta et qui fonctionnent très bien. Alors il faudrait peut-être voir à s'inspirer de la province de l'Alberta à ce sujet.

J'ai terminé et j'aimerais laisser la parole à monsieur Alain Champagne, qui pourrait peut-être nous expliquer davantage ses aménagements qu'il a faits sur sa ferme.

LE PRÉSIDENT :

Oui, monsieur Champagne?

M. ALAIN CHAMPAGNE :

Bonjour!

LE PRÉSIDENT :

Bonjour!

M. ALAIN CHAMPAGNE :

Salutations distinguées à nos commissaires. Pour renchérir un peu sur ce que Nathalie disait - je la remercie en passant de sa très belle intervention - c'est que j'ai quand même appliqué des méthodes antiérosives puis de protection de l'environnement face à la gestion globale des ressources depuis une bonne douzaine d'années, 12 à 14 ans mettons, puis ce n'est pas facile de développer une maîtrise efficace pour contrer l'érosion agricole.

Premièrement, parce qu'il n'y a pas de référence; deuxièmement, parce que tout dépendant de la topographie, tout dépendant des conditions qu'on le fait, souvent il y a des travaux qu'il faut recommencer. Là, c'est parfait parce que c'est mis au point, les techniques sont mises au point, puis je pourrais facilement m'intégrer dans n'importe quel réseau d'application, puis je n'aurais pas de problème avec ça. Mais c'est pour dire que ce n'est quand même pas évident là. On a beau avoir des bonnes intentions, ça prend plusieurs années, comme je vous dis, à maîtriser les techniques.

Parce que, comme on a vu dans les diapositives, il y avait des techniques d'empierrement, de géotextile. Il y avait des techniques d'application de gazon après avoir légèrement creusé des rigoles. Il y a des techniques de protection de berges, retrait des animaux des cours d'eau, il y a des contrôles de décrochage de talus, il y a des passages à gué d'aménagés. Il y a des zones filtrantes, il y a des bassins de captage. Je dirais même qu'il y a

des seuils dissipateurs d'aménagés pour toujours contrer la vitesse de l'eau. Et il y a des bassins de captage aussi qui sont dans les fossés assez importants pour contrer la vitesse de l'eau lors du printemps, lors des fortes pluies qu'on ne peut pas contrôler, personne.

Parce qu'il faut bien garder à l'esprit que de faire des petits aménagements, il faut toujours prévoir ce que Mère Nature, des fois, ce qu'elle peut nous bombarder. Il faut toujours prévoir le pire quand on fait des aménagements, pour qu'ils soient vraiment efficaces.

Dans mon cas, il y avait des endroits, le ruisseau des Ormes qui avait été creusé dans les années 70 par un programme du gouvernement, il se perdait entre 100 et 500 tonnes par année de terre arable, juste dans ce ruisseau-là. Puis, présentement, j'ai probablement l'aménagement sur une terre privée la plus grosse du Québec pour contrer ce phénomène-là. J'en suis venu à bout mais ça n'a pas été facile.

Ça prenait des experts pour manoeuvrer les machineries d'une façon professionnelle. Ça a pris des expertises que j'ai même été chercher jusqu'en Europe, certaines méthodes d'application, parce que je suis un peu perfectionniste dans ce domaine-là. Je crois que l'environnement, c'est probablement la meilleure chose qu'on peut laisser à nos descendants.

Puis si on me demande demain matin, au niveau agricole, c'est quoi les priorités qu'il y aurait à faire par rapport à tout ce que j'ai vécu, par rapport à tout ce que je vois dans l'ensemble du territoire québécois, il est évident que si on parle au niveau de la biodiversité, qu'est-ce qui se ferait le plus rapidement, qui aurait le plus grand impact à court terme sur la biodiversité, sur l'érosion, la contamination de l'eau directe, il est évident que ce serait, en premier, le retrait des animaux de tous les cours d'eau: fossé, cours d'eau, lac, marais, peu importe. Le retrait immédiat de tous les animaux de pacage.

S'il y a des traverses de faites pour que les animaux traversent d'un côté ou de l'autre de la rivière, il faut qu'il y ait des passages à gué d'aménagés, les mêmes passages qui seraient utilisés pour la machinerie. Parce qu'en passant, il n'y a aucune machinerie qui vient en contact avec aucune eau d'écoulement sur mes terres. Il y a tout des passages à gué d'aménagés partout. Parce que souvent, on dit que les labours, ça a des impacts, c'est vrai...

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Monsieur Champagne?

M. ALAIN CHAMPAGNE :

Oui?

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

470 Tout à l'heure, la photo où il a été question des passages à gué nous montrait quand même une portion où il y avait un petit plan d'eau.

M. ALAIN CHAMPAGNE :

475 J'ai de la misère à situer laquelle.

Mme GISELE GALLICHAN, commissaire :

480 Alors ça, je voudrais que vous m'expliquiez ce que vous venez de dire un petit peu plus.

LE PRÉSIDENT :

 Parce que là, vous passez dans le fond du ruisseau.

485 **M. ALAIN CHAMPAGNE :**

 Oui, oui. Bien, là, on n'a pas le choix, c'est assez une grosse rivière. On est en période de sécheresse quand ça a été visité. Parce que c'est une rivière qui, normalement, où le photographe était, l'eau... cette rivière-là, elle monte facilement d'une dizaine de pieds lors des crues printanières ou lors des coups d'eau important parce qu'elle draine pas loin de 5 000 acres de terre d'une façon en forte pente vers la rivière.

LE PRÉSIDENT :

495 Et quand vous la traversez, qu'elle est haute, vous la traversez comment, à ce moment-là?

M. ALAIN CHAMPAGNE :

500 On ne la traverse pas. On s'organise pour ne pas la traverser. C'est ça.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

505 Merci.

M. ALAIN CHAMPAGNE :

510 Puis, de toute façon, cette rivière-là, vu qu'il n'y a pas un passage à gué d'aménagé comme tel, c'est une descente pour traverser... c'est parce que dans certains cas, il y a des producteurs qui pourraient appliquer ça. Parce que là, au moins, si les animaux traversaient juste pour traverser, mettons que vous avez des clôtures de part et d'autre d'une rivière ou d'un cours d'eau, bien, au moins, ça ne fait pas d'érosion par le passage des animaux. En passant, les animaux, ça fait beaucoup plus d'érosion que de la machinerie. Ça, je l'ai vécu avec les années, puis c'est surprenant même. Un troupeau de 40 vaches à boeuf, avec deux-trois passages répétés, c'est pire qu'un tracteur de 150 forces. On ne dirait pas ça mais c'est comme ça.

520 Mais, là, ici, moi, de toute façon, je n'ai jamais aimé que les animaux traversent les cours d'eau. De l'autre côté, il y a un champ cultivé mais je n'envoie pas les animaux là. Parce que juste le fait qu'ils peuvent déféquer en passant le cours d'eau, ça ne m'intéresse pas. C'est un léger détail mais je considère que c'est un détail quand même.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

525 Je vous ai interrompu, je suis désolée. Pourriez-vous continuer sur vos priorités au niveau agricole pour le développement durable.

M. ALAIN CHAMPAGNE :

530 Oui. Il y avait la priorité qu'on parlait, le retrait des animaux des cours d'eau. Il y a aussi la priorité aussi, bien, je parlais aussi des passages à gué parce qu'on parle toujours d'érosion. Il y a aussi au niveau des bassins de captage qui seraient très importants, puis les labours automnaux qui sont faits d'une façon assez intense.

535 La plupart des labours, ça fait quand même je dirais 150 ans, depuis que l'agriculture opère un peu sur le territoire québécois, que les labours, par mentalité, sont faits l'automne. Sauf qu'on peut faire des labours encore beaucoup plus efficaces en plein été. Et puis l'automne, ce qui arrive, le fractionnement de la terre, il y a un dégel qui se fait au printemps. Les gels- dégels d'automne et les gels-dégels de printemps, successifs, font fragmenter la couche arable d'une façon assez importante et il est très facile de perdre 2, 3 tonnes à l'acre.

540

Une légère érosion, vous allez perdre facilement 2, 3 tonnes à l'acre. Puis on sait qu'il y a des milliers d'hectares de labourés présentement au Québec.

Quand il y a des zones planes avec pas trop de pente, tout dépendant des écoulements qui se font sur ces terres-là, parce que souvent il y a un écoulement qui se fait de 1 000 pieds de distance ou des fois de 200 pieds, ça peut avoir un rapport de force important.

Mais ce que je veux dire, c'est que le labour d'automne, il n'est pas aussi nécessaire qu'on le pense, premièrement, puis dans les pentes fortes, il faudrait l'éviter. Surtout quand les pentes donnent directement dans les rivières, il faudrait carrément l'enlever. Labourer au printemps ou mettre des travaux minimums de sol, implanter des travaux minimums de sol.

Parce que dans les pentes fortes, il n'y a pas personne qui peut contrôler l'érosion. Même s'il est fait dans le sens contraire de la pente, ça minimise, mais le dégel, les actions de gel-dégel sont trop importantes parce que ce qui se passe - parce que moi, je visite régulièrement mes terrains - il se fait comme une couche de glace à la grandeur des terrains. Les gels-dégels d'automne font qu'il y a une petite épaisseur de glace qui se fait à la grandeur des terrains, puis le printemps, quand ça se met à dégeler, souvent sur les buttes, bien, la glace dans le bas de la pente n'est pas dégelée. Ça fait que la terre commence à couler et elle passe par-dessus la glace puis elle s'en va jusqu'à la rivière. Même si tu es à 500 pieds, ça va descendre pareil.

Ça fait que c'est important de comprendre que le labour d'automne, ça serait une gestion assez importante qu'il y aurait à faire là. Même de mettre les terres à nu dans les fortes pentes. Parce que moi, j'ai des terrains qui sont légèrement inclinés, puis ça fait 25 ans qu'ils n'ont pas été labourés, puis j'ai des rendements de 5 tonnes, de première coupe, de 5 tonnes à l'acre, puis de deuxième coupe, à 3 tonnes à l'acre. C'est au-dessus de la moyenne provinciale.

Parce que je me sers du principe d'appliquer des engrais organiques, d'éviter la compaction, puis j'empêche aussi... je m'organise toujours pour empêcher de fertiliser avec des engrais minéraux. Je marche toujours avec des engrais organiques. Ça fait que c'est ça qui fait que mon sol reste efficace. Quand même qu'on labourerait la terre 20 fois, ce n'est pas ça qui donne du rendement. C'est son potentiel au niveau de la matière organique, au niveau de son pH.

Souvent, c'est plus important d'appliquer de la chaux en surface que de labourer. Vous allez avoir le même résultat puis vous n'aurez pas besoin de tout mettre la terre à nu. Parce que je tiens beaucoup, en principe, de mettre le moins de sol à nu possible. L'automne surtout mais même à longueur de période d'année. Partout. Je pense que les gens qui ont visité mes fermes se sont très vite rendus compte qu'à part de la cour de la ferme qui donne d'un bâtiment à l'autre, il y a de la végétation partout.

585

Et ça, ça serait ma troisième priorité de laisser de la végétation partout où c'est possible. Laisser jamais de zone morte sans végétation. Parce que quand il y a des crues d'eau importantes, des fois, des coups d'eau excessifs d'été, de printemps ou même d'automne, comme on a vécu dernièrement... parce que je suis allé me promener dernièrement dans la région de Bellechasse où ce qu'il y avait beaucoup de champs de maïs, ces choses-là, et c'était assez impressionnant de voir l'érosion qu'il y avait sur place.

590

Normalement, il n'y a pas personne qui va dans les champs quand il mouille beaucoup mais, moi, j'ai toujours été dans les champs quand il mouille beaucoup pour comprendre le principe «hydraulique». Parce que ça prend beaucoup d'années avant de comprendre, à être capable de voir une ferme, voir un terrain puis d'être capable de dégager à l'avance ce qui va se passer. Ça prend plusieurs années de visites en plein orage. Habituellement, les gens se mettent à l'abri quand il fait orage. Moi, je sortais. C'est un peu marginal, mais ça m'a permis d'évoluer dans mon secteur.

595

LE PRÉSIDENT :

600

En tout cas, s'il tonne, ne vous mettez pas sous un arbre.

M. ALAIN CHAMPAGNE :

605

C'est ça. Et puis au niveau des autres recommandations, bien, il y aurait aussi par ordre de priorité, on parlait des couverts végétaux en quatrième priorité mais on pourrait le mettre en troisième. Mais il y aurait aussi au niveau des bassins de captage qui serait quand même important, puis la gestion des creusages d'eau de surface.

610

Parce que la plupart des agriculteurs, s'ils venaient sur mon terrain, ils feraient venir les pelles mécaniques demain matin, puis là ils creuseraient à la grandeur. Parce que quand tu as une pente, ce qui est important de comprendre - puis ça autant au niveau municipal mais ça, il y a d'autres gens qui vont s'occuper de ce secteur-là - au niveau agricole, les terres sont trop creusées en surface. Parce que ça donne rien. Le creusage, le drainage souterrain, il est efficace. Ça, ça le prend pour être capable de contrôler les gelées...

615

LE PRÉSIDENT :

Le creusage, le drainage souterrain est à quelle profondeur?

620

M. ALAIN CHAMPAGNE :

Tout dépendant de la hauteur de ta nappe phréatique mais habituellement, on met environ 2,5 pieds à 3 pieds. En moyenne. C'est parce que le drainage de surface, les gens ont tous la mentalité de nettoyer les fossés en zone agricole, en plus, ils creusent l'automne, ce qui aggrave encore dix fois plus le problème.

Parce que s'ils creusaient par petites sections au printemps, puis aménager de la tourbe ou l'ensemencer avec des agrostides, des raygrass ou des choses comme ça, bien, là, il n'y aurait pas les problèmes d'érosion qui se vivent là. Parce que à la minute que tu as une pente...

Regardez, là. Ce fossé-là, c'en est un petit fossé. Puis, ça, il n'y a aucun producteur au Québec qui va endurer un fossé comme ça présentement. Question de mentalité. Ils ne le font pas pour mal faire. C'est parce que ce fossé-là, il draine à peu près, mon Dieu, mon lot puis un petit peu celui-là du voisin. Une partie de celui-là du voisin. C'est quand même assez considérable. Puis il est à peine creusé. Sauf qu'il y a une pente d'à peu près 3 % sur ce terrain-là qui descend vers mon autre ruisseau en bas. Ça fait que de la minute que tu as une pente, l'eau descend.

C'est ça qu'il faut comprendre. C'est que les fossés de surface sont mal aménagés en terre agricole. Il y a eu des subventions pour ça, puis même, il faudrait que ce soit contrôlé par le biais des clubs-conseils ou je ne sais pas quoi, mais les drainages de surface sont mal faits. Ils sont faits trop intensifs pour rien.

Puis, en plus, mettons que je creuserais ce fossé-là, de la minute qu'il arrive... parce que ça n'a jamais le temps entre les orages, l'été, c'est bien rare que ça a le temps quand il y en a long de creusé, ça n'a pas le temps de s'implanter, la végétation. Parce qu'il arrive toujours une bonne averse ou bien un orage ou quelque chose, puis même, ta graine, des fois elle s'en va un petit peu quand tu en creuses trop long. Ça fait que si tu fais partir de la terre de ce fossé-là, ça va aller boucher ailleurs. Donc, tu vas être obligé de recreuser ailleurs. Si tu recreuses là, ça va repartir, ça va aller dans un autre. Ça fait que c'est ça, c'est comme un chien qui court après sa queue.

Présentement, on travaille pour rien. Il y a des millions de dollars qui se dépensent pour rien en zone agricole, qui pourraient être réinvestis dans de l'aménagement puis dans du drainage souterrain qui, lui, est très efficace au niveau du rendement agricole.

LE PRÉSIDENT :

Expliquez-moi le drainage de surface et le drainage souterrain.

M. ALAIN CHAMPAGNE :

Bien, le drainage de surface, c'est tous les fossés cours d'eau. Tout ce qui est rigole. On appelle ça des raies de curage aussi. Il y en a qui appellent ça des raies de curage. Souvent, quand vous passez vis-à-vis des grands...

LE PRÉSIDENT :

Ça, c'est votre fossé au bout du champ que vous faites là.

M. ALAIN CHAMPAGNE :

Ou qui passe en plein champ, souvent qui a une légère inclinaison, qui va amener un surplus d'eau vers un fossé donné ou vers un ruisseau.

LE PRÉSIDENT :

Et donc lui est à 2 pieds certain pour être capable de repogner vos drains latéraux, vos drains souterrains?

M. ALAIN CHAMPAGNE :

Pas nécessairement. C'est parce que les drains souvent... bien, dans mon cas, je mets toujours des bassins de captage. Parce que toutes mes eaux souterraines sont récupérées, question de gérer l'eau. Au lieu de prendre de l'eau de mes puits artésiens pour alimenter mes animaux, je prends l'eau de tous mes drains souterrains. Il y a un bassin de captage là pour alimenter les animaux, pour sauver les nappes. Moi, c'est pour gérer l'eau d'une façon efficace, me servir de l'eau qui, normalement, s'en irait rapidement.

LE PRÉSIDENT :

Elle n'est pas contaminée par les nitrates ou autre chose? Vous n'avez pas de...

M. ALAIN CHAMPAGNE :

Des fois, les animaux, s'ils sont trop longtemps dans le même champ, des fois eux autres mêmes peuvent un petit peu contaminer légèrement. C'est parce que ça fait longtemps que je fais des plans de fertilisation. Ça fait dix ans que -- j'étais un des premiers à faire partie des clubs-conseils dans la province de Québec pour gérer le phosphore.

LE PRÉSIDENT :

705 En tout cas, vous avez assez confiance en votre eau de drainage pour la faire boire aux animaux.

M. ALAIN CHAMPAGNE :

710 Ah! oui, oui. Parce que je prends des analyses d'eau quand même régulièrement. Ça, c'est un des gros points, les drainages de surface. C'est que je ne sais pas par quelle politique ça pourrait être contrôlé, je parlais tantôt de clubs-conseils, s'il y avait des clubs... parce que là, il y a peut-être juste 100 clubs-conseils présentement qui viennent, en tout au Québec. C'est loin d'être la majorité des producteurs qui ont adhéré dans un club.

715 Ça pourrait se contrôler via les agronomes qui sont sur place, qui auraient des formations et qui donneraient de la formation aux agriculteurs. Parce que je vais vous dire, c'est une patate chaude, ça là. Là, il faut changer non seulement un principe qui est méconnu mais une mentalité qui est incrustée d'une génération à l'autre.

720 Parce que vous comprenez le principe, monsieur le commissaire, que dès que vous avez une pente, dès que vous avez une rigole engazonnée, l'eau s'en va. Vous n'avez pas besoin de creuser à 3 pieds de profond. Puis c'est ça le problème. Plus tu creuses, plus tu perds le contrôle de tes talus et de tes berges. Ça fait que ça n'arrête plus.

725 **LE PRÉSIDENT :**

 Et plus ça descend, et plus il faut intervenir.

M. ALAIN CHAMPAGNE :

730 C'est en plein ça. Parce qu'il a déjà été question de mettre des avances de lot dans les MRC mais vu que les MRC sont toutes à la cenne comme on peut dire - je ne sais pas s'il y a des gens de la MRC dans la salle, mais en tout cas, c'est dit, c'est dit - c'est parce qu'il est question de politique ou quelque chose, les gens ne veulent pas. L'environnement, c'est un
735 domaine délicat parce que les gens n'osent pas mettre trop de billets verts dans ça.

 C'est ça. Ça pourrait être contrôlé, ça, la gestion des labours ou des eaux de surface ou des animaux, de les retirer des cours d'eau. Ça pourrait peut-être être contrôlé par des espèces d'inspecteurs agraires qui seraient formés ou par le biais des agronomes qui sont dans
740 les clubs-conseils. Question que ce soit fait rapidement puis efficacement. Parce que si on s'en tient comme ça à sensibiliser, on va être là encore dans 30 ans. Il ne faut pas se le cacher.

LE PRÉSIDENT :

745 Donc, la démarche de seule sensibilisation n'est pas suffisante.

M. ALAIN CHAMPAGNE :

750 Ah! non, parce que ça fait quand même plusieurs années qu'il y a de la sensibilisation. Puis c'est quand même pas évident. Ce que j'ai dit tantôt, c'était quand même vrai. On va se buter à une question de mentalité parce que je l'ai vécu chez nous, ça, moi. Il y a des mentalités qui, tu sais, à un moment donné, ne sont pas faciles à déroger, d'autant plus que c'est un principe qui est méconnu. La gestion efficace par rapport à l'environnement, c'est quand même méconnu encore.

755 On dit on pense développement durable. Bon, c'est les pesticides, puis on voit des usines chimiques, mais les principes de base, d'érosion sont très mal connus en milieu agricole. Puis ce n'est pas fait pour mal faire. C'est parce qu'il y a une méconnaissance, il y a un manque d'information. Il y a un manque de vulgarisation sur le terrain qui est évident à ce
760 niveau-là.

M. JEAN-CLAUDE THIBAUT :

765 Il y a quelque chose qui nous a frappés dans les recherches que nous avons faites. C'est que tous les principes que nous avons énoncés ont déjà été clairement écrits dans les documents gouvernementaux, fédéraux et provinciaux. Et c'est le MAPAQ local, régional, qui nous a fourni toute cette documentation-là. Elle date de 85-86.

770 Et c'est pour ça, tantôt, quand Nathalie signalait que l'UPA avait à l'époque dit: «On va faire confiance aux gens, on va les éduquer, et tout ça, et on partage entièrement le point de vue de monsieur Champagne», quand on dit à un moment donné, après 15 ans de tentatives de sensibilisation dont les résultats sont pratiquement nuls - il faut être honnête - il est une des perles rares que nous avons découverte sur le territoire. On a même été obligé d'aller le chercher au bout de notre bassin hydrographique en Beauce - il faut dire qu'on en a au moins
775 deux autres ici dans le secteur qu'on a découverts par après - mais ce sont des perles rares.

780 Alors je pense qu'il va falloir y aller si on veut vraiment sauver les eaux, vu l'impact des activités agricoles actuelles, majeures, je pense qu'on peut peser le mot, il va falloir y aller avec quelque chose de plus clair.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

785 Mais, monsieur Thibault, justement, tout à l'heure quand madame Gobeil a cité monsieur Guy Fréchette et il y a eu un bilan qui a été fait 13 ans après, donc on peut dire que ça a été l'échec de la prise de conscience finalement, malgré tout, votre recommandation est de continuer d'inciter les agriculteurs.

M. JEAN-CLAUDE THIBAUT :

C'est un milieu qui est tellement fermé, qui a tellement de résistance aux changements, et ce n'est pas moi qui va enseigner ça au Québec, que je pense que de but en blanc, une loi-cadre de protection des eaux qui dirait aux cultivateurs d'implanter les pratiques que monsieur Champagne vient d'exposer, ça nous apparaîtrait comme un potentiel de révolte agraire de l'ordre de la Révolution française, quelque chose du genre.

Alors, ce qu'on pense, cette fois-ci, c'est de dire que le gouvernement s'engage ou qu'une agence au Québec s'engage dans une campagne d'information majeure mais que la campagne soit annoncée avec une mise en vigueur dans cinq ans. C'est ça l'esprit de notre recommandation.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Oui, mais malgré tout, dans la recommandation suivante concernant les travaux d'automne, là vous dites: «Il faut interdire» carrément. Vous employé le mot «interdire les travaux d'automne». Pour la bande protection, vous êtes plus souple en parlant de continuer d'inciter les agriculteurs à avoir une approche évolutive, etc.

M. JEAN-CLAUDE THIBAUT :

Je pense que dans le détail, le principe de base, c'est de faire reconnaître l'ensemble de ces pratiques-là comme étant valables et rentables pour l'agriculture. On n'a peut-être pas encore assez insisté mais la démonstration de monsieur Champagne est peut-être plus convaincante que nos recommandations là-dessus.

Je pense qu'au départ, il y a pratiquement aucune de ces recommandations-là qui pourrait être imposée au monde agricole demain matin, sinon, encore, nos autoroutes auraient des difficultés à fonctionner. Alors on serait mieux peut-être de les avertir que d'ici cinq ans, ces recommandations, comme l'interdiction du labour automnal, seraient annoncées comme étant en vigueur d'ici cinq ans, et ça nous donne cinq ans pour les sensibiliser. On pense que c'est pas si mal par rapport à 40 ans d'agriculture qui a été relativement dure pour notre environnement.

Mme NATHALIE GOBEIL :

Concernant ce que vous avez énoncé, monsieur Genest, c'est que le pourquoi qu'on est allé plus mollo pour les bandes riveraines, c'est les pertes économiques reliées que les agriculteurs continuent de débattre. Et lorsqu'il y a des pertes économiques reliées à ça, évidemment, c'est une peur, c'est une perte, alors si on veut, le mur s'érige plus facilement et c'est plus difficile à faire passer que peut-être interdire les labours automnaux. C'est pourquoi on a été plus mollo sur la bande riveraine mais avec une réglementation dans cinq ans.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'on a une évaluation économique de la perte escomptée de l'élargissement de la bande riveraine? Est-ce que ça représente beaucoup d'espace et d'arpents ou d'acres cultivés sur une ferme ordinaire, d'élargir la bande? Parce que c'est souvent un argument qu'on nous apporte, ça, la perte économique que ça représente.

M. ALAIN CHAMPAGNE :

Je vais me permettre seulement par rapport à ce que j'ai vécu dans le passé, parce que la ferme n'a pas toujours été comme ça. C'était un des endroits où ce qu'on peut dire qu'il y avait de l'érosion maximale voilà 20 ans, voilà 20, 25 ans. Et puis je peux vous dire, comme je vous ai dit tout à l'heure, une perte de 10 ou 30 tonnes sur toute une ferme, ce n'est rien, ça. C'est une très, très minime érosion.

Je vous ai parlé tantôt de la rivière qui avait de 100 à 500 tonnes par année et ça, c'était vérifié par des gens qui avaient de l'expertise dans la gestion de l'eau au niveau d'une MRC.

LE PRÉSIDENT :

Là, vous me parlez de perte de terre.

M. ALAIN CHAMPAGNE :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Moi, je parle de perte financière. Quelle est la perte pour le cultivateur de faire une bande de 3 mètres par rapport à une bande de 1 mètre. Le terrain non cultivé qu'il perd, est-ce qu'on a des évaluations économiques du coût que ça coûterait, ça? En perte, en manque à gagner chez les agriculteurs.

Mme NATHALIE GOBEIL :

Il y a eu, si on veut, un comité interministériel qui regroupait les gens du MAPAQ et du MEF en 98 concernant la proposition de la bande riveraine, la protection minimale. Et il y a eu, évidemment, une évaluation de leur proposition qu'ils ont faite. Et la proposition allait de 1 mètre, 3 mètres et 5 mètres.

J'ai actuellement - par contre, il faudrait que je vérifie les chiffres - mais je pourrais vous les transmettre tout à l'heure. Exactement, par coeur, je ne les ai pas avec moi.

875

LE PRÉSIDENT :

Donc le calcul a été fait.

880

Mme NATHALIE GOBEIL :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

885

On le trouvera. Sur une terre comme la vôtre, il y a combien de long de bande riveraine sur une ferme comme la vôtre?

M. ALAIN CHAMPAGNE :

890

Une ferme comme la mienne, il y a environ l'équivalent de proche 4 kilomètres avec les drainages forestiers. 4.2 kilomètres environ, incluant les drainages forestiers. Parce que la ferme a 1 mille de long par 10 arpents de large, mais si je compte tous les fossés, tout ce qu'il y a de fossé, de captage, ces choses-là, il y a au moins 4.2 à 4.4 kilomètres. C'est pour ça que j'insistais tout à l'heure sur le retrait des animaux des fossés d'écoulement ou des cours d'eau. C'est à peu près le secteur le plus délicat présentement à discuter, sauf c'est le plus urgent à travailler.

895

LE PRÉSIDENT :

900

Donc, une protection de 3 mètres représenterait 12 000 mètres carrés...

M. ALAIN CHAMPAGNE :

Environ. Environ.

905

Mme NATHALIE GOBEIL :

C'est 5 mètres pour les cours d'eau et fossés à écoulement permanent, puis 3 mètres, intermittent.

910

M. ALAIN CHAMPAGNE :

915

Il est évident qu'on peut interdire une bande plus large sans retourner la terre, parce que comme je vous ai dit, j'ai des champs, ça fait 25 ans qu'ils n'ont pas été labourés et j'ai du très bon rendement quand même, sauf que pour ce qui est de les faucher, il faut peut-être pouvoir les faucher pour empêcher aussi que les mauvaises herbes envahissent tranquillement les champs cultivés.

920 Mais le principe de ne pas mettre la terre à nu, ça, c'est quand même excessivement important, de ne pas s'approcher trop près. Puis si je peux me permettre, au niveau des zones inondables, des bandes souvent à interdire carrément les labours en toute période, aller seulement que des semis directs, enlever toutes les cultures de grain, marcher juste avec des graminées, puis des légumineuses ou des graminées qui sont rustiques, ou peut-être des graminées comme des herbages japonais, ces choses-là, des millets japonais ou des choses
925 comme ça. Il y a toujours... présentement, avec la technologie, on peut facilement remplacer des plantes qui sont très efficaces, qui gardent un couvert végétal très permanent.

930 Parce que les zones inondables, c'est un autre secteur, dans la région de la Beauce, la vallée de la Chaudière, tout le monde connaît, elle déborde régulièrement, puis dans le bassin de Saint-Victor-de-Beauce qui est reconnu provincialement comme une zone à protéger, j'ai vu, j'ai grandi là-dedans, les inondations - ce n'est pas le cas de ma ferme, je suis placé un petit peu plus haut - mais j'ai vu quand même régulièrement ce que ça fait l'action des glaces au printemps quand la terre est à nu ou quand un champ de maïs est labouré à l'automne puis que l'eau envahit au printemps.

935 Puis, c'est pour ça, même à ça, il y aurait une autre recommandation, question d'observation aussi, c'est que les épandages d'engrais, normalement, il ne faudrait pas les dépasser trop au début d'octobre. Ça, l'Environnement en parle, tout le monde en parle mais présentement, en tout cas, il s'en épand encore même à l'heure qui est là.

940 On ne peut pas tout contrôler mais sauf que dans les zones inondables, il ne faudrait pas que ça dépasse le 1er septembre parce que la plante n'a pas le temps de capter l'engrais organique de bovin ou de laitier, peu importe. Puis les lisiers, c'est la même chose. Il ne faudrait pas que ça dépasse trop ces périodes-là parce que les zones inondables au printemps, 945 il y a des gens qui épandent des fois au mois d'octobre des quantités de 10-15 000 litres à l'acre de lisier. Ça fait qu'on sait très bien qu'au printemps, la plante ne l'a pas captée, ça s'en va carrément dans les rivières.

950 Les zones inondables, c'est une autre attention à apporter. En tout cas, dans mon secteur, je trouve ça important parce que tout le bassin de la rivière Chaudière est très considérable en fait de zones inondables, puis le bassin de Saint-Victor-de-Beauce aussi.

955 C'est un secteur qui est encore plus délicat, les zones inondables parce que c'est des potentiels agricoles assez importants, de la terre facile à travailler, c'est des terrains plats puis, habituellement, ils sont assez évalués, puis ils sont très courus parce qu'il n'y a pas de roche mère, en tout cas, ils sont très faciles. Mais sauf qu'il va falloir être encore plus sévère à ce niveau-là.

960 **M. JEAN-CLAUDE THIBAUT :**

Monsieur Champagne, deux petits points techniques. Il y a une loi au ministère de l'Environnement, qui dit qu'on ne fait plus d'arrosage de lisier, de purin lorsque le sol est gelé.

M. ALAIN CHAMPAGNE :

Est gelé, oui.

M. JEAN-CLAUDE THIBAUT :

Vous êtes en train de dire que cette norme est finalement très inefficace, et sur le plan agricole et sur le plan environnemental.

M. ALAIN CHAMPAGNE :

Oui.

M. JEAN-CLAUDE THIBAUT :

Pouvez-vous m'expliquer exactement pourquoi?

M. ALAIN CHAMPAGNE :

Bien, parce que premièrement l'Environnement n'a pas les ressources pour tout faire les surveillances à ce niveau-là. Parce qu'il y a beaucoup de personnes qui sont dans des zones assez fragiles, peu importe, et les épandages se font quand même assez régulièrement. C'est pas pour mal faire. C'est parce que les mentalités sont très dures à changer dans ce secteur-là.

Moi, j'ai pu en changer quelques-uns dans mon club-conseil. Sur 60 membres, j'ai pu en convertir peut-être sept, huit membres depuis quatre, cinq ans, puis ce n'est pas évident. Parce qu'il y a une question de mentalité là. Puis ce n'est pas pour mal faire que c'est fait, c'est parce qu'il y a un manque de pression. Bon, c'est toujours de la sensibilisation mais il va falloir se mettre des échéanciers parce qu'on n'aura pas le choix.

C'est pour ça que j'en parlais tout à l'heure, qu'il va falloir y aller d'une façon plus drastique. Sans les éliminer, il ne faut pas les exterminer parce qu'ils ont leur utilité mais c'est qu'il va falloir... il y a une question de mentalité. C'est comme je vous dis, ce n'est pas pour mal faire, mais c'est un domaine qui est très fermé parce que les gens sont très occupés en période estivale, puis ils ne prennent pas le temps de lire, puis, en tout cas, c'est très occupé astheure sur les fermes à cause des principes d'élevage, tout ça.

LE PRÉSIDENT :

C'est un milieu très fermé puis qui a été aussi très entraîné par une génération ou deux d'agronomes dans un certain type d'agriculture.

1005

M. ALAIN CHAMPAGNE :

Il ne faut pas se le cacher, non plus.

1010

LE PRÉSIDENT :

Et là, tout à coup, maintenant, on vient leur dire que ces experts-là se sont potentiellement un peu fourvoyés et qu'il faut changer de champ d'expertise, et le nouvel expert qui arrive, lui, il n'aura pas à priori la confiance non plus, puisque là il y a un doute qui s'est inséré. Sans ça, c'est assez complexe comme élément.

1015

M. ALAIN CHAMPAGNE :

C'est évident.

1020

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

J'aimerais juste vous poser une dernière question, si vous permettez, sur les politiques de subvention du ministère de l'Agriculture qui, pour certains, lors d'une journée thématique, certains experts nous ont dit que ces politiques de subvention-là étaient faites dans le but de nuire à l'environnement ou n'avaient pas pour objet de ne pas nuire à l'environnement.

1025

Et devant les bouleversements de la concentration de la culture, de la spécialisation et de l'intensification, l'augmentation de la monoculture, des pesticides, des engrais chimiques, etc., on nous disait que l'approche était une approche logique économique plutôt qu'une logique environnementale.

1030

Alors qu'est-ce que vous pensez d'idée comme des taxes à la pollution ou des taxes aux intrants ou des subventions à la dépollution ou de l'aide conditionnelle, autrement dit des subventions conditionnelles aux agriculteurs, les conditions étant des conditions de respect de l'environnement?

1035

M. ALAIN CHAMPAGNE :

Ça pourrait s'inclure dans un échéancier qu'on peut se donner. Comme on disait tantôt, on parlait de cinq ans, peu importe la période qu'on donne, commencer vraiment par essayer d'appliquer l'information le plus tôt possible par le biais des clubs-conseils ou des inspecteurs agraires, peu importe la façon qu'on le fera parce que, au niveau des MRC, comme je vous dis, ce n'est pas facile de rentrer là. Mais sauf que ça pourrait s'étudier.

1045

Il est évident que l'incitatif monétaire est toujours plus, je dirais... il force les choses d'une façon plus efficace. C'est malheureux. Moi, je ne souhaite pas personnellement qu'il y ait des amendes, à un moment donné, ou des choses comme ça parce que je suis quand même

1050

fier de mon milieu, mais qu'il y ait des incitatifs monétaires, ça peut être une façon d'avoir des incitatifs monétaires ou d'arrêter d'inclure, exemple les drainages de surface, arrêter de les inclure dans les dépenses de l'entreprise ou qu'il y ait des remboursements de taxes là-dessus ou peu importe.

1055

D'une manière ou de l'autre, les incitatifs monétaires ont leur importance. De la façon qu'on les applique, que ce soit des subventions pour clôturer les cours d'eau, peu importe la façon qu'on va le faire, il est évident que ça va être considéré parce que là, ça va laisser... de la minute qu'il y a un incitatif monétaire, il est évident qu'il y a une réflexion qui suit tout de suite après. C'est évident.

1060

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1065

Mais, par exemple dans ce sens-là, le Vérificateur général du Québec avait mentionné qu'on continuait au Québec à subventionner la production porcine et le maïs, alors que la façon dont ces productions-là sont faites actuellement sont nuisibles à l'environnement. Alors c'est lui-même le Vérificateur général qui émettait l'idée est-ce que ces subventions-là ne devraient pas être conditionnelles à des exigences de protection de l'environnement.

1070

Au niveau de ces cultures-là spécifiquement, la culture de maïs ou la production porcine... vous parlez général?

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1075

Bien, c'était des exemples qu'il donnait dans son rapport. Mais, moi, je vous pose la question générale.

M. ALAIN CHAMPAGNE :

1080

O.K. Par rapport à toutes productions confondues, si on allait tout simplement avec une espèce de taxe pollueur-payeur ou quelque chose de même.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1085

Oui. Ou des subventions conditionnelles.

M. ALAIN CHAMPAGNE :

1090

Oui. Ça pourrait, comme je vous ai dit, ça pourrait être intéressant, oui, dans certaines productions. Au moins pour des fois, dans certains cas, avoir une remise en question de la façon de procéder. Parce que ce qui est important, c'est de susciter, amorcer la réflexion,

amorcer l'application, peu importe la manière qu'on le fera, je pense que c'est quand même assez urgent à ce niveau-là de le faire.

1095 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Merci.

1100 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, madame. Merci, monsieur Champagne.

1105 Alors le troisième intervenant va revenir, si j'ai bien compris. Monsieur Thibault va changer de chapeau.

M. JEAN-CLAUDE THIBAUT :

Simplement comme teneur de diapositives.

1110 **LE PRÉSIDENT :**

1115 J'invite le groupe RAPPEL, Regroupement des associations pour la protection de l'environnement des lacs à présenter son mémoire. Alors, bonsoir, monsieur Thibault! Bonsoir, madame!

M. JEAN-CLAUDE THIBAUT :

1120 Re-bonsoir, monsieur Beauchamp! C'est madame Aloir qui va d'abord présenter une politique de contrôle des sédiments, qui est l'autre mémoire qui va suivre, si vous permettez, parce que le mémoire de RAPPEL n'est qu'un mémoire synthèse et j'ai besoin de la présentation de madame Aloir juste auparavant, si vous permettez.

LE PRÉSIDENT :

1125 Donc, c'est le lac Lyster, ça.

Mme ANDRÉE-NATHALIE ALOIR :

1130 Oui, c'est bien ça.

LE PRÉSIDENT :

Ça va bien. Parfait. Alors, madame Andrée-Nathalie Aloir?

1135 **Mme ANDRÉE-NATHALIE ALOIR :**

C'est exact.

LE PRÉSIDENT :

1140 Allez-y, madame.

Mme ANDRÉE-NATHALIE ALOIR :

1145 Madame Gallichan, monsieur Beauchamp, monsieur Genest, bonsoir! Merci d'être à notre écoute. Je suis, comme vous l'avez mentionné, Andrée Aloir. Je suis géographe physique de formation et je fais de la recherche à l'occasion pour le groupe RAPPEL.

1150 J'ai présenté un mémoire que je vais débattre ici devant vous sur la nécessité d'une politique sur le contrôle des sédiments. Vous allez peut-être dire: «Oh! Elle est ambitieuse, la jeune!»

LE PRÉSIDENT :

1155 Pourquoi pas?

Mme ANDRÉE-NATHALIE ALOIR :

1160 Bien, oui, pourquoi pas? Alors tout au long de mon intervention, je vais vous expliquer les pourquoi et les parce que de la raison d'une politique du contrôle des sédiments.

1165 C'est dans un premier temps parce qu'au Québec, sous nos climats tempérés, ce n'est pas vraiment naturel ni normal que, après chaque pluie ou qu'après chaque fonte de neige au printemps, on ait des eaux de lacs et de rivières qui soient brunes et troubles. Comme on voit sur la photo ici, il y a une rivière qui vient se jeter dans une autre. Alors devinez laquelle est remplie de sédiments? C'est assez facile à voir puis ce n'est pas très joli, en fait.

1170 Il faut comprendre que des sédiments, c'est un ensemble de grains, ce qu'on appelle du sable, de la terre, des roches, des petites roches, des gros cailloux, des petits cailloux. Tout ça, ça s'appelle des sédiments et tout ça est en suspension dans l'eau quand le courant est fort et quand l'érosion est vive. Tout ça aussi va se jeter dans les lacs, dans nos lacs.

1175 Je prends le temps de mentionner ça parce que, finalement, autrefois ou encore il n'y a pas si longtemps, un lac, quand on était à l'école, on nous disait que c'était un trou rempli d'eau. C'est pas tout à fait faux. Ça demeure. Sauf que comme les temps changent, la définition a aussi changé un peu, puis elle s'est élargie. Un lac, maintenant, ça prend tout ce qu'on appelle le bassin hydrographique. Ça comprend les petits ruisseaux, les rivières, les ruisselets, les rigoles, les fossés agricoles, forestiers, routiers. Tout ça fait partie d'un lac maintenant. Ou je devrais dire tout ça compose le bassin hydrographique et le lac.

1180 Quand on regarde cette photo-là, on voit ici qu'il y a plusieurs milieux qui sont vraiment autour du lac. On voit dans le bas de la photo le milieu résidentiel, ici. La section ici, dans ce secteur-là qui est plutôt agricole, avec ici un drainage naturel, et ici un drainage plutôt artificiel mais qui va se jeter dans l'eau. Ici, à l'arrière, on voit le milieu forestier où on remarque encore une cicatrice laissée par l'exploitation forestière. Puis, ici, à l'extrême droite, c'est la charge du lac qui est bornée par le marais filtrant, marais filtrant qui, en fait, abrite une faune et une biodiversité assez importantes.

1190 Alors ce que est intéressant, c'est que tous les tributaires et fossés sont reliés à un lac, à un trou d'eau, ni plus ni moins. Et il faut savoir aussi que toute l'eau se ramasse dans le lac; qu'elle soit bleue ou brune, elle finit toujours par aboutir dans le lac.

1195 Quand l'eau est chargée de sédiments, bien, les sédiments, eux autres, transportent avec eux nombre de fertilisants, de pesticides, d'herbicides, de matières organiques et d'hydrocarbures. Ce qui se passe, c'est que finalement les minéraux et les fertilisants font une poudre de perlimpinpin qui finit tout simplement par aider à la prolifération des algues. Une photo comme ça, c'est fréquent au Québec.

1200 L'eau, au Québec, les lacs, les cours d'eau, on en voit beaucoup, de plus en plus des herbes et des algues flottantes. On voit aussi beaucoup de fonds de lacs qui sont plus ou moins

agréables. Quand on met le pied là-dedans, je suis à peu près sûre qu'ici dans la salle, tout le monde a mis le pied dans un trou ou dans un lac où c'était mou, ça s'enfonce puis c'est comme gluant là. Tout le monde connaît ça, je pense, d'en avoir vu ou expérimenté.

1205 Ce qui fait qu'à ce compte-là, les sédiments peuvent être considérés comme des polluants. Même que le département des Ressources naturelles en Ohio aux États-Unis mentionnent, eux, que la pollution par les sédiments, c'est la plus grande responsable de la dégradation des plans d'eau. C'est le plus gros polluant de tous les polluants, finalement.

1210 Alors une autre des raisons pour lesquelles une politique sur le contrôle des sédiments pourrait être instaurée, c'est parce que la sédimentation, c'est issu de l'érosion des sols qui sont mis à nu et puis la mise à nu des sols, ce n'est pas naturel. C'est vraiment induit par les activités de l'homme sur son milieu naturel.

1215 Ici, on voit un fossé routier, on voit très bien la cicatrice d'érosion. Ça parle par soi-même. Il y a eu vraiment beaucoup, beaucoup de sédiments qui sont allés dans le fossé. Ici, on voit - c'est un petit peu plus loin sur le même fossé routier, sur la même route - on voit la couleur de l'eau. Ce n'est pas très joli, puis on se dit: «Bien, tout ça, ça s'en va dans mon lac, finalement.»

1220 Il y a aussi les pratiques forestières. Les pratiques forestières, ce n'est pas tellement la façon de déboiser, dans le sens on prend beaucoup soin maintenant ou, en tout cas, on essaie de promouvoir la coupe forestière de sorte qu'on garde la régénération de la forêt.

1225 Alors, comme je disais, ce n'est pas nécessairement la pratique au sens de la régénération de la forêt qui est mise en doute mais c'est plutôt la machinerie utilisée. C'est plutôt aussi la période de l'année à laquelle on fait les coupes forestières. C'est aussi les chemins d'accès ou les chemins forestiers, comment sont-ils construits sur les terres? Est-ce qu'ils sont le long des ruisseaux et des cours d'eau ou s'ils sont de façon assez éloignée pour éviter l'érosion? Est-ce que la matière première peut être utilisée pour faire des tapis, pour éviter l'érosion? C'est ça surtout qui nous agace.

1230 On parle aussi d'érosion sur les sites de construction, que ce soit du résidentiel, commercial, industriel, récréatif. On sait que les sites de construction sont des sites qui sont en général laissés à nu pour des longues périodes de temps. Et, en plus, ce sont des sites qui sont très grands, où l'érosion prend facilement. Quand on regarde ça les petits monticules de terre ramassée...

1235 Vous savez que la vitesse d'érosion des sites de construction est de 10 fois plus grande que l'érosion sur les sols agricoles, 2 000 fois plus que sur les milieux forestiers. C'est quand même beaucoup, beaucoup de sédiments, ça. Un quart de pouce de surface peut être érodé en une seule saison de construction et ce chiffre, c'est toujours le département des Ressources naturelles de Ohio qui les mentionne.

1245 Ces gens-là mentionnent aussi qu'en une année, de 10 à 100 tonnes de sol par hectare peuvent être délavées et transportées dans les cours d'eau. C'est beaucoup de sédiments.

Alors d'autres pratiques auxquelles on ne pense pas vraiment, qui sont peut-être moins impressionnantes parce qu'elles sont plus cachées, c'est l'aménagement paysager privé.
1250 Quand on voit qu'une personne veut se construire un petit abri ou un stationnement, puis qu'on voit la pluie, on voit ici très bien que l'eau qui est transportée est très boueuse. Ou qu'on voit que quelqu'un veut s'aménager un petit boisé à l'arrière du chalet, c'est bien, sauf qu'il y a des protections à prendre.

1255 Il y a aussi les sites de gravières et sablières qui font l'objet d'un règlement sur les sablières et gravières. Par contre, il y a plusieurs gravières, sablières qui jouissent d'un droit acquis. Alors est-ce que c'est un droit acquis de polluer? On peut se poser la question, parce que ces sites-là ne sont pas tenus de restaurer les lieux qui ont été exploités avant l'entrée en vigueur de la loi en 1977. Et puis il y a aussi ceux qui sont tenus de restaurer mais qui à peu
1260 près à 50 % des cas le font, puis l'autre 50 % ne le fait pas.

Ici, on voit que la sablière est tout près d'un cours d'eau. Alors imaginez un coup d'eau. Tout est rendu dans la surface, dans le plan d'eau. Il y a ici un plan rapproché d'érosion sur une sablière. C'est assez éloquent. Ça parle de par soi-même. Quand on considère les impacts
1265 économiques.

On voit ici un delta qui s'est formé à l'embouchure du plan d'eau. Alors le delta est constitué de toutes sortes de sédiments et puis on voit un panache de sable, de sédiments plutôt, qui s'avance plus loin dans l'eau. Les impacts économiques de ça sont que les frayères
1270 sont complètement colmatées.

M. JEAN-CLAUDE THIBAUT :

Soit dit en passant, il s'agit d'une des plus belle frayères à achigan à petite bouche du
1275 lac Brompton. C'était une des plus belles frayères à achigan à petite bouche du lac Brompton.

Mme ANDRÉE-NATHALIE ALOIR :

Parce que maintenant, n'étant plus existante, la pêche ne se fait pas. Les gens vont
1280 pêcher ailleurs. Alors l'impact économique déjà juste sur l'activité sportive qu'est la pêche est déjà marquée ici.

Si on considère ici l'amoncellement de sédiments qui s'est fait devant le chalet, alors que devient la valeur de la propriété? Est-ce que les gens vont vendre cette propriété-là au prix qu'ils
1285 auraient aimé ou est-ce que cette propriété-là conserve sa valeur, compte tenu que la baignade est peut-être compromise à court terme.

1290

Si on regarde ici, ça, c'est de l'eau qui est remplie de sédiments. Ça, ça se trouve tout simplement devant une plage publique dans un terrain de camping et puis la plage a dû être fermée pendant trois semaines, suite à la pluie qui a amené tous ces sédiments-là. Alors, trois semaines de fermeture, ça a un impact économique pour le propriétaire du camping.

1295

Ici, on voit une inondation. Alors quand les calvettes sont complètement obstruées par les sédiments, bien, il y a des impacts aussi de ce type-là, qui sont conséquents.

1300

Alors, une autre raison pour laquelle on pense qu'un contrôle des sédiments est nécessaire, c'est qu'on pense que la règle des 3F est appliquée et applicable. La règle des 3F, ça veut dire: freiner les sédiments; filtrer l'eau; et rafraîchir l'eau. Quand on parle de freiner, c'est que les eaux de ruissellement, c'est freiné par la végétation. Tous les fertilisants, tous les pesticides et tous les sables sont freinés. Ils sont retenus par la végétation. Alors l'eau qui arrive en plan d'eau est beaucoup plus claire, beaucoup plus limpide.

1305

Il existe certaines méthodes et mesures pour contrer. Donc ce n'est pas juste de dire: on instaure une politique. Il y a déjà des choses qui sont mises en place, qui sont expérimentées.

1310

On voit sur cette photo-là, sur un fossé, il y a l'installation de ballot de paille qui retient les sédiments mais qui aussi ralentit la vitesse de l'eau. En ralentissant la vitesse de l'eau, à ce moment-là, ça réduit énormément le côté érosif. Donc ça réduit la sédimentation.

1315

Et puis il y a le paillis qui est installé un peu partout en attendant que la végétation reprenne. Donc, encore là, la surface est recouverte, ce qui empêche l'impact de la pluie sur le sol. On voit aussi qu'ils ont mis plusieurs bandes de ballots de paille, tout simplement pour intercepter à plusieurs paliers l'eau. Si l'eau prend de la vitesse entre les deux, bien, en fait, elle est ralentie d'un lieu à l'autre.

M. JEAN-CLAUDE THIBAUT :

1320

Cette série de photos-là ont été prises au Vermont et l'ingénieur m'expliquait que depuis quatre ans, ils ont maintenant une loi qui défend de laisser des sols à nu lors de travaux routiers. C'est ce que nous espérons qui s'implante au Québec. Sans voler sa conclusion.

Mme ANDRÉE-NATHALIE ALOIR :

1325 Suite à ce que vient de dire Jean-Claude, il existe à peu près 19 états aux États-Unis
qui, actuellement, ont une politique ou du moins un règlement ou une loi sur le contrôle des
sédiments. C'est vraiment impressionnant.

1330 Ici, on voit l'utilisation à l'arrière-plan des ballots de foin mais, ici, en avant-plan, du
géotextile qui, lui, est utilisé dans des cas où l'eau arrive plus brusquement dans le fossé. Le
ballot de foin va ralentir mais, des fois, l'eau peut arriver plus brusquement. Alors les clôtures à
limon ou les géotextiles vont être utilisés pour seconder les ballots de foin.

1335 Je voulais vous parler un peu du cas de monsieur X.

M. JEAN-CLAUDE THIBAUT :

C'est parce qu'il y a une poursuite en Cour actuellement.

1340 **Mme ANDRÉE-NATHALIE ALOIR :**

1345 C'est le cas d'un monsieur qui avait une terre et qui avait des plans d'eau qui servaient
non seulement à sa baignade mais aussi à son eau potable. Il y a eu de la coupe forestière. Les
fossés forestiers ont été mal faits, de sorte qu'on voit énormément d'érosion, énormément de
sédiments qui sont déplacés, suffisamment d'érosion pour mettre les racines des arbres à nu et
vraiment arracher un pan de la rive. Et voilà ce qui résulte après que l'eau se soit retirée de son
plan d'eau, de son eau potable. Ce que ça a coûté: 8 000 \$ pour restaurer le tout, refaire les
fossés, remettre la végétalisation, faire les calvettes, empierrement pour pouvoir stabiliser le
fossé en question.

1350 **M. JEAN-CLAUDE THIBAUT :**

1355 Ce cas particulier, j'ai fait une blague tantôt mais c'en était pas une. Il y a effectivement
eu une poursuite contre un des regroupements forestiers du secteur et cette poursuite est
exemplaire parce que notre discours à nous, c'est de dire: «Ce n'est pas rentable de faire un
réseau routier avec fossés qui ne sont pas stables. Y compris les fossés forestiers.» On a
souvent l'impression que lorsqu'on ouvre un chemin forestier, bon, c'est pour une coupe et,
bonjour, lorsque le bois sera sorti, on ne s'occupe plus de rien.

1360 C'est complètement faux parce que les forestiers, lorsqu'ils ouvrent un chemin, avec les
nouvelles façons de cultiver la forêt, sont appelés à y retourner assez rapidement. Souvent cinq,
six ans plus tard. Et ça devient très rentable de faire de bons réseaux routiers avec de bons
systèmes de drainage où l'eau n'accélère pas. Et on a le cas ici très précis. Un des correctifs
majeurs... bon, l'empierrement a été mis par obligation. Parce que normalement, on ne met
1365 pas d'empierrement si on a fait les bons fossés. Mais, ici, on a bloqué le fossé pour diffuser

dans une calvette qui traverse, diffuser les eaux dans le boisé à côté, les disperser pour qu'elles ne se concentrent pas et qu'elles ne deviennent pas érosives.

Alors c'est un principe extrêmement simple. On en a discuté avec les ingénieurs forestiers du MRN, du ministère des Ressources naturelles de la région et ils savent que c'est la meilleure méthode à appliquer. Elle s'applique actuellement sur les terrains publics. Malheureusement, au niveau des terrains privés, je laisse Andrée-Nathalie expliquer la problématique là-dessus.

Mme ANDRÉE-NATHALIE ALOIR :

En fait, sur les terres privées, il y a à toutes fins pratiques pas de réglementation ni de contrôle des forêts ou de l'exploitation des forêts. C'est juste ça le problème. Ici, en Estrie, 90 % de la forêt est de teneur privée, donc vous pouvez comprendre l'inquiétude et puis l'angoisse des Estriens dans ce contexte-là.

C'est sûr que l'agence des producteurs de bois - c'est parce qu'on l'appelle toujours l'agence, j'ai oublié le restant du nom - mais l'agence de restauration de la forêt privée essaie bien de stimuler et incite les gens à pratiquer d'une façon convenable, mais il n'y a pas de loi, il n'y a pas de règlement, ce n'est pas géré, ce n'est pas réglementé par le gouvernement. Alors les gens s'en moquent un petit peu, je pense. Donc vous voyez, pour 8 000 \$, on a dû travailler fort.

C'est un autre point de vue du fossé en question. Comme disait Jean-Claude, l'empierrement a été nécessaire pour stabiliser parce que le dommage était tellement important. Normalement, quand c'est bien fait, on n'a même pas recours à l'empierrement.

Tout ça pour vous dire que finalement, il est possible de vivre en harmonie avec un plan d'eau, avec Mère Nature et la forêt. Sur cette photo-là qui est prise dans la région, on distingue à peine ici quelques quais, ici. Ici, on voit un petit peu de fumée qui est due à un feu de camp de gens qui y demeurent. Donc c'est possible de vivre en harmonie avec notre nature.

Maintenant, j'aimerais vous présenter un vidéo qui a trait au contrôle des sédiments sur le réseau routier. C'est un vidéo qui traite de la méthode du tiers inférieur et il a été réalisé conjointement RAPPEL et le ministère des Transports du Québec, la Direction de l'Estrie.

La technique du tiers inférieur, c'est une technique qui a été développée ici en Estrie. Elle a fait l'objet d'une fiche de promotion environnementale par le ministère des Transports Direction de l'Estrie. C'est la fiche FPE-01. Donc c'est la première du genre. Et puis c'est appliqué de plus en plus dans la région.

(PROJECTION DE LA VIDÉOCASSETTE)

M. JEAN-CLAUDE THIBAUT :

1410

Ce vidéo a été monté pour aider nos municipalités. Il va être envoyé à 108 municipalités du bassin de la Saint-François et les MRC.

LE PRÉSIDENT :

1415

Mais, finalement, cette technique-là ne change que la profondeur de la coupe. Je veux dire, c'est la même sauf qu'au lieu de tout enlever, vous enlevez juste le fond.

M. JEAN-CLAUDE THIBAUT :

1420

C'est aussi simple que ça. Et aussi efficace.

LE PRÉSIDENT :

1425

Est-ce que le fond, lui, se creuse?

M. JEAN-CLAUDE THIBAUT :

1430

Se revégétalise?

LE PRÉSIDENT :

Oui?

1435

M. JEAN-CLAUDE THIBAUT :

1440

Il y a de l'érosion. Comme disait monsieur Champagne avec ses méthodes agricoles, ça lui a pris 20 ans à les mettre au point et là, ce qu'on remarque, c'est que dépasser des pentes de 3°, on ne devrait même pas enlever la végétation, au fond. Parce qu'effectivement, dès qu'on est à 3° sous nos climats, les précipitations sont assez abondantes que même dans des dépôts assez résistants comme les tills appalachiens qu'on a ici, il y a quand même érosion. Mais il faut être honnête, il y en a quand même 80 % fois moins, ce qui est déjà pour nous une victoire assez extraordinaire.

1445

C'est surtout - pour terminer - le changement de comportement. On prend un ministère qui n'a pas la réputation - et s'il y a des membres ici, on veut les féliciter et eux en sont fiers - qui n'a pas la réputation de soigner particulièrement le contrôle des sédiments. Et avec une méthode comme ça, ils ont complètement changé leur façon de voir l'entretien des fossés.

1450

Exemple: ils ne font plus les fossés sur les deux côtés de la route maintenant. À moins qu'il y ait une obligation, ils vont ne faire que les fossés en amont qu'on appelle. C'est-à-dire par rapport à une pente générale, si la route va transversalement, ils vont faire qu'en amont et ils

vont débroussailler en aval. Ils sauvent beaucoup de sous mais surtout ils sauvent beaucoup aussi au niveau de l'environnement. Alors c'est un changement de comportement qui s'opère avec ça.

Mme GISELE GALLICHAN, commissaire :

Avez-vous dit qu'à la longue, le fond se revégétalise?

M. JEAN-CLAUDE THIBAUT :

Oui, oui. Si la pente n'est pas trop forte. Si on va dans des pentes de 5-6°, le fond ne se revégétalise jamais parce que l'érosion réussit au printemps à réengager. Mais là vous avez une surface d'à peu près un demi-mètre maximum qui est à nu, alors qu'avant on pouvait avoir jusqu'à 3 mètres, si on prend toute la hauteur des talus, qui étaient exposés à la météorisation, à l'érosion pluviale ou le froid, des choses comme ça.

Mme ANDRÉE-NATHALIE ALOIR :

En guise de conclusion, je voulais juste rajouter que finalement, le couvert végétal va toujours rester la première ligne de défense contre l'érosion. Puis la meilleure façon de contrôler les sédiments, c'est en les gardant sur place. D'ailleurs, je reviens encore à une citation du département des Ressources naturelles de l'Ohio, qui disait que quand on contrôle l'érosion par un couvert végétal, c'est 90 à 98 % de la sédimentation qu'on restreint, qu'on arrête, par rapport à à peu près 50 % par d'autres méthodes lorsque les sédiments commencent à se déplacer sur les terrains. Voilà. Merci de l'écoute.

LE PRÉSIDENT :

Merci, madame.

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

Quand vous m'avez vu tantôt sur la photo, c'était au lac Bowker, dans la zone réserve naturelle tout près de la prise d'eau de Valcourt. Vous avez vu, c'est un «jobber» qui faisait un massacre.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1490

Madame Aloir, qu'est-ce que vous favorisez comme outil de diagnostic et de décision pour l'évaluation du potentiel d'érosion et l'adoption de mesures préventives?

Mme ANDRÉE-NATHALIE ALOIR :

1495

Je n'ai pas bien compris votre question. Qu'est-ce que je privilégie entre...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1500

Il existe des méthodes, j'imagine, de diagnostic et de décision parce que c'est un système.

Mme ANDRÉE-NATHALIE ALOIR :

1505

Oui.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1510

Vous avez mentionné les ballots, vous avez mentionné les paillis.

Mme ANDRÉE-NATHALIE ALOIR :

Oui.

1515

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

D'autres intervenants ont parlé des clôtures à sédiments, des bassins de rétention, de la stabilisation chimique, mais il y a des décisions à prendre.

1520

Mme ANDRÉE-NATHALIE ALOIR :

Oui.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1525

Alors, est-ce que vous connaissez des outils de diagnostic et de décision pour évaluer le potentiel d'érosion et des mesures à prendre, des mesures préventives.

Mme ANDRÉE-NATHALIE ALOIR :

1530

Bon, il existe par les études de CHARMES et du Vermont, il existe un outil de calcul mathématique qui permet de calculer le potentiel d'érosion sur les lieux. Alors, par exemple pour les sites de construction, il est possible, quand on veut construire, il est possible d'évaluer le terrain, soit par d'abord la pente, le type de végétation existante, la grandeur de la superficie qui va être à déboiser, la texture du sol, le drainage naturel du lieu, le drainage ou la présence de cours d'eau. Il y a plusieurs facteurs comme ça qui doivent être pris en considération et, par un calcul mathématique, il est possible de calculer le potentiel d'érosion.

1535

À ce moment-là, à partir du niveau de potentiel d'érosion, il est possible de déterminer que dans tel cas ou dans telle situation, les ballots pourraient très bien faire l'affaire par rapport à une autre situation où ça serait plutôt les clôtures à sédiments qui seraient mieux ou les bassins de captage ou... Vous voyez? Ça dépend vraiment de la situation.

1540

Je sais que CHARMES ici à Sherbrooke a fait des expériences, ont tenté plusieurs expériences justement. C'est bien beau de dire: «On va utiliser ça, on va utiliser ça» mais, encore là, il faut expérimenter pour voir exactement dans quel contexte ça travaille mieux ou ça donne un meilleur rendement et puis eux aussi ont trouvé des réponses à ça.

1545

Nous, on s'inspire beaucoup de ce qu'ils ont fait et puis on s'inspire aussi beaucoup de ce qui s'est fait au Vermont, dans les états du New Hampshire et de la Nouvelle-Angleterre. Et c'est vraiment en expérimentant qu'on va obtenir une réponse.

1550

Mais, vraiment, le couvert végétal, pouvoir partitionner les travaux, surtout sur les sites de construction, si on n'est pas obligé de dévégétaliser au complet la grande surface, d'y aller par partie, garder le couvert végétal le plus longtemps possible, c'est encore ça qui est le mieux. C'est vraiment l'outil que je privilégie, moi. Tant et aussi longtemps que c'est possible de le garder, le couvert végétal. Merci.

1555

LE PRÉSIDENT :

1560

Merci, madame.

Parce que là, on va aller au rapport synthèse, maintenant. Alors, on vous écoute.

M. JEAN-CLAUDE THIBAUT :

1565

Je vais faire un vrai Monsieur Dépôt de moi. Trois apparitions dans la même soirée! Merci beaucoup de votre hospitalité. Je veux vous remercier du délai que vous nous avez accordé. Ça a été très apprécié et vous avez vu la réponse, en tout cas, de nos associations par rapport à cette délicatesse que vous avez eue. Je pense que ça leur a permis d'approfondir leur réflexion.

1570

Alors je vous ai donné un document d'une page. C'est pour vous donner l'illusion que je serai très bref mais je vais faire l'impossible quand même.

J'ai l'honneur de représenter le regroupement le RAPPEL. RAPPEL, c'est le Regroupement des associations pour la protection de l'environnement des lacs et des cours d'eau de l'Estrie et du haut bassin de la Saint-François. Je vous dis tout de suite que c'est un regroupement qui s'est fait de façon très spontanée, il y a deux ans et demi, maintenant trois ans, à partir d'une petite fédération, et je pourrais vous dire que le regroupement s'est fait principalement pour pallier à certaines lacunes dû à la réduction des services gouvernementaux.

Nous étions habitués, plusieurs des associations existaient déjà depuis 25-30 ans, et dans la fin des années 80, vous êtes fort au courant de ça, certains services gouvernementaux ont été réduits pour les associations qui étaient vouées à la protection des lacs et ces gens-là se sont retrouvés sans, entre autres, suivi de qualité des eaux et sans programme de revégétalisation.

Et si RAPPEL s'est rebâti si vite en région, en l'espace de trois ans, on est passé de 7 associations à 44, 45 on m'a dit tantôt, il y en a une, hier, qui s'est rajoutée à nous, grâce à vous, on vous remercie beaucoup, ça nous a permis de se rencontrer ici, alors c'est juste pour vous dire quand même que c'est une création qui était nécessaire.

Notre action couvre 108 municipalités, je l'ai signalé tantôt, 7 MRC de l'Estrie et une huitième qui va chercher dans Beauce-Appalaches, ça nous a permis de connaître notre ami Alain Champagne, dans la MRC de l'amiante plus exactement parce que c'est la tête du bassin hydrographique de la Saint-François, et qu'on ne peut pas imaginer qu'on s'occupe de la protection des lacs et des cours d'eau sans s'occuper du bassin hydrographique au complet, ça nous semble complètement illogique.

Avant de présenter les recommandations plus particulières à RAPPEL, je voudrais vous mentionner que tous les gens que vous avez entendus des associations de lacs, pour la majorité d'entre eux, on a participé cet été à plusieurs travaux, des sessions de discussion, de réflexion, qui fait que ce que vous avez entendu n'est pas le fait uniquement des associations. Et c'est le même fait de RAPPEL, c'est le fait vraiment d'une majorité des riverains, ils sont 5 000 membres actifs, 17 000 riverains mais 5 000 membres actifs, payants, de ces 44 associations-là.

Et tout ce que vous avez entendu du lac Lyster sur la politique de contrôle des sédiments, les recommandations sur les pratiques agricoles protectrices du lac Aylmer, la vraie loi-cadre pour mieux gérer l'eau au Québec du lac de l'Est, conservation et mise en valeur des milieux humides du MAKI, la protection des réservoirs d'eau potable du Bowker - et je ne les nommerai pas tous - faisaient partie de ce comité-là. Alors vous pouvez comprendre que RAPPEL partage en totalité ces suggestions-là. Et ce que nous tentons de faire maintenant, c'est plutôt d'aller chercher une suggestion synthèse suite à ces réunions-là.

1620

À la fin de ces rencontres-là, nous avons fait un genre de «Lac-à-l'Épaulé», et ce Lac-à-l'Épaulé cherchait à faire le bilan de santé de nos lacs pour ces gens qui, pour la majorité d'entre eux, avaient plus de 25 à 30 ans d'expérience de la protection des lacs. Je ne vous cache pas que le bilan était assez décourageant.

1625

Ça a été, j'ai souvenance encore de ce samedi, il y a maintenant un mois et demi, où après cinq heures de discussion, notre constat, c'était: «Mon Dieu, on a l'impression qu'on n'a rien sauvé.» On a sauvé la volonté, on a appris des choses, on est mieux informé qu'avant, on sait mieux agir qu'avant, mais ça reste que nos lacs sont de plus en plus vieux, s'eutrophisent de façon accélérée, les eaux sont de plus en plus troubles.

1630

Moi, je suis témoin de plusieurs lacs où j'ai commencé à travailler en 70, 72, je parle du lac de Stoke, je parle du lac Aylmer, et aujourd'hui, c'est triste à dire, ces lacs-là sont plus vieux qu'avant. Il y a plus de plantes aquatiques qu'avant, les eaux sont moins belles qu'avant même si on a travaillé comme des fous, même si on a planté des milliers, des centaines de milliers d'arbres et là, on s'est dit: «Merde! Qu'est-ce qui se passe?»

1635

On pense qu'il y a deux facteurs principaux. Le premier, c'est le désengagement des gouvernements et plus particulièrement du gouvernement provincial dans ce cas-ci parce qu'il est plus directement touché, par rapport aux effectifs et au budget qu'il a vraiment mis dans la protection des lacs et des cours d'eau.

1640

Et le deuxième facteur serait un mauvais plan d'intervention par rapport à une gestion plus intégrée, et vous me voyez arriver avec la gestion par bassin versant.

1645

Je veux commencer par la question du désengagement. Bien que la preuve vous ait été faite, je trouve ça important ce soir de se le rappeler. Alors, Andrée, si tu voulais bien poser l'autre acétate.

1650

Je m'excuse. Très rapidement, j'ai besoin du chiffre d'en bas. Il y a quelque chose qui est assez étonnant. On n'a pas de données scientifiques sérieuses sur les 25 dernières années de la qualité de nos lacs. Quand je vous dis: «On trouve que nos lacs sont moins beaux», c'est triste à dire, le Québec ne s'est pas équipé d'un suivi systématique de la qualité des eaux. On a les éléments partiels et nous, à RAPPEL, ce qu'on a fait quand on a constaté ça, on a mis dès le début de notre création un programme de suivi de qualité des eaux.

1655

Alors, je ne répéterai pas ce que monsieur Martin Lemmens vous a certainement très bien exprimé par rapport au taux de phosphore entre autres et d'oxygène dissout. La donnée, moi, que je rajoute aujourd'hui, c'est au niveau de l'artificialisation des rives. On calcule que sur les 540 kilomètres que nous avons analysés par vidéographie aérienne - c'est en annexe au mémoire, d'accord - il y en a 236 qu'on peut considérer comme totalement artificiels, donc 44 %.

1660 L'autre acétate, s'il vous plaît, Andrée. Si on compare avec les données que nous
avons six ans plus tôt, on a une augmentation de 7 à 8 % d'artificialisation. Lorsqu'on parle de
désengagement, c'en est une indication. C'est que c'est quelque chose qu'on sait de très
1665 négatif pour nos plans d'eau, ce phénomène d'artificialisation-là, et même si les lois existent,
les contrôles ne sont plus là, les effectifs ne sont plus là pour les appliquer et on se ramasse
avec des augmentations, même si on a l'impression qu'on s'occupe beaucoup beaucoup
d'environnement, nous, ce qu'on constate, c'est que c'est exactement l'inverse qui arrive.

Suivante, s'il vous plaît. Au niveau des effectifs, une donnée que vous connaissez tous
mais il faut la visualiser, quelque chose qui nous a fait très mal, ce qui s'est appelé pour nous le
1670 Programme des lacs qui, en 93-94 disposait de 1 025 300 \$ et qui, quatre ans plus tard, en
avait zéro, ou trois ans plus tard, 19 300 \$.

Pour nous, ce n'est pas ce million-là qui est marquant, c'est les 19 fonctionnaires qui
pendant dix à douze fins de semaine venaient dans nos réunions d'associations et venaient nous
1675 informer, nous éduquer, nous animer, nous stimuler et, de temps en temps, venaient aussi
voir nos bons coups pour se relever le moral. Et ça, on l'a perdu et vous comprenez que dans
une de nos propositions d'aujourd'hui, je pense qu'il faut le retrouver parce qu'on est en train de
perdre des sauveteurs de nos lacs. C'est à peu près 100 000 membres de FAPEL, dont une
partie est à RAPPEL aujourd'hui qui, aujourd'hui, n'ont plus ce support-là.

1680 Suivante, s'il vous plaît. Chose très importante aussi que nous devons savoir et que le
public doit savoir. Andrée-Nathalie, il faut que tu montes la flèche dans le coin à droite en bas.
C'est bien. Merci. Il s'agit d'un détail des coupures budgétaires au gouvernement du Québec de
1992 à 1997, que vous avez en annexe. C'est un document qu'on a réussi à obtenir, enfin,
1685 pour savoir quelles étaient les coupures réelles au ministère de l'Environnement, entre autres.

Le chiffre est difficile à voir pour le public mais il est de 27.2 % dans ces cinq dernières
années, 27.2 %, ce qui le classe dans les quatre plus touchés des ministères et organismes
affiliés, c'est-à-dire des 42 ministères et organismes affiliés du gouvernement. Alors c'est un
1690 triste record, ce qui fait que nos fonctionnaires du Ministère - et on connaît à peu près tous,
nous, nos fonctionnaires régionaux - ils ont - excusez l'expression - la langue à terre et ils font
des jobs de pompiers, en ce sens qu'ils sont obligés maintenant de n'aller que sur plainte et sur
les cas d'extrême urgence.

1695 Alors c'est une situation qu'il faut corriger parce que c'est l'ensemble de notre
environnement qui est menacé par ce désengagement du gouvernement.

Suivante, s'il vous plaît. Alors la question de base, elle est posée en haut ici sur
l'acétate que je vous présente et vous l'avez à l'endos du résumé que je vous ai présenté. Nous
1700 pensons, un, que dans les premiers facteurs, il y a le désengagement du gouvernement mais,
deux, qu'on s'est mal posé la question: «Comment protéger nos lacs et nos cours d'eau?»

1705

C'est qu'on avait mal défini qu'est-ce que c'est des lacs. Tantôt, madame Aloir l'a très bien présenté. Un lac, pour nous autres, maintenant c'est clairement un bassin versant. Et tant qu'on ne s'occupera pas de la qualité des tributaires, on a l'impression d'avoir perdu 30 ans, de s'être occupé seulement du résultat de ces tributaires-là. Alors vous comprenez qu'en se posant la question: «Comment protéger efficacement nos plans d'eau?» la réponse évidente, c'est: «La qualité d'un lac ou d'un cours d'eau est directement dépendante de la qualité de ses tributaires.»

1710

1715

Il faut donc, pour être efficace, s'orienter sur la gestion de la protection des plans d'eau par une gestion de l'ensemble des bassins hydrographiques qui les alimentent, donc la gestion par bassin. Ça nous semble -- je sais que vous l'avez entendu probablement à travers toutes vos sessions, mais notre difficulté à nous, c'est de réussir à se convaincre au Québec qu'il faut maintenant passer du concept ou du vœu pieux à l'acte. Il faut réorganiser au complet la gestion de l'eau et subventionner la création de gestion par bassin, de repenser au complet l'approche. Si on ne travaille pas par bassin, on a l'impression que dans 30 ans, nous nous rassoignons ensemble - peut-être pas tous d'entre nous mais un paquet d'entre nous - on se rassoiera ensemble et on se dira: «Merde! On a mal abordé le problème.» Si on l'aborde par bassin, on a des chances.

1720

1725

L'idée principale et finale, c'est on pense qu'il faudra créer une agence québécoise de l'eau, dont le principal objectif serait de mettre en oeuvre une approche systémique de la gestion globale et intégrée de l'eau en vue d'en assurer l'utilisation durable pour nos générations et les générations futures.

1730

Les principales tâches de cette agence. Sur le plan législatif, préparer une loi-cadre qui viserait à harmoniser les seize lois provinciales et onze fédérales concernant l'eau afin de permettre une gestion vraiment intégrée de l'eau.

1735

Sur le plan de la recherche et du développement, commencer tout de suite à dresser un inventaire exhaustif de l'état de santé de nos eaux. Vous ne pouvez pas savoir jusqu'à quel point nos données actuelles sont caduques. On a des données de nos lacs qui datent de 72 et qui n'ont pas du tout les mêmes protocoles biologiques, les mêmes protocoles d'inventaires, ils ne sont pas comparables.

1740

Il nous est impossible à l'heure actuelle au Québec de faire un suivi sérieux de la qualité des eaux de nos plans d'eau. Il y a quelques grands cours d'eau majeurs qui ont eu des suivis, dont le Saint-Laurent, mais dès qu'on embarque sur nos plans d'eau, on est mal foutu. Si on a parti à RAPPEL un programme de suivi de qualité des eaux, c'était d'abord parce qu'on a très rapidement constaté que toutes les données qu'on avait étaient scientifiquement caduques, étaient inutilisables.

1745

D'assurer un suivi systématique des qualités des eaux par, entre autres, le réseautage des organismes de protection de lacs, cours d'eau et milieux humides et ce, par bassin et sous-bassins.

1750

Il ne faut pas sous-estimer la capacité de nos gens, s'ils sont bien guidés, à pouvoir faire des relevés qui sont utilisables sur le plan scientifique. Je crois que monsieur Laurier Busque du MAKI vous a fait une belle démonstration de ça, et à RAPPEL, nous sommes très fiers de la participation de nos bénévoles, de leur encadrement qui s'améliore d'une année à l'autre. Il faut être honnête, on s'est fait les dents la première année mais, maintenant, on pense que sur le plan scientifique, ça commence à être de plus en plus acceptable.

1755

Alors je pense qu'il faut soutenir ce réseautage des organismes, impliquer les citoyens. Ça coupe les coûts, ça responsabilise les gens et ça permet d'avoir un suivi systématique.

1760

Sur le plan de la sensibilisation et de l'éducation, d'intégrer aux divers programmes scolaires les principes et méthodes de protection et d'utilisation durable de l'eau.

1765

Vous me permettez, comme enseignant, de vous exprimer ma tristesse de voir comment notre système scolaire peut être débranché dans un pays comme le nôtre, où nous pouvons être fier d'être le deuxième plus grand bassin de plans d'eau et de cours d'eau potable sur la planète après la Scandinavie, avec nos sept cent vingt quelque mille lacs, plus ou moins 20 000 tant il y en a, et que nous ne retrouvons pas, ni au primaire, ni au secondaire, ni au collégial - j'ai la chance d'enseigner au collégial - ni à l'université un programme systématique qui explique à nos jeunes comment fonctionne un écosystème lacustre, sauf dans quelques petits cours spécialisés.

1770

Moi-même, j'ai la chance en aménagement régional dans mes cours de voir mes étudiants m'avouer, de 17, 18, 19, 20 ans: «Jean-Claude, on n'a jamais entendu parler de ça» . Alors qu'on passe nos étés sur le bord des lacs, on ne sait pas comment fonctionne un lac.

1775

Or, au Québec, c'est un des seuls derniers points de ralliement avec la nature que les Québécois ont. 82 % des Québécois de moins de 20 ans sont nés dans un milieu urbain et péri-urbain. S'ils sont écologiques, c'est par les lectures et les documentaires à la télévision dans le trois quarts des temps qu'ils ont été sensibilisés ou par leurs parents. Mais ce n'est pas par leur expérience de vie dans le plein air. La rare expérience de vie dans le plein air qu'il leur reste, c'est sur le bord des plans d'eau.

1780

Je pense que c'est une nécessité absolue d'intégrer dans nos programmes scolaires les principes et méthodes de protection et d'utilisation durable de l'eau parce que la prochaine génération ne saura absolument plus quoi faire.

1785

Soutenir techniquement et financièrement les regroupements régionaux et nationaux d'associations bénévoles vouées à la protection de l'eau. Si on reconnaît que les associations sont d'excellents gardiens, sont d'excellents surveillants, et en autant qu'on reconnaisse ce fait-là, il faut soutenir les regroupements de ces associations-là pour assurer la permanence de ces actions-là, d'accord?

1790

1795

Sur le plan du contrôle des normes de protection, il y a une nécessité - vous en avez probablement entendu parler dans plusieurs régions - d'uniformiser la formation des inspecteurs municipaux. Et nous trouverions très important d'établir rapidement un standard de performance, de compétence au niveau provincial.

1800

Il est même venu l'idée dans le groupe de dire: «Pourquoi ça ne serait pas des employés provinciaux?» Bon, on va s'enfarger si on se glisse là-dedans mais l'idée de base, c'est que d'une municipalité à l'autre, il y a un écart tellement grand dans la compétence de nos inspecteurs, et ça devient particulièrement drôle lorsque vous êtes sur le bord d'un lac, comme nous, au lac Aylmer, où vous avez six municipalités différentes, et que vos inspecteurs municipaux n'ont pas la même lecture des règlements et ne les appliquent pas de la même façon, ça pose un problème. Ça pose un sérieux problème.

1805

On pense qu'il y a moyen d'arranger ça si on établissait un standard provincial de compétence. Il faudrait soutenir juridiquement aussi ces officiers de l'environnement.

1810

Et, finalement, je termine avec un point sur lequel je n'aurai pas besoin d'insister. Sur le plan organisationnel de gestion, soutenir techniquement et financièrement la création de société de bassin qui est, à notre avis, la seule apte à gérer de façon systématique et durable l'eau de chaque localité et de chaque bassin. C'est, je pense, la seule façon de les sauver. Merci. Vous êtes surpris de ma brièveté?

1815

LE PRÉSIDENT :

1820

N'exagérez point, quand même! Non, c'est-à-dire que je suis surpris de la démonstration. Puisqu'on a eu beaucoup de cours 101 aujourd'hui de fossés, d'érosion, de techniques d'intervention et là, enfin, le chat sort du sac et, enfin, on voit arriver la proposition de fond. Donc, vous voulez une agence québécoise de l'eau. C'est une proposition récurrente qu'un peu tout le monde met dans ses mémoires mais on ne sait pas ce que ça veut dire.

1825

Vous avez vraiment la proposition la plus articulée que nous avons vue jusqu'à maintenant sur une forme de proposition comme ça. Comment vous articulez une agence de l'eau à l'égard du ministère de l'Environnement? Parce que là, vous me dites les deux piliers, c'est le ministère de l'Environnement et l'agence Faune et Parcs. Parce que dans certains cas, on a l'impression que ce qui est sous-entendu, c'est la disparition du ministère de l'Environnement. Là, vous parlez de conserver le ministère de l'Environnement et vous demandez une agence de l'eau.

1830

Alors, expliquez-moi la relation de l'un et de l'autre et si, après ça, on peut aller à la relation à l'autorité locale au niveau des MRC, par exemple.

M. JEAN-CLAUDE THIBAUT :

1835 Vous allez être déçus de la réponse, monsieur Beauchamp et les commissaires, parce
que c'est vraiment une grosse question. Au départ, on a tenté de le comparer au système
américain de l'EPA, l'Environmental Protection Agency américaine. Et on voyait, on s'était fait
un tableau ensemble, les neuf associations qui avions fait cette pas mal synthèse, en disant
1840 étant donné que la problématique de l'eau touche pratiquement tous les ministères mais plus
particulièrement beaucoup de ministères utilisateurs du territoire, et que ça déborde de
beaucoup le ministère de l'Environnement, on ne voit pas, et comme on imagine qu'il faut
vraiment un gros coup de barre pour réussir à sauver les meubles, on pense qu'il faut plus que
des petites interventions puis des petits réinvestissements de quelques centaines de millions
dans l'environnement. Dans le ministère de l'Environnement, il faut quelque chose de gros. Il
1845 faut sonner la cloche à tout le monde pour dire là, finie l'exploitation forestière sans nous
consulter d'abord. Finie l'exploitation minière. Et là, nommez-les toutes, d'accord?

Alors cette agence-là, on la mettait au-dessus des ministères, aussi simple que ça,
avec comme partenaire privilégié - oui, je vois votre regard - comme partenaire privilégié le
1850 ministère de l'Environnement et de la Faune qu'on trouve, soit dit en passant, malheureusement
séparé. On ne fera pas de commentaire trop long là-dessus mais ça nous semble, quant à
nous, utilisateurs et protecteurs de notre environnement, un mauvais geste.

Ceci étant dit, on a réalisé qu'au-dessus, ça serait peut-être dangereux, ça pourrait être
1855 interministériel. En ce sens qu'en allant chercher tous les effectifs mis dans les différents
ministères où on a, aux Transports, on a des gens qui sont à l'aménagement et à la protection
de l'environnement, au MRN, et je n'ai pas besoin de vous les donner dans le détail, en allant
chercher ces expertises-là... on ne sait pas exactement où le placer juridiquement. D'ailleurs, le
terme «agence», à ce que je sache au niveau provincial, on l'a volontairement choisi au lieu de
1860 «régie».

Il va falloir créer une structure qui permette de couvrir l'ensemble des ministères au
même titre que l'eau couvre l'ensemble du territoire. L'argument est aussi simple que ça. C'est
qu'on a tellement oublié que l'eau s'investissait non seulement sur l'ensemble du territoire mais
1865 l'ensemble des activités que l'être humain fait sur le territoire - et là, je nomme principalement
l'agricole, le forestier, le résidentiel et alouette - qu'il faut que cette agence affecte directement
et de façon permanente l'ensemble des ministères utilisateurs du territoire.

Alors, en ce sens, l'agence, il va falloir lui créer une structure. Et ce que vous voyez
1870 comme structure, ce n'est pas une petite structure. Quelqu'un m'avait demandé: «Jean-Claude,
si jamais ils te disent combien vous comptez investir là-dedans?» J'espère que vous êtes bien
assis sur vos chaises mais... et là, il s'agit d'une réflexion personnelle. Je ne me souviens plus
combien de milliards on a mis dans le programme d'assainissement des eaux. C'est 6? Ah!
bon, j'étais à 4,5.

1875 Et ce 4,5 milliards \$, à l'heure actuelle, comme Québécois, Québécoises, nous l'avons.
Nous ne l'avons pas mis à l'eau parce que ça a au moins réglé ce problème-là mais il faut être

très honnête. Cette dépollution-là est pratiquement totalement neutralisée à l'heure actuelle par d'autres activités, dont celle de l'agriculture, et ce n'est pas moi qui le dit, c'est le MAPAQ.

1880

Dans vos propres documents, le MAPAQ dit gentiment et clairement et honnêtement: «Il est malheureux que les pratiques agricoles actuelles, industrielles ont pratiquement annulé les efforts énormes que nous avons mis collectivement sur l'assainissement des eaux municipales et des eaux industrielles.»

1885

Je vous rappelle, en passant, dans ce programme, si vous vous souvenez, que les cultivateurs avaient été interpellés. On était en 78. En 86, l'UPA dit: «Écoutez, en 78, on n'était pas prêt.» Et là on est en 99. C'est pour ça tantôt qu'on a dit une loi au moins dans cinq ans. De l'éducation mais une loi dans cinq ans. C'est un petit aparté que je fais.

1890

Mais si on me demande comment cette agence-là aurait de besoin, moi, j'ai dit 4 milliards \$ minimum pour les dix prochaines années. L'implantation d'une telle loi-cadre, si on veut vraiment sauver l'eau, si on veut vraiment aller à la tête de tous les bassins et implanter une façon systématique d'utiliser le territoire qui vraiment protège la ressource eau, c'est dans ce sens-là qu'il faut y penser. C'est un grand coup à donner.

1895

C'est vraiment un choix de société important à faire mais, conclusion, selon nous, si on ne le fait pas, on se goure. On va faire quelque chose qui va peut-être nous donner l'illusion pendant quelques années qu'il se fait de quoi mais on n'aboutira pas.

1900

Alors c'est là qu'on en est au niveau de l'agence. Pour ce qui est du reste de la structure politique, malheureusement, il n'y avait personne d'assez ferré dans l'équipe pour proposer quelque chose de plus précis.

1905

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Quels seraient, monsieur Thibault, les objets de l'agence? Est-ce que ce sont les objets généraux concernant l'eau, les eaux souterraines, les eaux de surface, les infrastructures d'eaux usées, d'eau potable?

1910

M. JEAN-CLAUDE THIBAUT :

Je pense que si vous prenez le document que vous avez produit au départ, vous avez couvert à peu près toute la problématique de l'utilisation de l'eau au Québec. On n'a pas pensé...

1915

LE PRÉSIDENT :

Je vous signale que ce n'est pas nous, ça.

1920

M. JEAN-CLAUDE THIBAUT :

Excusez.

LE PRÉSIDENT :

1925

Parce que ça, c'est le Ministère, c'est correct?

M. JEAN-CLAUDE THIBAUT :

1930

Oui, excusez-moi. C'est exact. Je pense que la partie concernant le côté, j'allais dire mercantile mais le terme est totalement tendancieux, mais le côté utilisation commerciale de l'eau ne relèverait pas... c'est un autre choix de société cette chose-là, c'est toute la question de comment le gouvernement du Québec a l'intention d'utiliser l'eau comme patrimoine collectif ou non. On espère évidemment dans les principes liminaires qu'on a déposés, évidemment, qu'on le place comme principe de base. Mais pour ce qui est des autres tâches ou des autres objets, c'est l'ensemble de l'eau sous sa forme souterraine et de surface et de son utilisation qui doit relever de cette agence-là.

1935

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1940

Vous ne mentionnez pas la fonction de planification. Est-ce que vous la voyez ailleurs?

M. JEAN-CLAUDE THIBAUT :

1945 À quel niveau vous parlez des planifications, parce que des planifications, il peut y en avoir de larges pans à différents niveaux.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1950 Bien, c'est sûr que si vous adoptez des sociétés de bassin, j'imagine qu'un des produits sera le schéma directeur de l'eau. C'est une forme de planification mais il y aura certainement besoin d'intégration et d'ajustement entre les planifications, donc d'une fonction de planification en quelque part au gouvernement. Est-ce que vous la voyez à l'agence cette responsabilité-là?

1955 **M. JEAN-CLAUDE THIBAUT :**

 On la voit absolument à l'agence parce qu'il y a une première difficulté au niveau territorial. C'est que quand on va se mettre à travailler vraiment systématiquement en bassin versant, on va avoir des méchants problèmes de territoire. Nos MRC, nos municipalités n'ont pas été construites comme ça.

 On a un petit problème très, très, mais très bête. En Estrie, on tente de partir un système de cartographie automatisé, le système géoréférentiel qu'on appelle maintenant, pour bien posséder de façon informatique l'ensemble des caractéristiques du bassin hydrographique.

1965 Or, petit problème: étant donné que l'Estrie est couverte par six bassins hydrographiques, dont cinq s'en vont directement dans d'autres régions, il faut aller négocier avec d'autres régions des budgets pour faire cette... Alors, vous voyez? Il y a déjà un problème de planification qui dépasse de loin le bassin local et le bassin régional.

1970 Il faut vraiment un maître d'oeuvre, d'où la nécessité d'intervenir de l'agence là-dessus pour faire une première planification générale. Ça, ça me semble très clair. Est-ce que c'était dans ce sens-là que vous posiez la question?

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1975 Oui, oui. Tout à fait. Et, enfin, je ne sais pas si vous avez réfléchi à ça, mais quelles seraient un petit peu les caractéristiques? Est-ce que vous songez à une agence avec un conseil d'administration, par exemple, qui soit représentatif des différents partenaires? Est-ce qu'il y aurait un ministre de tutelle et lequel? L'agence serait imputable ou relevant devant son conseil d'administration s'il y en a un ou devant l'Assemblée nationale? Est-ce qu'elle serait créée par une loi spécifique ou en vertu des lois des compagnies? Est-ce que ça serait une agence composée de fonctionnaires? Parce que toutes les compositions, les options sont possibles.

1985 **M. JEAN-CLAUDE THIBAUT :**

1990

J'aurais aimé vous avoir, monsieur Genest, à notre équipe de travail. Honnêtement, on ne s'est pas rendu à ce niveau de réflexion que je trouve, d'autre part, très pertinent, mais vraiment ce n'est pas du tout accessible encore à notre réflexion. Merci.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1995

Moi, monsieur le président, à cause de cette heure que je vois apparaître, je ne poserai pas de question à monsieur Thibault, sauf que si j'étais encore dans mon ancien métier, il serait mon invité de la semaine prochaine à mon émission. Je lui poserais une demi-heure de questions.

LE PRÉSIDENT :

2000

Alors, évidemment, je pense qu'on ne fait que commencer à réfléchir sur ça. Je veux dire, commencer dans le sens que l'idée émerge, l'idée surgit d'un peu partout. On va voir quels sont les modèles dans lesquels les gens se situent. Là, vous l'avez appelée agence; d'autres l'appellent société québécoise des eaux. Bon, tous les modèles administratifs, les modèles institutionnels pourront varier.

2005

Ce qui est clair, ce qu'il faut décoder symboliquement dans ce que vous dites, je pense, c'est que d'un côté le système qui a été mis en place n'a pas l'efficacité attendue et que, donc, il faut faire autre chose et pas juste chercher à bonifier ou «plastrer» un peu, colmater quelques brèches. En tout cas, à vos yeux, il est clair que la problématique est infiniment plus profonde et plus sérieuse que ça.

2010

M. JEAN-CLAUDE THIBAUT :

2015

Le message s'est vraiment bien rendu. En passant, l'agence québécoise de l'eau, on l'a appelée comme ça, c'est un peu sentimental. Ça s'appelle l'AQE.

LE PRÉSIDENT :

2020

Alors, vous nous avez passé un sapin, mon ami!
Quinze minutes de pause santé et on revient.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

(REPRISE DE LA SÉANCE)

2025

LE PRÉSIDENT :

2030

Donc, on a le plaisir maintenant d'entendre le premier, j'imagine, d'une série de mémoires qui nous viendront de sources diverses de la part du RÉSEAU environnement. Alors, messieurs, je vous invite à vous présenter ainsi qu'à nous donner une brève synthèse de votre mémoire.

M. FRANÇOIS BÉDARD :

2035

Bonsoir aux commissaires! Mon nom est François Bédard, le président du chapitre de l'Estrie de RÉSEAU environnement. Je suis aussi vice-président des affaires commerciales chez H. Fontaine limitée, un manufacturier d'équipement pour le traitement des eaux.

2040

Et je suis accompagné ce soir par Scott Mackay, coordonnateur environnemental aux ventes de la firme Les Industries Fournier de Black Lake, également un manufacturier d'équipement au niveau du traitement de l'eau.

2045

Scott a participé aux discussions d'un comité de travail qui s'est réuni à plusieurs reprises pour se pencher sur la problématique que nous aborderons aujourd'hui, qui est l'exportation de l'expertise dans le domaine de l'eau.

2050

L'exportation de l'expertise, c'est sous différents domaines, que ce soit, qu'on pense aux ingénieurs-conseils qui exportent des techniques qu'on a développées au Québec, qu'on pense aussi à nos sociétés de gestion du traitement de l'eau et tout ça, et aussi aux différents manufacturiers d'équipement qui ont développé des techniques et des équipements pour le traitement des eaux.

2055

Le mémoire de RÉSEAU environnement sur la gestion de l'eau au Québec a été rédigé grâce à la collaboration d'une cinquantaine de membres bénévoles de notre association. Ce sont tous des spécialistes qui ont une grande expérience dans le domaine de l'eau et ce, à différents niveaux.

2060

Pour ceux qui n'ont pas la chance de connaître notre association, j'aimerais vous parler brièvement de RÉSEAU environnement. Nous sommes le plus important regroupement de l'industrie environnementale au Québec. La mission est d'assurer le développement des technologies de la science, la promotion des expertises, le soutien des activités en environnement la diffusion des connaissances techniques, le suivi des réglementations, la représentation auprès des décideurs et l'assistance auprès des marchés aussi bien intérieurs qu'extérieurs.

2065

Nous regroupons un groupe de 1 400 membres qui représentent plus de 250 entreprises, distributeurs, manufacturiers d'équipements, consultants, gestionnaires et près de 100 municipalités au Québec.

2070 Ces professionnels travaillent dans quatre grands secteurs d'activité de l'environnement: soit l'eau potable et usée, l'air et les changements climatiques, les sols et eaux souterraines, ainsi que les matières résiduelles.

2075 Notre association organise le Salon Americana, qui est le plus important salon environnemental au Canada où nous avons accueilli près de 7 500 participants provenant de 54 pays. Donc, notre association travaille étroitement au niveau de la promotion des techniques environnementales, canadiennes et québécoises en particulier.

2080 Notre mémoire traite de plusieurs aspects relatifs à la gestion de l'eau, soit l'eau potable, les eaux souterraines, l'assainissement des eaux de surface, les infrastructures, la gestion, le financement, la gestion par bassin versant et l'exportation de l'expertise. Donc, ce soir, bien entendu, c'est le dernier sujet que nous désirons traiter.

2085 Tout comme l'environnement, l'univers des connaissances ne connaît pas de frontière. Dans le domaine de l'eau, les opportunités pour faire rayonner l'expertise québécoise sont nombreuses. Nous croyons qu'elles ne sont pas exploitées à leur plein potentiel. Nous sommes cependant convaincus que la globalisation des marchés peut constituer pour le Québec et ses entreprises et individus une opportunité d'affaires intéressante.

2090 Plus d'un milliard de personnes dans le monde sont toujours privées d'eau potable et environ trois milliards de personnes ne sont pas dotées d'équipement sanitaire décent. Il existe donc un marché potentiel pour l'exportation de notre expertise.

2095 Nous avons fait de grandes réalisations. Par exemple, depuis 1979, le Programme d'assainissement des eaux du Québec a permis d'assainir les eaux de plus de 500 municipalités et a nécessité à ce jour des investissements de l'ordre de 6 milliards \$. Il a aussi contribué à développer une expertise unique et très attrayante pour résoudre des problèmes d'ordre technique, administratif, financier que rencontrent généralement les pays qui entreprennent de tels programmes. Les deux entreprises que nous représentons en sont des exemples typiques.

2100 Les techniques que Scott et moi-même représentons, c'est des produits qui ont été développés grâce au Programme d'assainissement des eaux du Québec. On a dû créer des produits qui s'appliquaient au Québec et qui pouvaient commercialement être exportables. Et c'est grâce à ça que nos deux entreprises de l'Estrie, nous représentons environ 150 employés

2105 à temps plein qui exportent maintenant au-delà de 60 % à l'extérieur du Canada nos produits développés grâce au Programme d'assainissement des eaux du Québec.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2110 Majoritairement dans des pays nordiques?

M. FRANÇOIS BÉDARD :

2115 Pour ma part. Maintenant, c'est les États-Unis, l'Amérique du Sud, c'est notre marché potentiel à grand développement: Brésil, Argentine, Chili, en particulier.

2120 Donc, les succès obtenus grâce au Programme d'assainissement des eaux a, en contrepartie, certaines difficultés. La première, c'est l'insuffisance de moyens financiers pour développer l'innovation technologique et pour commercialiser à l'étranger les biens et services de l'industrie québécoise.

2125 À cela, il faut aussi ajouter certains problèmes auxquels le Québec devra s'attaquer. Le laxisme de sa propre gestion de l'eau en est un. Il est en effet difficile d'innover lorsque, par exemple, la législation concernant la qualité de l'eau potable stagne, la gestion de l'eau est laissée à elle-même, l'état des infrastructures souterraines est peu connu, ainsi que l'information entre les différents intervenants dans le secteur de l'eau ne circule pas adéquatement. Il faut aussi noter l'absence d'une stratégie concertée adaptée à la structure de l'industrie de l'eau pour développer et commercialiser les innovations technologiques proprement québécoises.

2130 En fin de compte, ce qu'on veut dire, c'est que nous ne pouvons pas exporter ce que l'on n'a pas. Si l'industrie locale n'est pas supportée par des développements de programmes ou de possibilités de développer des technologies localement, on ne pourra pas les exporter. On ne pourra pas exporter parce qu'on ne les a pas. On ne peut pas les développer.

2135 Sur le marché international, c'est très simple. Il faut avoir un produit mature et on ne peut pas se permettre de développer des technologies à l'étranger parce que ça coûte trop cher. Il faut vraiment développer, se servir du marché local comme tremplin pour exporter nos technologies.

2140 Donc, d'une façon ou d'une autre, si nous nous démarquons au niveau de notre gestion des ressources eau, nous aurons alors toutes les chances de faire notre place sur l'échiquier mondial. Et, malheureusement, l'inverse est possible.

2145 Je passe donc la parole à Scott pour vous dire un petit peu les recommandations de RÉSEAU par rapport à l'exportation de l'expertise.

M. SCOTT MACKAY :

2150 Merci, François. Alors il y a certainement un lien entre une stratégie d'exportation de biens et de services et la façon dont on gère l'eau sur notre propre territoire. Alors, ce fait, on croit qu'il s'exprime d'ailleurs bien dans notre mémoire lorsqu'on aborde les forces et les faiblesses du Québec sur les marchés internationaux.

2155 Par exemple, on remarque que la plupart des contrats qui se signent pour construire de nouvelles infrastructures à travers le monde sont des projets clé en main ou selon des formules qu'on appelle les BOT pour «Built Own and Transferred» ou les BOOT. Alors on remarque qu'il est difficile pour les gens au Québec de présenter des offres concurrentielles pour ce type de projet ou sous la forme de gestion déléguée de services parce que, ici, la gestion de nos
2160 infrastructures reliées à l'eau a été réalisée presque exclusivement par des institutions publiques.

 On a aussi peu développé de technologies qui nous soient propres. On est peut-être un peu l'exception, nos deux entreprises, qui confirme la règle. Et aussi, que les entreprises qui sont souvent des PME n'ont pas les capacités financières pour entreprendre de tels projets.

2165 Alors est-ce à dire qu'il faudrait, pour nous, demander davantage de gestion déléguée ou davantage de privatisation au Québec pour augmenter les capacités de nos entreprises? Notre conclusion va plutôt dans le sens contraire. Plutôt que de tenter de calquer un modèle de développement qui n'est pas le nôtre, nous croyons qu'il vaut mieux miser sur nos atouts, sur ce
2170 qui caractérise le Québec en matière de gestion de l'eau. Alors, donc, on propose en quelque sorte un modèle québécois qui reposerait sur plusieurs éléments.

 Premièrement, on l'a mentionné, avec le Programme d'assainissement, nous avons réalisé ici de vastes programmes de production d'énergie aussi en plus du Programme
2175 d'assainissement des eaux, par le fait même développé une expertise de pointe dans la gestion de projets d'infrastructures. Les Québécois et les Québécoises sont reconnus aujourd'hui comme des assembleurs de premier ordre, des gens qui sont capables de faire arriver les choses.

2180 Aussi, nous venons de compléter un vaste programme d'assainissement des eaux à l'aide d'une société, la Société québécoise d'assainissement des eaux, la SQAQ, qui représente un modèle institutionnel unique et qui a déjà suscité un grand intérêt à l'étranger.

 Troisièmement, étant donné que nous ne possédons que peu d'équipements exclusifs, nous avons, par la force des choses, dû analyser, adapter à nos conditions climatiques mais
2185 aussi sociales et économiques les technologies d'assainissement des eaux implantées ailleurs. Nous avons dû évaluer lesquelles étaient les moins coûteuses à construire et à exploiter et celles qui étaient faciles à opérer. Donc, nous avons développé au cours des années, une très vaste connaissance des technologies les plus avancées au niveau mondial. Nous sommes donc en
2190 mesure de faire preuve d'une plus grande impartialité que ceux qui possèdent leurs propres technologies pour proposer celles qui sont les plus appropriées aux besoins des clients.

2195

Quatrièmement, nos chercheurs universitaires ont établi des liens très étroits avec plusieurs de leurs homologues à travers le monde et développé en collaboration de nombreux projets de recherche et de développement, en accueillant aussi un nombre important d'étudiants étrangers. Alors il y a des réseaux qui se sont tissés de cette façon et on remarque que, de plus en plus, des chercheurs du Québec agissent comme experts pour des organismes internationaux tels l'ONU, l'Organisation mondiale de la santé, la Banque mondiale.

2200

Finalement, d'une position géographique et culturelle, le Québec est très bien positionné pour véhiculer sans préjugé ce qui se fait de mieux en Amérique du Nord et en Europe, deux mondes qui communiquent très peu entre eux dans le domaine de l'eau. Dans le même ordre d'idée, on croit qu'on peut servir de trait d'union entre ce qui se fait aux États-Unis et dans le monde de la francophonie.

2205

Depuis la conférence de Rio, la façon de faire en ce qui concerne le développement international change. On cherche à intégrer davantage les dimensions sociales, culturelles, écologiques. On ne vise plus seulement à implanter des infrastructures mais on vise aussi le transfert de capacité. Les organismes de financement internationaux en font un critère d'acceptabilité des projets.

2210

Donc, nos recommandations visent à renforcer nos atouts au niveau international dans une perspective où, au Québec, on pourrait appuyer les communautés locales des pays qui ont des besoins dans le domaine de l'eau.

2215

Alors comme recommandations générales, RÉSEAU environnement recommande que le gouvernement intègre à sa nouvelle politique de gestion de l'eau une stratégie d'exportation dans le domaine. Alors cette stratégie d'exportation-là, elle aurait, en fait, trois volets.

2220

Le premier, au niveau d'innovation technologique et de développement commercial, parce qu'on constate que bien que les gouvernements du Québec et du Canada soutiennent les efforts d'innovation technologique et d'exportation, les intervenants de l'industrie québécoise de l'eau ont été à ce jour plus ou moins laissés à eux-mêmes pour s'attaquer avec plus ou moins de succès à l'exportation de leurs produits et services.

2225

On constate, par exemple, que les programmes gouvernementaux de soutien financier s'adressent surtout à des entreprises déjà bien établies, alors que la structure industrielle de l'environnement est encore jeune et basée sur des PME. Donc, on recommande que des modifications soient apportées aux programmes gouvernementaux existants. On ne demande pas nécessairement de l'argent neuf mais qu'on puisse utiliser les programmes actuels pour intégrer davantage l'innovation technologique et promouvoir l'exportation.

2230

Aussi, afin d'accroître l'intérêt pour l'utilisation de nouvelles technologies, RÉSEAU environnement recommande la création d'un fonds autofinancé qui servirait à cautionner des projets qui feraient appel à des nouvelles technologies.

2235

2240

Et j'ai un exemple très concret qui concerne notre entreprise. Lorsqu'on a établi la première installation du presseur rotatif qui a été développé avec le CRIQ, le Centre de recherche industrielle du Québec, la première installation était à Longueuil et on n'implante pas des équipements comme ça dans une station de plusieurs dizaines de millions de dollars avec une nouvelle technologie en se disant: «Bon, bien, on va essayer pour voir si ça fonctionne bien.» Alors il a fallu déposer en caution un montant de 1 million \$, tout simplement pour garantir notre technologie.

2245

Alors c'est certain que, d'une part, on devait être assez certain de notre coup mais, d'autre part, ce n'est pas nécessairement toutes les entreprises qui ont 1 million \$ à mettre sur la table pour pouvoir servir de caution. Donc, on croit que ce serait essentiel de pouvoir soutenir les PME avec un fonds comme celui-là qui servirait à déposer des cautions pour des nouvelles technologies.

2250

On a cherché un peu à établir un parallèle entre ce qu'on voit, qui est très visible ces jours-ci, de l'industrie des technologies du multimédia où vraiment le gouvernement a très bien ciblé un secteur d'activité, lui a donné certains moyens en matière de financement de R et D qui sont particuliers, a même cherché à regrouper dans un même lieu physique les différentes entreprises. Alors on croit qu'il y a peut-être lieu de s'inspirer un peu de cet exemple pour le secteur de l'eau.

2255

2260

RÉSEAU environnement recommande, un peu suite à ça, la création d'un organisme de collaboration internationale formé de représentants issus des secteurs public et privé, qui auraient le mandat d'offrir des services dans le domaine de l'eau au niveau international. Alors on croit que ça permettra d'amener une rationalisation, une harmonisation des structures organisationnelles existantes et d'assurer une plus grande collaboration entre les différents intervenants québécois.

2265

RÉSEAU environnement recommande aussi que le financement des activités de cet organisme provienne aussi bien des industries qui vont en profiter que du gouvernement, et qu'on établisse une politique équitable de financement qui sera basée sur des indices de performance et des critères décisionnels bien précis.

2270

Le nouvel organisme aurait comme tâche initiale de choisir les créneaux qui sont les plus naturels pour les gens du Québec et qui répondent le mieux à la problématique de l'eau dans le monde. Il est facile de conclure que l'assainissement des eaux usées et la gestion de projet constituent des secteurs à privilégier.

2275

Il est bien entendu, pour nous, que cet organisme devrait se limiter et s'axer essentiellement sur des mandats d'appui institutionnel qui pourraient, par la suite, constituer un puissant levier pour l'industrie québécoise de l'eau, en se situant finalement en amont des projets et en s'établissant avec des ententes de gré à gré avec certains regroupements

2280

municipaux ou communautés locales, qui permettraient finalement de créer une porte d'entrée pour les entreprises québécoises par la suite.

2285

Pour assurer le transfert des connaissances techniques, scientifiques et administratives, le nouvel organisme devra être bien au fait des besoins et des conditions des pays et des technologies qui leur sont le plus appropriées. Alors, à cette fin, RÉSEAU environnement recommande de mettre en place un centre d'information stratégique adapté spécialement aux besoins de l'organisme de collaboration internationale.

2290

Alors il s'agirait d'un centre qui va répertorier tout ce qui s'est fait dans ce secteur d'activité, qui deviendra une source primordiale de renseignements sur le plan local et aussi pour les différents intervenants québécois qui oeuvrent sur la scène internationale. Le centre serait alimenté par les nombreux contacts que le nouvel organisme développera à l'étranger et aura des contacts très étroits avec les universités, centres de recherche, écoles spécialisées du Québec qui participeront eux-mêmes à la réalisation de ces travaux.

2295

Lorsqu'on se promène un peu à travers le monde, on remarque qu'il existe déjà de tels centres dans le monde, qu'il y a un réseau qui est en train de se développer et, à la lumière de cette expérience-là, il devient clair pour nous que le Québec pourrait se tailler une place de choix au sein de ce réseau en plein développement.

2300

M. FRANÇOIS BÉDARD :

2305

Disons que l'exportation de l'expertise dépend étroitement de la situation locale, d'où notre intérêt pour vos audiences. C'est sûr que RÉSEAU environnement, au niveau exportation, votre rapport va sûrement influencer les décisions politiques et, par le fait même, influencer grandement nos possibilités d'exportation.

2310

Donc les exportateurs de services tels les firmes d'ingénierie, les services de gestion, les manufacturiers utilisent très souvent également leur performance locale comme tremplin vers de nouveaux marchés. Confiant de ce fait et des grandes réalisations de notre société, RÉSEAU environnement vous a donc livré trois recommandations.

2315

En premier, une intégration de la nouvelle politique gouvernementale de gestion de l'eau à une stratégie d'exportation des expertises.

On demande aussi que des modifications soient apportées aux programmes gouvernementaux afin qu'ils intègrent davantage l'innovation technologique et servent à promouvoir l'exportation.

2320

Et, enfin, la création d'un organisme de collaboration internationale formé de représentants issus des secteurs public et privé, qui aura le mandat d'offrir des services dans le domaine de l'eau au niveau international et incluant la mise en place d'un centre d'information stratégique adapté spécialement aux besoins de l'organisme de collaboration internationale.

2325 Je veux bien vous faire comprendre qu'on a mentionné qu'on commençait par le niveau
institutionnel mais le cheminement des projets commence toujours par ce fait-là. Normalement,
les projets sont imaginés, on veut traiter, on veut améliorer la situation environnementale ou du
traitement de l'eau dans une région internationale. Les projets se découvrent. À ce moment-là,
les organismes locaux dans ces pays-là cherchent des partenaires. Des partenaires, que ce soit
canadien, des firmes d'ingénierie canadiennes ou des firmes de gestion comme une SQA
2330 internationale ou autre qui peut être dans différents pays. Ces gens-là amènent leur technique,
amènent leur technologie, amènent des firmes d'ingénierie locale qui, eux, souvent,
choisissent des technologies et des équipements qui viennent du Québec. Donc tout ça est
interrelié.

2335 Donc, si on commence par promouvoir ce qu'on fait de bien au Québec, probablement
que l'ensemble des intervenants de l'exportation de l'eau québécoise va en profiter.

Et, ensuite, nous avons un mode unique au niveau des technologies. Je crois que ce
que fait actuellement le Québec par les audiences semble un processus humain et sensible aux
2340 conditions qui prévalent actuellement dans le monde. Il est fort probable qu'il attirera la curiosité
internationale sur qu'est-ce qui se fait au Québec, qu'est-ce qu'on fait de bien au Québec au
niveau de gestion des eaux, et probablement que cette visibilité-là internationale nous amènera
des retombées. Donc, on croit vraiment que vos audiences vont être utiles, si écoutées. Merci.

2345 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Votre finale est un vœu qu'on partage. Il reste à savoir maintenant si on va y
parvenir. Dans votre mémoire, à la page 6, vous dites:

2350 «RÉSEAU environnement recommande que des modifications soient apportées aux
programmes gouvernementaux.»

Vous pensez à quels programmes? Lesquels que vous voyez?

2355 **M. SCOTT MACKAY :**

En fait, il y a quand même plusieurs programmes.

2360 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Nommez-m'en deux ou trois que je voie un peu à quoi vous référez.

2365 **M. SCOTT MACKAY :**

Il y a un programme qui, en fait, bien, un nouveau programme, je crois, qui s'appelle Eaux Vives du ministère des Affaires municipales qui finance les infrastructures. Il y a deux volets: un pour l'eau potable et un pour l'eau usée, et on pense que ce programme-là pourrait intégrer davantage l'innovation technologique.

2370 Il y a aussi un programme - je n'ai pas le nom qui me vient à l'idée - un programme au ministère de l'Environnement, qui permet de soutenir la recherche dans le domaine de l'environnement mais le but premier, naturellement, est d'améliorer la qualité de l'environnement au Québec. Cependant, on pense qu'on pourrait s'en servir comme levier.

2375 Il y a aussi les programmes plus du côté des ministères à vocation économique. Il y a au ministère de l'Industrie, Commerce et Technologie, un programme qui s'appelle «Impact PME» pour les PME mais qui s'adresse effectivement plutôt aux moyennes entreprises qu'aux petites.

2380 Enfin, en allant puiser un peu dans ces différents programmes-là, si on cible le domaine de l'eau, il y aurait moyen sûrement de mieux harmoniser tout ça et d'intégrer ça pour avoir un impact beaucoup plus important.

LE PRÉSIDENT :

2385 Faisons les choses brutalement puis vite pour voir clair. On a l'impression que le milieu de l'ingénierie est comme inoccupé. Puisqu'il a travaillé très fort au Programme d'assainissement, ça a permis de développer beaucoup de choses, puis tout à coup, pouf! on arrive à la fin du programme, on a l'impression d'une retombée. D'où l'hypothèse du marché international qui devient toute naturelle.

2390 Par ailleurs, évidemment, on a des sacrés problèmes de climat. Nos climats ne sont pas les climats des autres. Les technologies qu'on a développées valent-elles pour le marché international? Et, en lui-même, le Programme d'assainissement n'a pas été ici très, très innovateur. Il a eu plutôt tendance à appliquer des technologies dites traditionnelles. À moins

2395 que vous me fassiez une grande démonstration...

M. FRANÇOIS BÉDARD :

2400

Non. Je crois qu'on l'a mentionné dans notre document.

LE PRÉSIDENT :

Oui. C'est déjà venu.

2405

M. FRANÇOIS BÉDARD :

Sauf à quelques...

2410

M. SCOTT MACKAY :

Mais il a quand même des exceptions.

LE PRÉSIDENT :

2415

Oui.

M. SCOTT MACKAY :

2420

La plus notable étant le traitement des eaux usées des plus petites municipalités où là on a innové en allant chercher -- la Société québécoise d'assainissement des eaux a organisé des séminaires, est allée rassembler beaucoup d'informations au niveau, par exemple, des marais filtrants...

LE PRÉSIDENT :

2425

Oui. Oui.

M. SCOTT MACKAY :

2430

... et de différentes technologies plus douces qui, en fait, est quelque chose que plusieurs pays - ce qu'on nous dit, les gens à la SQAÉ - des gens de pays industrialisés qu'on pense beaucoup plus en avance que nous d'un point de vue de traitement de l'eau sont venus ici pour voir effectivement ce qu'on faisait. Alors il y a quand même des exceptions. Puis on a développé des nouvelles technologies.

2435

LE PRÉSIDENT :

Donc, quand je me compare, je me console.

2440

M. SCOTT MACKAY :

Quelques-unes, oui.

LE PRÉSIDENT :

2445

Est-ce que la création de l'organisme de collaboration internationale, est-ce que vous le voyez comme une espèce de nouveau volet à donner à la Société québécoise d'assainissement des eaux? Le voyez-vous comme ça? Et quand vous pensez, vous pensez à une institution de quel ordre? On parle de quoi? On parle de 20 millions \$ par année? de 50 millions \$ par

2450

M. SCOTT MACKAY :

2455

En fait, il y a actuellement une réflexion au ministère des Affaires municipales sur l'opportunité de poursuivre justement l'expérience de la SQAÉ du côté du développement international. On m'a informé récemment qu'il y avait un comité qui avait été créé, qui comprend le président actuel de la SQAÉ avec différentes personnes du milieu du traitement des eaux au Québec. Donc, cette réflexion-là semble en cours.

2460

Nous, on n'a pas voulu nécessairement lier cette idée générale particulièrement à la SQAÉ parce que c'est quand même un petit peu controversé. La SQAÉ, en agissant auprès des municipalités, ne s'est pas fait que des amis parce qu'ils devaient policer un peu, prendre des décisions. Alors il y a toujours une petite...

2465

M. FRANÇOIS BÉDARD :

2470

J'aimerais juste ajouter peut-être un point. C'est qu'on trouve quand même dommage qu'après avoir investi 6 milliards \$ dans les municipalités du Québec, qu'on va avoir un délai ou une continuité de programmes qui affectent et les entreprises et les firmes d'ingénierie et d'autres organismes au niveau d'organiser quelque chose de solide et de plus permanent pour l'industrie de l'eau au Québec.

2475

Actuellement, au niveau exportation, parce qu'on parle d'exportation, les entreprises qui exportent, comme nos deux firmes, c'est des entreprises qui, grâce au Programme d'assainissement des eaux, ont pris des volumes critiques, ont établi des niveaux soit de performance ou encore des niveaux financiers suffisants pour pouvoir attendre sur des longues périodes. Parce que l'international, c'est des longues périodes, c'est des démarches coûteuses qui rapportent à long terme.

2480

Mais ce n'est pas la majorité des petites entreprises environnementales au Québec qui peuvent se le permettre. Au niveau des consultants, par exemple, des firmes d'ingénierie, la plupart du temps c'est des grosses firmes avec plusieurs centaines d'ingénieurs qui exportent, à moins d'avoir développé une technologie plus pointue.

2485 Et c'est dommage mais actuellement on croit que le fait que ça baisse chez nous, les
firmes de plus petite dimension ne survivent pas. Et puis vous l'avez mentionné tout à l'heure,
puis c'est sûr, ce n'est pas le temps actuellement d'essayer d'aller à l'international quand il y a...

LE PRÉSIDENT :

2490 C'est-à-dire que ça dépend où est le marché international. Si le marché international est
à la construction de réseau, c'est une chose. Si le marché international est ailleurs, bon. S'il est
à la construction de réseau, il semble bien, c'est ça qu'on dit partout, puisqu'il y a
surpopulation, il y a des nouvelles villes qui se développent, donc là on pense à des
2495 constructions de réseau, auquel cas c'est une chose.

Ici, c'est clair que l'étape ultérieure dans laquelle on s'en va sont des phénomènes plus
complexes. On parle de gestion par bassin, bon, qui sont des processus administratifs et
sociaux autant que techniques, on parle de permanence des réseaux et donc de leur inspection,
2500 de leur rénovation, etc., et là ce qui est un autre type d'ingénierie.

Ce que je suis surpris dans votre document, c'est qu'il n'y a rien du côté du processus
social. Ce qui apparaît très clair ici, probablement que ça va être ça à l'extérieur aussi, c'est
qu'il ne peut pas y avoir de gestion de l'eau s'il n'y a pas en même temps la gestion d'un
2505 processus social où les usagers sont impliqués. Et, là-dessus, je pense qu'on peut être assez
fort avec une nouvelle expérience.

M. FRANÇOIS BÉDARD :

2510 Je peux peut-être répondre à ça parce que moi, je fais beaucoup d'international. Je vais
à l'étranger à plusieurs reprises. Là-bas, en général, les processus sociaux, il y a toujours une
démarche, un, d'éteindre les feux. Actuellement, à l'international, ils éteignent les feux dans
bien des pays, que ce soit au Brésil, en Argentine, au Vénézuëla, ils éteignent les feux. Un
peu comme on a fait, nous, il y a plusieurs années.

2515 Donc le processus social, je crois, suit aussi. Lorsqu'il y a une prise en charge des
problèmes, le social suit, et c'est ce qu'on est en train de faire au Québec, le social suit le
programme d'assainissement et tout ça. Mais on apprend peut-être, on devrait peut-être
l'intégrer davantage mais je crois qu'on a, à ce niveau-là, au niveau international, il y a
2520 beaucoup de choses à faire, techniques, et de feux à éteindre avant peut-être d'impliquer ça au
niveau social.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2525 Vous voulez vous servir du marché local comme banc d'essai. Dans cette perspective-
là, moi, je perçois un paradoxe dans votre document. D'une part, vous mentionnez qu'on
n'exporte pas ce qu'on n'a pas. C'est la formule que vous avez utilisée.

M. FRANÇOIS BÉDARD :

2530

Exact.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2535

Vous avez décrit une contre-performance du Québec puis vous avez décrit la gestion au Québec comme étant une gestion de laxisme, difficile d'innover, lois désuètes, l'information ne circule pas. Autrement dit, vous avez décrit une situation de contre-performance.

2540

Par ailleurs, vous dites: «Le Québec a développé au cours des années une très vaste connaissance des technologies les plus avancées au niveau mondial. Ceci lui permet de faire preuve d'une plus grande impartialité que la concurrence qui possède de telles technologies, de proposer donc des choses plus appropriées aux besoins des clients», donc de maîtriser, si je comprends bien, des technologies étrangères. Les chercheurs universitaires font des maillages. Alors il me semble qu'il y en a de quoi à exporter, d'après ces phrases-là?

2545

M. SCOTT MACKAY :

C'est ça.

2550

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Est-ce qu'il y en a ou il n'y en a pas?

M. SCOTT MACKAY :

2555

Il pourrait y en avoir davantage.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2560

Oui, mais c'est parce que vous avez vraiment décrit une situation de contre-expertise. On avait l'impression que le Québec était zéro, d'après votre chapitre 2 et puis là, après, vous dites qu'on a développé des choses extraordinaires qu'on peut exporter. Alors j'essayais de réconcilier ces affirmations-là.

2565

M. SCOTT MACKAY :

2570

En fait, il y a un peu les deux volets. Il y a des difficultés importantes. Je pense que le principal point où le paradoxe s'éclaire, c'est qu'il ne faut pas justement regarder du côté des marchés de construction et des marchés de privatisation au niveau international mais plutôt s'orienter vers ce que nous on fait le mieux. C'est-à-dire, on a développé tout un système pour analyser les technologies. On a dû les adapter. Alors si on a été capable de les adapter dans un sens, on peut conseiller les gens pour -- puisqu'on parlait de climat, par exemple, nous, on les

a adaptées pour des pays froids, mais c'est un peu les mêmes méthodes pour les adapter en sens inverse.

2575

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Donc, il existe des expertises exportables?

2580

M. FRANÇOIS BÉDARD :

Absolument.

M. SCOTT MACKAY :

2585

Il existe des expertises exportables et on pense qu'on pourra dans le futur...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2590

En faire plus.

M. SCOTT MACKAY :

2595

... avec une meilleure gestion de l'eau au Québec, continuer. Parce qu'on peut faire un bon bout sur la Baie James puis sur le Programme d'assainissement des eaux du Québec mais, dans 20 ou 30 ans, j'espère que pendant cette période-là, on aura développé d'autre chose pour pouvoir poursuivre.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2600

Oui. Vous avez parlé du multimédia. Est-ce que dans le domaine de l'eau, les technologies de l'information et les télécommunications, les applications comme les systèmes experts, les systèmes à logique floue, les systèmes d'analyse de risque, est-ce que vous maîtrisez ces technologies-là qui sont en demande, d'après ce que j'ai lu sur le marché international, entre autres au titre de la vigie stratégique et de la vigie technologique?

2605

M. SCOTT MACKAY :

2610

Dans ce domaine-là, moi, je peux parler simplement pour les équipements que nous produisons. Enfin, on se promène à travers le monde et on ne voit pas grand-chose vraiment de plus avancé, qui intègre davantage des technologies, par exemple, d'automatisation, de contrôle à distance. Par contre, au niveau de logiciels de gestion de risque, de gestion, je sais qu'entre autres dans le domaine des déversements en temps d'orage, il y a beaucoup de choses qui ont été développées au Québec mais je ne sais pas, à ma connaissance, s'il y a un répertoire de tout ça.

2615

M. FRANÇOIS BÉDARD :

2620 J'aimerais juste ajouter, dans ces hautes technologies-là, ça dépend vraiment le marché ciblé. Il va de soi, si on regarde...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2625 Oui. Surtout l'Europe.

M. FRANÇOIS BÉDARD :

2630 ... vers l'Europe et les États-Unis, dans certains cas, ces technologies-là sont très utilisées. Mais lorsqu'on parle du marché des pays en développement...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

L'Amérique latine et l'Afrique, tout ça.

2635 **M. FRANÇOIS BÉDARD :**

... c'est tout ce qui peut être manuel l'est, et plus de nombre d'employés, tant mieux. Mais à ce niveau-là, j'aimerais juste rajouter, monsieur Genest, si vous permettez, c'est que le marché naturel d'exportation québécoise est plus nord-sud qu'est-ouest.

2640

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Oui, oui, c'est ça.

2645

M. FRANÇOIS BÉDARD :

Étant donné l'implication historique des firmes françaises, britanniques et allemandes dans certains autres milieux.

2650

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Est-ce que RÉSEAU environnement ou ses membres maîtrisent des technologies, de l'expertise en matière de gestion des milieux aquatiques, des écosystèmes aquatiques? Parce que je sais que vous parlez d'eaux usées, d'infrastructures d'assainissement, tout ça. En matière de gestion des milieux aquatiques.

2655

M. FRANÇOIS BÉDARD :

Au niveau, vous voulez dire, des lacs et tout ça? À ce niveau-là, écoutez, je crois que oui, mais on est plus spécialisé au niveau du traitement et tout ça. Mais quand même il y a des experts, qu'on parle d'eaux souterraines, qu'on parle de différents domaines environnementaux, oui. Mais c'est sûr que nous, personnellement, notre expertise est beaucoup plus au niveau du domaine des eaux et des traitements.

2660

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Oui, l'ingénierie.

2665

M. FRANÇOIS BÉDARD :

Et peut-être adresser la question directement à d'autres autorités de RÉSEAU environnement.

2670

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

En fait, vos recommandations m'apparaissent demander de l'encadrement, de l'aide et du soutien. Il y a des expertises internationales qui souhaitent ne pas avoir ces aides-là qu'ils considèrent comme des béquilles. Et des experts internationaux se regroupent et leur force, c'est le maillage et le réseautage et le développement d'une culture internationale d'intervention.

2675

Vous, vous avez choisi plus l'approche traditionnelle. Est-ce que vous avez évalué les différentes possibilités à cet égard-là? Parce que le fait d'avoir une approche d'organisation gouvernementale, de fonds d'aide, c'est une approche qui peut être freinante à certains égards, d'après certains.

2680

2685

M. SCOTT MACKAY :

2690 C'est une raison pour laquelle... enfin, je crois que le modèle qu'on propose est peut-être un peu à mi-chemin, parce qu'on ne demande pas nécessairement de l'aide mais on demande de réorienter de l'aide. On propose de créer un organisme de collaboration internationale, mais on ne propose pas directement justement de reprendre l'organisme public et la Société québécoise d'assainissement des eaux et tout simplement de le poursuivre. On voudrait un organisme où seraient impliqués aussi les gens du secteur privé.

2695 Par contre, là où on s'est attaché beaucoup, c'est à créer une synergie entre les gens de l'industrie au niveau québécois plutôt effectivement qu'un modèle qui serait beaucoup plus éclaté et axé sur finalement une culture vraiment internationale ou internationaliste.

2700 Je ne sais pas, c'est peut-être le signe qu'on n'est pas tout à fait rendu là. À tout le moins, les gens qui se sont penchés sur cette question-là.

M. FRANÇOIS BÉDARD :

2705 Au niveau de demander de l'aide, monsieur Genest, je crois que ce qu'on demande, c'est de réaménager les aides. Parce que comme entreprise, écoutez, on reçoit des offres de mission internationale en environnement, et particulièrement sur l'eau, probablement à toutes les deux semaines. Il y a des missions qui s'organisent en Argentine, au Brésil, en Pologne, de différents ministères particulièrement orientés sur l'environnement - il ne faut pas se le cacher, l'eau est une bonne partie de ça - et souvent on trouve qu'il y a peu de coordination dans ces 2710 différentes missions-là. C'est pour ça que je vous dis, quand on vous dit qu'un réaménagement pourrait aider autant qu'un financement supplémentaire.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2715 Moi, je suis encore la martyre du chronomètre mais je revendique la priorité de questions lors du prochain passage de RÉSEAU environnement devant nous.

M. FRANÇOIS BÉDARD :

2720 Très bien. Merci.

LE PRÉSIDENT :

2725 Merci. On va se revoir sur d'autres dossiers, alors merci beaucoup.

M. SCOTT MACKAY :

Merci.

2730 **LE PRÉSIDENT :**

J'invite la Fédération de protection de l'environnement de l'Estrie, s'il vous plaît. Bonsoir!

2735

M. BERTRAND LARIVÉE :

Bonsoir! Mon nom est Bertrand Larivée. Je suis président de la Fédération de la protection de l'environnement de l'Estrie et aussi président de l'Association du Lac-à-la-Truite du Canton d'Orford.

2740

M. MARTIN LEMMENS :

Martin Lemmens, secrétaire de la Fédération du lac Fraser et également le coordonnateur du suivi de la qualité des plans d'eau au RAPPEL. La petite fédération dont parlait monsieur Jean-Claude Thibault, tantôt.

2745

LE PRÉSIDENT :

Oui. On voit votre nom souvent dans les documents. Lemmens, ça, c'est un nom qui revient constamment. Il est cité souvent.

2750

M. MARTIN LEMMENS :

Compte tenu de l'heure très avancée, nous serons très, très brefs.

2755

LE PRÉSIDENT :

Merci. C'est gentil à vous.

2760

Mme GISELE GALLICHAN, commissaire :

Vous me rejoignez dans le club des martyrs du chronomètre. Merci.

2765

M. MARTIN LEMMENS :

Je vais vous présenter d'abord trois tableaux synthèses, un peu un bilan du suivi de la qualité des lacs que l'on fait depuis quatre ans. On a commencé il y a quatre ans au niveau de la Fédération, devant les inquiétudes de nos associations quant au vieillissement accéléré de nos plans d'eau, on a commencé à se dire: «C'est important de faire un suivi.» On l'a mis en place

2770

à l'été 96 et, au début 97, lors de la formation de RAPPEL, les 30 associations présentes ont choisi ce dossier-là comme un des trois ou quatre dossiers prioritaires.

2775

Celui que vous avez là à l'écran, vous voyez, c'est le phosphore total dans les lacs du RAPPEL. En passant, on a les pages 7 et 8, il faudrait biffer le concept «dissout», c'est le phosphore total. Et des fois, c'est difficile à concilier le bénévolat et le travail professionnel, et il a manqué une relecture, et le concept «dissout» devrait disparaître.

2780

Ce qu'on voit, si vous regardez en bas du tableau, l'avant-dernière ligne à droite, le ministère de l'Environnement dit la concentration ne devrait pas dépasser 20 microgrammes par litre. Et si vous regardez le constat à la dernière ligne, on s'aperçoit que pour les quatre années de 96 à 99, un lac sur trois, 34 % de nos lacs atteignent ou dépassent le 20 microgrammes par litre. Ce qui est beaucoup. Et si vous regardez un peu plus haut, si on additionne le «élevé» et «très élevé», donc 14 microgrammes par litre ou plus, il y a plus de 50 % des lacs qui dépassent cette concentration.

2785

On peut changer d'acétate. Je rappellerais juste - et vous l'avez probablement entendu plusieurs fois - que le phosphore total est le nutriment, l'aliment des algues et des plantes aquatiques. Le deuxième acétate vous présente l'oxygène dissout dans les lacs du RAPPEL. Je vais commencer là aussi par la dernière ligne.

2790

Le Ministère a une norme, qui dit que la concentration en oxygène dissout dans l'eau du lac devrait être 4 milligrammes par litre ou plus. Et si vous regardez les autres lignes, vous voyez, par exemple, nos lacs qui présentent une concentration en oxygène dissout, qui est la première ligne, les premiers résultats, de moins de 1 milligramme par litre dans les 2 premiers mètres. Les 2 premiers mètres, il faut voir ça comme les 2 premiers mètres du fond et non pas les 2 premiers mètres de la surface. C'est 12 lacs, donc 40 % de nos lacs qui présentent une absence d'oxygène dans les 2 premiers mètres du fond et ces lacs-là peuvent être catégorisés et définis comme des lacs anoxiques.

2795

2800

Vous avez ensuite, par exemple dans la deuxième ligne, de 1 à 2 milligrammes par litre dans les 2 premiers mètres, qui sont des lacs problématiques. Vous en avez 8, c'est-à-dire 27 %. Ça fait que vous voyez qu'au moins deux lacs sur trois sont problématiques ou très problématiques à ce niveau-là.

2805

Le troisième acétate, je pense que c'est ça que monsieur Jean-Claude Thibault a présenté tantôt, on voit, par exemple, le pourcentage d'artificialisation des rives de 46 lacs et, effectivement, le constat, c'est qu'en moyenne, 44 % des rives sont artificialisées. Donc sur 532 kilomètres de périmètre ou de rive de ces 46 lacs, vous en avez l'équivalent de 236. C'est comme sur 236 kilomètres, les 10 ou les 15 premiers mètres de la rive, vous n'avez que du gazon, que du gravier, de l'asphalte ou des matières inertes.

2810

Ce qui nous montre bien, finalement, la situation problématique à laquelle nous devons faire face et ce, malgré tous les efforts des associations au cours des 20 ou 30 dernières

2815

années. Monsieur Thibault mentionnait tantôt, si vous vous rappelez, qu'il y a eu une augmentation entre les années 92 et 93, et 98 et 99, il y a eu une augmentation de 6 à 7 % de l'artificialisation des rives de nos plans d'eau.

2820

Un point qu'on aurait voulu vous faire ressortir, c'est que parallèlement à ces problématiques que vous venez de voir, il y en a une qui est omniprésente et qui vous a été, je pense, mentionnée par beaucoup d'intervenants au cours de la journée et de la journée précédente, c'est la sédimentation, l'accumulation de sédiments dans le fond de nos lacs et sur le littoral de nos lacs.

2825

D'ailleurs, la précédente acétate qui vous montrait, par exemple, les lacs qui sont anoxiques ou qui sont très problématiques, c'est relié effectivement à une sédimentation trop excessive dans nos plans d'eau. Malheureusement, scientifiquement, c'est très difficile et un organisme comme RAPPEL n'a pas les moyens pour être capable de faire ressortir toute la problématique de sédiments dans nos plans d'eau.

2830

Avoir eu plus de temps, nous avons beaucoup de diapositives sur la question et où l'on voit, effectivement, des quantités de 6 pouces, de 2 pieds ou de 6 pieds d'épais de sédiments qui sont accumulés, et avec les impacts en termes de prolifération d'algues et de plantes aquatiques.

2835

Malheureusement, on n'est pas capable de le faire ressortir de façon aussi quantitative mais c'est une problématique - je me suis promené dans de nombreux lacs - et dans certains lacs dont la qualité au centre du lac est encore bonne, il n'est pas rare de voir qu'une propriété sur trois se retrouve avec une accumulation de sédiments. C'est-à-dire que les personnes, pour aller se baigner, sont obligées de marcher dans 2, 4, 6, 10 ou 20 centimètres de sédiments avec ce que ça signifie aussi comme plantes aquatiques et comme prolifération des algues.

2840

Ça fait que c'est un peu la problématique qu'on veut faire ressortir. Et je pense que le suivi de l'eau que nous avons amorcé pourrait, par exemple, très bien se concrétiser dans d'autres régions, et à l'aide de bénévoles, comme ceux que nous avons de nos associations, et qui existent également dans toutes les autres régions, nous pensons que ça serait possible de mettre sur pied un programme de suivi qui serait relativement peu dispendieux. D'ailleurs, la preuve, c'est que nous avons réussi à le réaliser et ceci, avec des budgets très très limités.

2845

2850

Par contre, c'est évident aussi que la réalisation, par exemple, d'un tel suivi ou de tout ce qui vous a été présenté également aujourd'hui, nécessiterait que des organismes comme le RAPPEL bénéficient d'un petit budget récurrent.

2855

Parce que depuis un peu plus de trois ans que le RAPPEL existe, ceci se fait par des efforts inouïs de la part d'une poignée de bénévoles, et comme dans tous les organismes bénévoles, pas uniquement dans notre domaine, la relève est difficile à trouver. Et si on veut que ça puisse continuer d'exister et qu'on puisse continuer d'apporter, finalement de jouer le rôle

d'aller chercher des connaissances, de sensibilisation, etc., ça nécessiterait un petit budget récurrent.

M. BERTRAND LARIVÉE :

2860

Écoutez, moi, je vais vous épargner ma partie parce que ma partie, c'était la mise à nu et le drainage. Je pense que vous avez eu un cours assez... je pense que vous êtes aptes à passer l'examen.

2865

Mais, moi, j'aimerais vous faire une recommandation de dernière minute, qui est la suivante. C'est que j'ai peur qu'il y ait un épuisement du bénévolat dans le domaine de l'environnement. Moi, ça fait 20 ans que je fais de l'environnement. Et puis on avait un support de FAPEL pendant des années, on avait une ressource ou on avait un organisme qui pouvait nous aider et puis qui pouvait nous donner de l'information, des conseils, qui pouvait nous supporter, que monsieur Paradis a complètement anéanti à ce moment-là et puis, là, on est tout seul.

2870

Puis moi, après 20 ans, je me rends compte qu'il n'y a pas vraiment de relève, parce qu'on n'a pas vraiment d'intérêt à l'environnement parce que ça n'a plus le même impact, parce qu'on n'a plus le même support qu'on avait du gouvernement. Puis je pense qu'attendre après l'état Providence, c'est une chose, parce que c'est bien beau d'avoir des mégaprojets mais c'est les gens qui travaillent sur le terrain qui font évoluer les choses.

2875

Puis je pense que si l'environnement est rendu où il est présentement, c'est à cause de ça, c'est à cause des gens qui ont travaillé sur le terrain, puis qui ont continué, puis qui n'ont pas lâché, puis ces gens-là l'ont fait bénévolement. Puis à soir, ici, la plupart sont bénévoles, je pense, et puis on ne compte pas notre temps. Moi, j'ai peur qu'il y ait un épuisement, puis qu'il y ait un abandon et puis, là, à ce moment-là, bien, là, on va se ramasser avec un énorme problème. Ça va être un problème d'environnement total puis qu'il n'y a plus personne qui va s'intéresser à ça. Puis ça me fait bien peur de voir ça.

2880

2885

Ma recommandation, c'est qu'on ait au moins un support, un petit support de la part des gouvernements. Je pense que ça se résume à ça.

2890

LE PRÉSIDENT :

Sur ce point-là, essentiellement, vous visez la remise sur pied de quelque chose comme le Programme des lacs ou quelque chose d'analogue.

2895

M. BERTRAND LARIVÉE :

Exactement. Je vais vous donner juste un exemple. On plantait des arbustes avec FAPEL. On avait des arbustes qui survivaient à peu près à 90 %. Depuis qu'on n'a plus ces arbustes-là, on a des arbustes qui sont chétifs, on en perd, au-delà de 50-60 % des arbustes

2900 meurent. Donc, on n'a pas du matériel. C'est bien beau planter des arbustes mais ça ne te
tente plus d'en planter quand tu sais que l'année prochaine, ils ne seront plus là, les arbustes,
ils vont être morts. Ça fait que tu n'as pas d'intérêt.

2905 Tandis qu'avec FAPEL, on avait des biologistes qui venaient planter avec nous. On
avait de l'information, on avait du support de ces gens-là, puis ça a disparu. Puis tout a disparu
en même temps. Tout le côté... si on veut, l'étincelle qu'il y avait autour des lacs, ça a disparu.

2910 Parce que je fais des réunions maintenant... avant ça, je faisais une réunion, je pouvais
avoir 30-40 personnes à ma réunion. Là, je suis obligé d'en faire trois pour en avoir une
vingtaine. Donc, il est perdu cet enthousiasme-là, puis l'enthousiasme, bien, c'est le fait qu'il
n'y a plus d'information de la part des gouvernements. C'est une chose qui a disparu.

2915 L'environnement, on dirait que maintenant, c'est passé de mode. Il y a eu une mode
puis là, c'est plus la mode d'être... Même, on est un petit peu désagréable. On n'est pas aimé
de la part de certains organismes.

2920 Puis, entre autres, moi, en tout cas, il y a un ministère dont je suis très déçu, c'est le
ministère des Transports. Parce que j'ai eu affaires avec eu, avec les tributaires, on a des
fossés qui se déversaient au lac chez nous, puis ils m'ont dit: «Prouve-moi que c'est le ministère
des Transports qui a fait que tu as des sédiments dans le lac. Prouve-le.» Ils n'ont jamais voulu
me donner un support. On a fait un captage de sédiments mais je l'ai fait avec la municipalité,
puis je l'ai fait avec les cotisations des membres au lac chez nous. Mais on n'a pas eu de
support du ministère des Transports. Je trouve ça bien dommage parce que ce sont les
principaux - en tout cas, moi, en ce qui me concerne au lac chez nous - c'est le principal
2925 pollueur, c'est le ministère des Transports.

M. MARTIN LEMmeNS :

2930 Puis peut-être juste pour compléter, l'aspect revégétalisation que tu mentionnais,
Bertrand, actuellement, par exemple, au Québec, il n'y a aucun programme de support qui
nous permette, par exemple, de faire l'acquisition d'herbacées ou d'arbustes pour la
revégétalisation des rives.

2935 Parce qu'on ne reçoit que certaines subventions du ministère de l'Environnement mais il
faut que ça soit, par exemple, sur des actions non récurrentes. Et quelque chose comme la
revégétalisation des rives, c'est une action qui est récurrente parce que ça doit se poursuivre
d'année en année. Ça fait qu'il n'y a aucun support. De sorte que lorsqu'on demande, par
exemple, à nos riverains de planter des arbustes, si on leur demande, par exemple, 1 \$ pour
un petit arbuste qui est haut comme le verre ici, les gens qui voient ça comme de la fardoche,
2940 comme, je veux dire, quelque chose qu'ils ne veulent pas, ils ont l'excuse.

Avant il y avait à ce moment-là, dans le temps, par exemple, où le Programme des lacs
existait, je veux dire, ça nous coûtait rien à ce moment-là et, donc, c'était beaucoup plus facile

2945

de vendre ça parce qu'il n'y avait pas un coût. Je pense que cette question-là d'un support à l'acquisition, par exemple, d'herbacées et d'arbustes, ça serait quelque chose qui devrait exister, non seulement pour les riverains mais également pour les agriculteurs, pour les forestiers, pour tous ceux qui veulent remettre les rives en état, qui veulent leur permettre de jouer vraiment son rôle de freiner, de filtrer puis de rafraîchir.

2950

Mme GISELE GALLICHAN, commissaire :

2955

À la suite de ce dernier constat que vous nous faites de l'épuisement des troupes, la démotivation que vous voyez pointer à l'horizon, quel degré d'urgence mettriez-vous, dans la mesure où on peut bien s'entendre que l'établissement d'une politique globale ne peut pas se faire du jour au lendemain. Est-ce que vous voudriez que ça se fasse dans le cadre général ou si vous êtes en train de nous donner une alarme et c'est demain la veille?

2960

M. BERTRAND LARIVÉE :

2965

Bien, c'est une forme d'alarme parce que je suis à peu près certain que les gens ici qui font partie d'associations, quand ils font une réunion, si tu as deux individus qui ont entre 20 ans et 30 ans, c'est le maximum. Le reste, c'est tout des gens de 50 ans, 40 ans. Donc ça veut dire qu'il y a une population, les jeunes ne sont pas sensibilisés et ne sont pas intéressés à l'environnement. C'est ces gens-là qu'il faut aller chercher. C'est ces jeunes-là. C'est eux qui vont prendre la relève.

2970

Parce que là, c'est juste le groupe de «baby boomers» qui ont ce souci de l'environnement. C'est ça qui me fait peur, moi. C'est qu'à un moment donné, on va s'épuiser, nous, puis là il n'y aura pas personne derrière nous.

2975

Mme GISELE GALLICHAN, commissaire :

Donc, si ça devait prendre une question de quelques années pour l'établissement de gestion par bassin versant, enfin, d'une politique générale...

M. BERTRAND LARIVÉE :

Globale.

2980 **Mme GISELE GALLICHAN, commissaire :**

... globale, ça, vous souhaiteriez que nous disions ce type de budget récurrent, petit budget récurrent, ça, c'est urgent et c'est tout de suite.

2985 **M. BERTRAND LARIVÉE :**

Oui.

2990 **Mme GISELE GALLICHAN, commissaire :**

C'est ça que vous souhaitez là.

M. BERTRAND LARIVÉE :

2995 Exactement. Vous vous imaginez la somme d'argent que ça représente le bénévolat dans l'environnement? C'est incroyable. Il n'y a pas un gouvernement qui serait capable de payer ça.

M. MARTIN LEMMENS :

3000 Et il n'y a pas que l'argent. Il y a également des outils. Les associations, par exemple, qui existent depuis 15, 20 ou 25 ans, quand les riverains viennent, année après année, viennent dire, par exemple, à leur assemblée générale annuelle: «Qu'est-ce que je peux faire? Je vois les sédiments qui s'accumulent devant chez moi et je ne sais pas quoi faire.»

3005 Et actuellement, il manque des outils, que ce soit, par exemple je pense au vidéo qu'on a vu tantôt, toutes sortes d'outils. Que ce soit, par exemple, lorsqu'il y a une construction au bord d'un lac, et qu'il y a la mise à nu qui est inhérente, par exemple, à la construction, que les riverains, que les inspecteurs, que les associations aient des outils pour des vidéos, pour leur dire: «Voici, dans un cas comme ça, concrètement ce qu'il y a à faire. Vous mettez, par exemple, du paillis ou vous faites telle chose pour tel type de mise à nu.»

3010 Et, actuellement, c'est pour ça qu'il y a un genre de désaffectation parce que les gens qui viennent année après année et qui ne trouvent pas une réponse au problème, bien, je veux dire, à ce moment-là viennent à se tanner de venir répéter toujours la même chose. Donc, à la fois un financement récurrent, pas pour les petites associations mais on pense à des associations régionales comme le RAPPEL, et des outils, mais ceux-là, qu'ils soient accessibles à tous.

3020

M. BERTRAND LARIVÉE :

3025

C'est grave quand c'est rendu que l'inspecteur municipal t'appelle pour avoir de l'information parce qu'il n'est pas au courant. Il dit: «C'est toi ma source d'information.» Je pense qu'il y a quelque chose qui ne marche pas en quelque part. Il y a de l'information qui se perd.

3030

M. MARTIN LEMME :

3035

Et c'est vrai dans toutes sortes de domaines. Que ce soit, par exemple, dans le domaine de l'impact, par exemple, des moteurs à deux temps sur les plans d'eau en termes de pollution, il y a encore des gens qui viennent jurer, par exemple, au niveau lorsqu'il y a des consultations sur la limitation, l'interdiction des embarcations à moteur, qui viennent jurer que ça n'a aucun impact. Et il y a beaucoup de gens dans la salle qui les croient parce que là aussi ils manquent d'information, les gens qui vivent autour de réservoir d'eau potable, qui viennent voter, par exemple, contre l'interdiction des plans d'eau, parce que ces gens-là ne sont pas sensibilisés aux impacts sur la santé et autres de ce type de rejets d'hydrocarbures dans les plans d'eau.

3040

LE PRÉSIDENT :

Je pense qu'on vous a bien entendu. On a bien compris, en tout cas, votre Sitz im Leben - comme on dit en Allemand - votre situation vitale, votre expérience et le niveau où vous êtes rendu. Ce n'est pas tombé dans l'oreille des sourds.

3045

M. BERTRAND LARIVÉE :

Merci.

3050

M. MARTIN LEMME :

Merci.

3055

LE PRÉSIDENT :

Alors, maintenant je voudrais inviter les représentants de l'Action Saint-François, s'il vous plaît. Bonsoir, messieurs!

M. CHARLES COULOMBE :

3060 Bonsoir! On va tenter d'être assez bref et dynamique sans tomber dans le jovialisme pour autant, rendu à cette heure-là, je pense que tout le monde est fatigué.

LE PRÉSIDENT :

3065 Le grand jovialiste n'est pas ici.

M. CHARLES COULOMBE :

3070 Alors, nous ce qu'on va faire -- d'abord, je me présente. Mon nom est Charles Coulombe. Je suis président du groupe Action Saint-François, en fait de l'organisme Action Saint-François qui est un groupe de citoyens. Je suis accompagné de Pierre Dansereau qui est vice-président.

3075 Alors avant de vous présenter les recommandations qui découlent de notre mémoire, je vais prendre un 2-3 minutes pour vous faire un petit topo de l'organisme et aussi pour situer le contexte dans lequel a été élaboré ce mémoire-là qui est, je dirais, très particulièrement axé sur une démarche autant que sur une finalité. On ne se considère pas comme des experts mais comme un groupe de citoyens qui a beaucoup à apprendre mais qui a aussi beaucoup appris dans l'action.

3080 Alors, Action Saint-François, en quelques mots, c'est un groupe de citoyens qui existe depuis sept ans, qui a été formé à l'initiative de trois, quatre personnes qui ont décidé de faire quelque chose de concret pour l'environnement, mais avec la particularité de travailler avec une approche par bassin versant.

3085 Donc nous, on travaille sur le bassin versant de la rivière Saint-François qui est 10 000 kilomètres carrés et depuis sept ans, on a 32 ruisseaux qui ont été nettoyés, on en a plus de 300 qui ont été inventoriés, à savoir être capable de localiser des sites où il y a des déchets, des rebuts de toutes sortes, que ce soit très ponctuel, que ce soit étendu, que ce soit des sites qui nécessitent de la machinerie, puis une planification très poussée pour pouvoir retirer ça sans causer plus de bobo qu'autre chose.

3090 Alors on a retiré 230 tonnes de rebuts depuis ce temps et 77 % de tout ça a été récupéré, que ce soit des pneus, que ce soit du métal, que ce soit du verre, que ce soit du plastique.

3095 Alors tout ça, c'est des activités bénévoles qui se font le samedi.

3100 Quand on parle de bénévoles, nous, la plupart des gens qui travaillent avec Action Saint-François qui sont bénévoles, ce sont des citoyens, des gens qui vivent en ville, qui n'ont pas de ruisseau à côté de chez eux mais qu'on a réussi à sensibiliser, à convaincre que, finalement peu importe où on habite, la question des cours d'eau concerne tout le monde. Alors c'est vraiment l'approche qu'on a.

3105

3110

3115

3120

3125

3130

3135

3140

3145

Et malgré le dynamisme de notre groupe, les travaux qui se font à chaque samedi depuis des années, du mois de mai jusqu'au mois d'octobre, on doit quand même abonder dans le même sens que celui qui nous a précédés ici et confirmer que ce n'est pas évident maintenir ce dynamisme-là, aller chercher des bénévoles, recruter. Nous, on fait du porte-à-porte. Il y a du monde qui, presque chaque soir, font du porte-à-porte pour pouvoir maintenir ce réseau-là. Et on a environ 7 ou 800 membres présentement, des membres en règle qui paient 25 \$ par année pour être membre de notre organisation. Ce ne sont pas tous des gens qui viennent participer. On a des bénévoles qui ne sont pas membres aussi. 7 à 800.

Alors le contexte, nous, on s'est dit que comme groupe de citoyens, on veut produire un mémoire, évidemment, parce qu'on a des opinions sur plusieurs sujets mais on s'est dit: «On va produire un mémoire qui est davantage axé sur notre activité quotidienne, ce qu'on fait, nous, nettoyer des petits cours d'eau dans une approche par bassin versant.» Et, donc, il y a plusieurs sujets qu'on a choisi de ne pas aborder dans ce mémoire-là mais ce n'est pas que ça ne nous préoccupe pas. Donc, les deux recommandations sont vraiment ciblées mais on a d'autres préoccupations aussi.

Mais la consultation s'est faite, ça a été le lieu de mise sur pied d'un processus de consultation électronique. Alors on a créé un site Web, on a eu un projet de mémoire qui a été rendu disponible en anglais et en français - parce qu'on a plusieurs membres qui sont anglophones aussi - et l'information a circulé dans nos deux journaux, francophone et anglophone, et on a invité la population, nos membres évidemment, mais la population en général à bonifier ce document-là.

Donc on a voulu, au-delà de la finalité du mémoire, on n'était pas rendu là encore évidemment, il y a des opinions à travers ça, mais on a voulu créer un processus de discussion parce que pour nous, notre action est davantage axée sur une dynamique sociale, une prise en charge, une responsabilité des citoyens sur un sujet donné.

Et là, nous, on est en environnement mais je pense que cette dynamique-là pourrait être appliquée dans tous les domaines. Donc, on a vraiment travaillé en ce sens-là. Et je dois vous dire tout de suite qu'il y a eu beaucoup d'énergie qui a été consacrée là-dessus. Il n'y a pas énormément de gens qui ont participé au processus de consultation, de discussion mais il y a beaucoup de gens qui ont été informés de la démarche et, pour nous, ça a été l'occasion de mettre en place quelque chose qui va pouvoir se poursuivre et mettre en place un lieu de débat.

Alors je constate que je prends plus que mon 3 minutes mais la vie étant ce qu'elle est, c'est ça. Alors pour vous dire que, pour nous, c'est une grande réussite et on veut donner suite à ça, évidemment.

Maintenant, on ne vous présentera pas tout le mémoire mais simplement les deux recommandations qui découlent de cette démarche-là et je cède la parole à Pierre.

M. PIERRE DANSEREAU :

3150 Alors on a mentionné que notre mission, c'est beaucoup de sensibiliser l'approche par bassin versant. Donc, notre première recommandation auprès de la Commission exprime clairement cette préoccupation et s'énonce ainsi: Une politique québécoise sur la gestion de l'eau doit privilégier l'approche de gestion par bassin versant. Évidemment, c'est très commun. Je pense que tout le monde l'a dit.

3155 Maintenant, nous, on est conscient qu'il y a une grande difficulté pour que, effectivement, l'approche par bassin versant soit généralisée à l'échelle du Québec, parce qu'on sait qu'il y a beaucoup de barrières sociale, économique et politique. D'ailleurs, il y a une partie du bassin versant de la rivière Saint-François qui est dans le Vermont. Donc, on voit déjà qu'il y a une difficulté là si on veut vraiment appliquer à l'échelle de la rivière Saint-François cette approche-là.

3160 Mais, malgré cet état de fait, on pense qu'il n'est pas nécessaire d'attendre la mise en place définitive de structure par bassin versant et que des actions rapides et efficaces peuvent être entreprises dès maintenant en favorisant la création de comité de sous-bassins visant la gestion de petits territoires.

3165 Je pense que c'est déjà des processus spontanés qui se déroulent dans certaines régions. Ici, dans la région, on peut prendre pour exemple la création du comité de gestion du sous-bassins de la rivière Magog, qui a été créé cette année, qui regroupe des municipalités puis différents partenaires, dont Action Saint-François, CHARMES et le Conseil régional de l'environnement, etc., le RAPPEL.

3175 Et ce qui est intéressant de ce comité, c'est que à l'heure actuelle, les gens qui participent à ce comité participent de façon volontaire, puis, évidemment, nous autres, Action Saint-François, on privilégie cette approche volontariste, puis on considère que c'est important dans le cadre des travaux de ces comités de sous-bassins à petite échelle, que les groupes de citoyens - ici, on prend Action Saint-François comme exemple - soient appuyés pour participer à des travaux. Puis on parlait de l'importance des bénévoles tout à l'heure pour les lacs mais, ici, on a des gens en milieu urbain qui sont prêts à faire du bénévolat aussi pour l'environnement, même s'ils ne restent pas sur le bord des lacs et puis qu'ils n'en profitent pas directement. Donc c'est important que ça, ça existe aussi.

3180 Puis, ici, on a un exemple qui vient de se mettre en place dans la région, puis ça peut être un bon laboratoire pour la suite des choses, c'est-à-dire de voir comment est-ce qu'on peut arriver à l'intérieur de petits comités comme ça à mener des actions, à faire des expériences. Par exemple, appliquer des méthodes pour la protection contre les sédiments. Puis, éventuellement, que ce qui aura été fait dans ces petits comités-là, que ça peut être repris ailleurs, puis ça peut donner une bonne expérience pour comment, éventuellement, des comités beaucoup plus élargis pourront fonctionner à plus long terme.

3190 Mais l'idée qu'on veut mettre en valeur, c'est qu'à court terme, très rapidement il pourrait y avoir des actions qui soient prises pour que cette approche-là soit effective.

Maintenant, ça, c'était notre première recommandation sur la question de l'approche par bassin versant.

3195 Notre deuxième recommandation propose une approche qui permettrait d'améliorer la protection des ruisseaux en milieu agricole. Pourquoi est-ce qu'on parle du milieu agricole? C'est parce que nous autres, on va souvent faire des corvées de nettoyage en milieu agricole. On l'a mentionné tout à l'heure. On fait, le samedi matin, on se ramasse un groupe de
3200 personnes, puis on part, on s'en va en campagne, puis on va nettoyer les berges d'un ruisseau. Donc, le plus souvent on se retrouve en milieu agricole et puis on peut constater, évidemment, les problèmes qui surviennent pour les petits cours d'eau en milieu agricole.

3205 Ce qu'on propose, finalement, c'est une approche qui permettrait d'associer les agriculteurs avec les autres citoyens. Et notre recommandation se formule ainsi. C'est qu'une politique québécoise sur la gestion de l'eau favorise la responsabilisation et la sensibilisation du monde agricole, notamment par un processus crédible de certification environnementale.

3210 Ce processus-là, à l'intérieur de ce processus-là, les agriculteurs participants accepteraient d'implanter un système de gestion des impacts axé sur la transparence de leurs actions. La certification environnementale devra donner une place significative aux citoyens et aux groupes environnementaux. Elle impliquerait que les producteurs démontrent qu'ils respectent en tout temps les lois environnementales et qu'ils prennent des mesures pour diminuer l'impact de leurs activités.

3215 Je mentionne que l'idée de la certification environnementale, évidemment, c'est une idée qui émane avec la logique que le consommateur en bout de ligne a une importance. On représente un organisme qui est en milieu urbain, on est des gens qui consomment des produits qui viennent de la ferme. On est intéressé à payer pour des produits qui viennent de la ferme,
3220 qui sont certifiés environnementaux.

Puis je suis convaincu que ça a été démontré amplement ce soir, qu'il y a plein de mesures qui peuvent être prises, monsieur Champagne l'a très bien démontré. Ça coûte moins cher, finalement, d'agir intelligemment pour respecter l'environnement que l'inverse, dans bien
3225 des cas.

Donc, on ne parle pas de produits qui vont coûter nécessairement plus cher pour le consommateur. Ça fait que je pense que le consommateur entre deux produits qui coûtent le même prix mais qu'il y en a un qui est certifié environnemental, le choix est assez clair. En tout
3230 cas.

Aussi, dans cette certification environnementale là, on pourrait associer des éventuels comités de sous-bassins, qui pourraient regrouper des acteurs du monde rural qui

3235

collaboreraient avec les producteurs pour les aider à réaliser des projets dans le cadre de cette certification-là. Puis les groupes de citoyens faisant de l'action volontaire pourraient être intégrés à ces projets. On pense ici à l'organisation de corvée de végétalisation des berges par des bénévoles. Puis, évidemment, ça, ça améliorerait la communication entre les agriculteurs et les autres citoyens.

3240

En conclusion, nous aimerions rappeler que la gestion de l'eau touche à énormément de domaines d'activités. Action Saint-François se préoccupe aussi des autres sources d'impact sur la qualité des eaux. Dans le bassin de la Saint-François, on connaît les problèmes causés par l'industrie des pâtes et papiers, par certaines mauvaises pratiques de l'exploitation forestière - ça a été dit, ce soir - les résidus aussi des anciennes mines de cuivre qui sont un problème important aussi.

3245

3250

Et puis il ne faudrait pas oublier qu'il y a des impacts dans les zones urbaines avec les égouts pluviaux qui entraînent une grande quantité de polluants vers les cours d'eau, incluant les pesticides utilisés pour l'arrosage des pelouses résidentielles, ce qu'on appelle communément le syndrome du terrain de golf qui, évidemment, existe beaucoup à Sherbrooke. Même, il est étonnant, même que je trouve qu'il y a eu une recrudescence. On parlait que l'environnement reculait. Effectivement, on remarque qu'il y a eu une recrudescence ces dernières années de ça, le syndrome du terrain de golf.

3255

Les questions relatives à l'exploitation et la commercialisation de l'eau souterraine nous préoccupent également, de même que les questions qui touchent la qualité de l'eau potable. On constate que d'autres citoyens ou d'autres groupes abordent spécifiquement ces questions de façon très technique.

3260

Nous rappelons que notre organisme a formulé ses recommandations en conformité avec quatre principes fondamentaux qui éclairent bien nos prises de position éventuelles sur toute autre question. Pour nous, ces principes constituent une sorte de charte des droits à l'égard de l'eau.

3265

Puis, en terminant, j'aimerais donc vous rappeler ces principes qu'on a mis dans notre mémoire en première page. Les quatre principes, ça pourrait être comme un préambule, quand on parle d'un préambule à une constitution, que vraiment, ça, ça nous guide, peu importe les moyens, comment c'est défini de façon concrète ou précise en termes de règlement ou de loi, mais ça nous guide.

3270

Le premier principe c'est: pour que l'eau en tant que ressource vitale soit considérée comme un bien public et que la population ait droit de participer aux décisions concernant la gestion de l'eau. Je mentionne qu'un bien public, ça inclut aussi d'avoir accès à l'eau, par exemple, pour des activités de loisir qui sont évidemment respectueuses des écosystèmes.

3275

Pour que tout citoyen et citoyenne du Québec ait accès à une eau potable de qualité et gratuite pour subvenir à ses besoins essentiels.

3280 Pour la pérennité de la ressource eau, et pour le respect de l'équilibre naturel et des écosystèmes aquatiques.

Ça termine.

3285 **M. CHARLES COULOMBE :**

Si vous permettez, j'ajouterais un complément. Pierre mentionnait l'accès à l'eau. Probablement, en tout cas, nous, on croit qu'il est assez évident que si des citoyens ordinaires, qui ne vivent pas nécessairement en bordure d'un plan d'eau, pouvaient avoir accès à l'eau, probablement que ce désir-là, ce souci-là à l'égard de l'environnement se perdrait moins et puis
3290 que les gens qui sont prêts à se mobiliser aussi seraient plus nombreux.

Nous, au début de la campagne de porte-à-porte d'Action Saint-François, il y a des gens qui ne voyaient pas l'intérêt de participer. La première question qui était posée, c'est: «Pourquoi je m'impliquerais, moi, je n'ai pas de cours d'eau sur mon terrain.» On voit ça de
3295 moins en moins ce type de réponse-là et on constate aussi que les gens qui viennent participer à une corvée de nettoyage sont contents d'être en contact avec la ressource eau.

Alors si c'était plus facile pour les gens qui n'ont pas d'accès ou de propriété en bordure des berges, d'avoir accès à l'eau mais dans un cadre, évidemment, très respectueux de
3300 l'environnement, et on ne parle pas là d'installer des foires et toutes sortes de choses puis d'ouvrir des sites à patates frites, ce n'est pas de ça qu'on parle, mais probablement que ça ne se perdrait pas ce désir-là de participer puis ce souci-là à l'égard de l'environnement. Mais quand on est coupé de ce milieu-là et qu'on en entend parler de façon abstraite et théorique, bien, peut-être qu'on a moins le goût de participer.

3305 Ça, c'est une chose que je voulais dire. Et je veux, pour terminer en 30 secondes, soulever, revenir sur le point de la deuxième recommandation qui est: inciter le milieu agricole, responsabiliser le milieu agricole.

3310 Il faut bien comprendre qu'Action Saint-François, nous, on est très soucieux de ça, c'est-à-dire de la collaboration et du terme «aider» et non «inciter» ou «demander» ou «exiger» . Parce qu'on veut que les citoyens, encore une fois, se sentent associés à une démarche comme ça. Et on rencontre tellement d'agriculteurs et d'autres types aussi, il n'y a pas juste des agriculteurs qu'on rencontre mais, généralement, c'est des agriculteurs qu'on rencontre sur le
3315 bord des cours d'eau, on leur demande des autorisations, on les informe souvent qu'il y a beaucoup de rebuts le long d'un cours d'eau qui passe sur leur terrain. Il y en a qui ne le savent pas. Des fois, c'est là depuis des générations et des générations.

3320 Ça fait qu'il y a un apprivoisement qui se fait aussi et puis il y a un climat de confiance qui s'installe. Après ça, bien, ces gens-là, c'est des gens qui sont prêts peut-être à agir et puis ça

va peut-être faire des agriculteurs qui vont devenir comme monsieur Champagne dans leur façon d'agir. En tout cas, il ne faut pas trop être vertueux non plus mais on pense que c'est possible.

LE PRÉSIDENT :

3325

Ça marche.

M. CHARLES COULOMBE :

3330

Merci.

LE PRÉSIDENT :

3335

Écoutez, il y a une chose qui me frappe dans votre approche. C'est une approche de la base vers le sommet. Or, évidemment, la certification environnementale, d'habitude, est plus perçue comme une chose de spécialistes qui viennent contrôler, donner le label. Vous, vous le voyez comme une action avec les citoyens qui sont impliqués et puis qui confirme.

3340

L'approche par bassin, très souvent est vue comme une structuration du territoire. On organise des choses. On va chercher les représentants. Vous, vous avez une approche par sous-bassin, par animation, et là, je vous écoutais en me disant: «Est-ce qu'on va avoir le problème que le Québec a en essayant maintenant de regrouper des municipalités.»

3345

Est-ce que si tout monte par sous-bassin... tu sais, quand on parle de bassin versant et que les gens viennent nous dire: «Oui, nous autres, c'est le bassin...», tu poses une question, puis c'est le bassin du lac dont il est question, il a 10 kilomètres carrés, tu dis: «Oh! 950 000 lacs, on va avoir un petit problème.»

3350

Alors, donc, vous avez des idées différentes là-dessus. 30 secondes.

M. CHARLES COULOMBE :

3355 Évidemment, le bassin versant, c'est la finalité. On pourrait avoir juste un ou deux bassins versants même si, au Québec, si on voulait dire: «On fait un gros comité, puis c'est le bassin de...». Mais on se rend compte que dans l'action, c'est plus facile aussi de mobiliser des gens quand on restreint un peu.

3360 Le point de départ, c'est le cours d'eau qui passe dans notre cour. On peut arriver tout seul, puis nettoyer parce que c'est chez nous. Mais si on veut faire un bout vers le bassin versant, la logique, c'est de travailler aussi en sous-bassins. Puis on se rend compte que c'est naturellement plus facile de créer des comités de sous-bassins, puis on s'est rendu compte aussi, nous autres, ça n'a pas été long, après un an d'existence d'Action Saint-François, même au début, à la fondation, on décidait de créer des comités de sous-bassins pour atteindre l'objectif de bassin. Avoir une fédération de bassins peut-être, de sous-bassins, je ne sais pas.

3365 Donc concrètement, c'est plus facile à travailler comme ça.

Le premier élément de votre question qui était, bon, le citoyen versus l'expert, nous, on n'a pas la prétention d'être des experts et on ne veut surtout pas prendre la responsabilité des experts. C'est pour ça, d'ailleurs, qu'on va laisser le soin aux experts de trouver la façon d'articuler ce qu'on demande. Nous, on peut collaborer mais on va laisser ça aux experts.

3370

Mais là où le citoyen a un rôle à jouer, c'est dans le débat, c'est dans la discussion et dans la prise de décision. L'expert a à nous informer, à essayer de nous guider pour prendre une décision éclairée, mais nous, on pense que ce n'est pas à l'expert de prendre la décision, disons, politique de tout mettre en place, mais il faut vraiment que le citoyen participe à la démarche en étant naturellement éclairé entre autres par des experts. Alors, voilà, pour être bref.

3375

M. PIERRE DANSEREAU :

3380 Est-ce que je peux rajouter quelque chose sur la question de la certification environnementale. Bon, j'ai des contacts avec une personne qui travaille un peu de ce côté-là et puis, évidemment, en Amérique du Nord, la tendance est beaucoup plus justement, c'est un peu dans la ligne de ce qui s'est fait déjà avec ISO dans les industries qui est quelque chose d'un peu... bien, de très privé, puis c'est des experts qui... Alors, c'est un peu en vase clos que ça se passe. Et puis disons qu'au niveau de la certification environnementale, la tendance est plus à ça en Amérique du Nord.

3385

3390 Mais en Europe, la tendance est beaucoup plus dans la certification environnementale, les citoyens, les groupes environnementaux sont beaucoup plus présents et impliqués là-dedans. Puis je pense que ça serait important au Québec qu'on essaie un peu plus de prendre exemple sur ce qui se passe en Europe, puis on pourrait donner bien d'autres exemples au niveau agricole. J'embarquerai pas sur la question des OGN, ce n'est pas le dossier ici, mais...

3395

LE PRÉSIDENT :

Non.

3400

M. PIERRE DANSEREAU :

... mais il faudrait en discuter aussi, éventuellement.

3405

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Ça va. C'est une mode à créer, selon ce que vous nous laissez entendre. Vous ne voulez pas en faire comme un Métro Star. Il faut aussi qu'il y ait une connotation scientifique à cette appellation «certification environnementale» .

3410

M. PIERRE DANSEREAU :

Les groupes environnementaux ont déjà démontré qu'il y en a beaucoup d'expertise au niveau de l'environnement, dans les groupes environnementaux. On l'a vu ce soir, puis moi, je suis très impressionné par ça. Et on se demande même si les économies que certains groupes ont fait réaliser au ministère des Transports ne devraient pas retourner directement aux groupes environnementaux.

3415

LE PRÉSIDENT :

Essayez-vous donc, pour voir! Alors, messieurs, merci beaucoup.

3420

J'invite, monsieur Normand Roy, s'il vous plaît. Bonsoir, monsieur Roy!

M. NORMAND ROY :

3425

Bonsoir! Moi, je ne serai pas tellement long. J'ai suivi très vaguement la consultation sur la gestion de l'eau par manque de temps et non par manque d'intérêt.

Bonsoir, monsieur le président! Je vous ai appelés «membre du jury» mais je pense que c'est «membres commissaires».

3430

LE PRÉSIDENT :

La Commission, c'est ça, oui.

3435

M. NORMAND ROY :

3440

Avant de débiter, avant d'oublier les confrères, les intervenants précédents, moi, je suis prêt à leur concéder mes bassins de sédimentation s'ils trouvent un moyen pour diminuer le phosphore qui se retrouve dans mon eau. Ça fait qu'ils auront de l'ouvrage tout de suite demain matin en partant. Ils se cherchaient de l'ouvrage tantôt, bien, je leur offre ça.

3445

Je suis copropriétaire de la ferme piscicole Des Bobines située à East Hereford et établie depuis 1989. Mais, moi, je suis en production depuis 1975. C'est la troisième pisciculture que je démarre. La première se situait à Saint-Malo et la deuxième était située à Sainte-Edwidge qui est dans la région immédiate de East Hereford.

3450

D'où vient le nom de Ferme piscicole Des Bobines. À Sainte-Edwidge, la pisciculture était alimentée avec les eaux du ruisseau qui porte le nom des Bobines. Pourquoi les Bobines? C'est que tout simplement, il y avait une manufacture de fuseaux à bobine. Ça fait qu'en étant connu sous ce nom-là, lorsqu'on a construit la pisciculture à East Hereford, on a conservé notre nom.

3455

Après quelques années de recherche en eau, nous nous sommes établis à East Hereford et nous avons auparavant effectué une recherche hydrogéologique. Ce n'est pas un secret: la pisciculture est un grand utilisateur d'eau avec des infrastructures importantes et coûteuses. Il est certain que les règlements et les normes sont appelés à changer afin d'améliorer la qualité de l'eau puisque nous voulons tous une agriculture durable.

3460

Devant la mondialisation des marchés, nous devons réagir et nous ajuster. Les règlements et les normes ne sont pas les mêmes dans tous les pays et même au sein des différentes provinces du Canada. Nous sommes conscients que la pollution détruit nos lacs et nos cours d'eau.

3465

Par ailleurs, la technologie des dernières années nous a permis d'améliorer ou même, dans certains cas, de diminuer la pollution.

3470

Monsieur le président, on parle beaucoup de protéger l'eau comme étant un bien de la collectivité. Mais que fait-on dans ce cas des droits acquis, si droits il y a? Sans être en désaccord qu'il faille protéger notre richesse naturelle qu'est l'eau, nous devront être extrêmement prudents dans l'évaluation de différentes façons de régir cette richesse.

3475

Vous êtes autant que nous utilisateurs de l'eau, c'est la base de notre vie. Si nous voulions exagérer, nous pourrions aller jusqu'à inclure la sève de l'érable comme bien collectif puisque celle-ci provient de l'eau puisée dans le sol. Ajoutons aussi, tant qu'à cela, l'eau qui fait grandir les fruits et les légumes et l'eau qui nourrit les animaux et les humains.

Sérieusement, le sol de la Terre devra-t-il un jour être entièrement considéré comme un bien collectif? Quand je pense à cela, je revois mes enfants il y a 20 ans et qui revenaient de l'école abasourdis parce que leur professeur leur avait dit qu'un jour, on devrait payer pour boire

3480 de l'eau. Ils ne pouvaient en croire leurs oreilles. Mais c'est bel et bien arrivé: l'eau est maintenant une industrie pour certains.

3485 Tout comme les agriculteurs, les villes, les municipalités et les embouteilleurs génèrent une économie qui sert au bien de la collectivité, les gens doivent boire et manger les produits de chez nous. Chacun de nous pollue soit par l'auto, l'utilisation d'insecticides, de pesticides, etc.

3490 Tous les agriculteurs utilisent l'eau, non pas par gaspillage mais par nécessité et nous tous avons besoin des agriculteurs puisque ces derniers nous fournissent les aliments nécessaires à notre vie. Et, encore là, il ne s'agit pas d'un caprice mais d'un besoin naturel de tous les êtres humains.

3495 Déclarer l'eau comme étant un bien collectif pour, ensuite, taxer ceux qui nous fournissent la nourriture que nous retrouvons sur nos tables ne servirait pas à la protéger mais plutôt à encourager l'achat d'autres pays. Cela ne servira pas à énormément à notre économie. De tous les temps, l'homme a utilisé l'eau pour survivre.

3500 Pour protéger cette richesse naturelle essentielle à notre survie, il vaudrait beaucoup mieux penser à éduquer la population sur son importance et peut-être même voir à faire payer ceux qui l'utilisent sans jugement. Merci.

LE PRÉSIDENT :

3505 Merci, monsieur. Premièrement, merci d'être venu et d'affirmer vos convictions. On sait qu'il y a de forts débats dans ce domaine-là.

Juste une petite question, d'abord. Là, vous mêlez agriculteurs et pisciculteurs. Est-ce que vous êtes aussi agriculteur?

M. NORMAND ROY :

3510 Oui. On est des agriculteurs par le fait même aussi, nous. On est reconnu comme producteur agricole au même titre qu'un producteur laitier.

LE PRÉSIDENT :

3515 Mais êtes-vous membre de l'UPA?

M. NORMAND ROY :

3520 Oui. Puis on a une association aussi au niveau de la pisciculture aussi. On fait partie intégrante de l'UPA au même titre qu'un producteur de porc ou producteur laitier.

LE PRÉSIDENT :

3525 D'accord. Parce que j'avais eu des informations à l'effet contraire.

M. NORMAND ROY :

3530 Auparavant, on ne pouvait pas utiliser le financement agricole. Au niveau de la pisciculture, on n'avait pas le droit au financement agricole mais ça a été rétabli, il y a deux ans. Même pas voilà deux ans, en 98.

LE PRÉSIDENT :

3535 Alors ça, c'était une modification qui a été apportée au ministère de l'Agriculture.

M. NORMAND ROY :

3540 Oui. Disons que les changements survenus au niveau du financement agricole, c'est survenu à la fin de 1988, si ma mémoire est bonne. C'était une décision politique, je crois, parce qu'ils avaient mis les chevaux de course à la place des pisciculteurs. Je ne vois pas le rapport, les chevaux de course, ça n'amène pas à manger bien bien fort. Tandis qu'au niveau de la pisciculture, ça peut servir pour le loisir et également pour l'alimentation.

3545 **LE PRÉSIDENT :**

Parlez-moi de votre ferme piscicole Des Bobines. Vous produisez des...

M. NORMAND ROY :

3550 Nous, on produit surtout de la truite arc-en-ciel en grande majorité, à 95 % de la truite arc-en-ciel. Et l'autre, c'est de la truite mouchetée.

LE PRÉSIDENT :

3555 Pour consommation?

M. NORMAND ROY :

3560 Presqu'à 95 % pour la consommation. Elle est transformée sur place à East Hereford dans une usine de transformation qui rencontre les normes de Pêches et Océans. On peut exporter nos produits partout dans le monde.

LE PRÉSIDENT :

3565 Votre production est de combien de tonnes?

M. NORMAND ROY :

3570 Présentement, cette année, on va produire 160 tonnes.

LE PRÉSIDENT :

3575 Pendant l'année.

M. NORMAND ROY :

 Durant une année, oui.

LE PRÉSIDENT :

3580 Parlez-moi des quantités d'eau dont vous avez besoin?

M. NORMAND ROY :

3585 C'est ça. L'alimentation en eau pour la pisciculture, comme je disais, on est des utilisateurs d'eau, une grosse quantité d'eau qu'on utilise.

LE PRÉSIDENT :

3590 Oui?

M. NORMAND ROY :

3595 Nous, quand on a construit en 1989, on a fait faire une étude hydrogéologique qui nous a coûté quand même beaucoup de sous, puis pourquoi qu'on a arrêté notre choix à East Hereford, bien, c'est que ça faisait quelques années qu'on regardait pour augmenter notre production, puis on était limité sur le site à Sainte-Edwidge.

3600 Pourquoi qu'on est arrivé là? C'est que la topographie du terrain se prêtait bien à avoir une grosse nappe phréatique. La nappe phréatique, elle est dans un 20 mètres de gravier, puis on a cinq puits de perforés, puis chaque puits nous donne 500 gallons par minute. Ça veut dire qu'on pompe à l'heure 150 000 gallons d'eau.

3605 **LE PRÉSIDENT :**

 Pour les cinq puits au total?

3610 **M. NORMAND ROY :**

 Oui. Puis la nappe phréatique, suivant le rapport de l'hydrogéologue, elle a une capacité de 3 200 gallons par minute.

3615 **LE PRÉSIDENT :**

 Est-ce qu'ils ont utilisé le terme «esker» pour votre...

3620 **M. NORMAND ROY :**

 C'est un ancien glacier, oui.

3625 **LE PRÉSIDENT :**

 C'est un esker, bon. Est-ce que vous utilisez aussi de l'eau de surface?

3630 **M. NORMAND ROY :**

 Non. Uniquement de l'eau souterraine.

3635 **LE PRÉSIDENT :**

 Uniquement de l'eau souterraine.

3640 **M. NORMAND ROY :**

 Parce que l'eau de surface, nous autres, à East Hereford, on a beaucoup de plantations de sapins Baulmier, puis comme vous le savez, les gens utilisent des insecticides, des pesticides, puis après ça des engrais chimiques, ça fait que c'est sûr que l'eau de surface est de moindre qualité que l'eau qu'on utilise. Parce que l'eau qu'on utilise pour la pisciculture, c'est une eau qui serait de qualité à être embouteillée également.

3645

Puis, après ça, il y a la variation des températures au niveau des eaux de surface, qui fait que ce n'est pas avantageux d'utiliser ces eaux-là. L'hiver, l'eau est à 0.5°, puis l'été, elle peut augmenter jusqu'à 30°C, tandis qu'au niveau des eaux de puits artésiens, nos températures varient de 4° à 12°, puis c'est toujours le contraire des saisons. Ce qui prouve que la nappe phréatique est tellement grande, c'est un grand bassin drainant, la pierre ramasse la chaleur de l'été puis elle nous donne de l'eau chaude durant la saison d'automne et une partie de l'hiver.

3650

LE PRÉSIDENT :

À Hull, on nous a expliqué que quand l'eau est plus chaude, les poissons mangent plus.

3655

M. NORMAND ROY :

Oui, c'est ça. Son estomac réagit avec la température de l'eau. Mais ça dépend de quelle température qu'on parle. Si vous parlez d'une température de 20° à 25°C, le poisson va manger plus mais il court une chance de crever plus vite aussi. Parce qu'à ce moment-là, le taux d'oxygène dissout dans l'eau est plus bas.

3660

LE PRÉSIDENT :

Pour un salmonidé, oui.

3665

M. NORMAND ROY :

Tandis que nous, nous autres, on va jusqu'à 12°C. Ça, c'est le maximum de notre température à l'arrivée des puits, puis la croissance idéale pour le poisson, c'est une température de 15°C.

3670

LE PRÉSIDENT :

Dites-moi, vous les nourrissez vos poissons?

3675

M. NORMAND ROY :

Oui.

3680

LE PRÉSIDENT :

Il faut bien!

M. NORMAND ROY :

3685 C'est nourri avec des granules, puis la composition de la nourriture pour les poissons, c'est surtout en grande partie à base de poisson.

LE PRÉSIDENT :

3690 Ah! oui?

M. NORMAND ROY :

3695 Parce que la truite digère mal le végétal. À ce moment-là, il y a seulement qu'une petite partie de soya, de maïs qui sont ajoutés à la fabrication de notre nourriture pour le poisson.

LE PRÉSIDENT :

3700 Et là, vous me parliez au début de vos problèmes de phosphore. Vous faites quoi avec le phosphore résiduel qui sort de vos étangs?

M. NORMAND ROY :

3705 Bien, le phosphore...

LE PRÉSIDENT :

Parce que votre eau, une fois qu'elle a servi...

3710 **M. NORMAND ROY :**

3715 Quand l'eau sort de la pisciculture, suivant les normes de l'Environnement, les normes dans le temps qu'on a construit, c'est qu'il fallait avoir des bassins de sédimentation pour être capable de capter les eaux qu'on utilisait... la grosseur de notre bassin de sédimentation devait contenir pendant deux heures l'eau qu'on pompe. Il fallait qu'il soit assez grand pour contenir la quantité d'eau qu'on pompe.

LE PRÉSIDENT :

3720 300 000 gallons.

M. NORMAND ROY :

3725 C'est ça. Ça fait qu'à ce moment-là -- puis l'exigence du Ministère, c'était qu'il fallait
prendre deux fois par année des tests au niveau du phosphore, au niveau de l'azote, puis ces
choses-là. Puis lorsque l'eau sort des bassins de sédimentation, se rejette, moi, j'ai le ruisseau
Buck qui longe la pisciculture, puis après ça, le ruisseau Buck, lui, se déverse dans la Hall
Stream, puis la Hall Stream, elle, elle coule vers le sud qui est les États-Unis, puis elle se
3730 déverse dans la rivière Connecticut qui est environ à peu près 10 kilomètres de la pisciculture
existante.

Ça fait que c'est sûr que les quantités de phosphore, seulement que depuis 96, on a
diminué de moitié nos quantités de phosphore parce que les fabricants de moulée ont amélioré
la qualité de leur moulée pour servir aux poissons. En 96, les fabricants mettaient - parce qu'ils
3735 en mettent du phosphore dans la moulée - ils mettaient entre 1.3 % à 1.5 % de phosphore.
Puis, maintenant, ils sont rendus à .9 %. Ça fait que c'est une façon d'être capable de diminuer
nos phosphores. Puis l'autre partie se dissout avec l'eau du ruisseau ou de la rivière.

LE PRÉSIDENT :

3740 Maintenant, vos truites, elles mangent mais elles excrètent aussi, elles ont des
excréments alors, ça, c'est un polluant dans l'eau.

M. NORMAND ROY :

3745 Oui. Bien, c'est le phosphore qu'elles rejettent.

LE PRÉSIDENT :

3750 C'est le phosphore qu'elles rejettent.

M. NORMAND ROY :

3755 Les sédiments sont assez bien captés par les bassins de sédimentation. La matière en
suspension est assez bien déposée dans le bassin de sédimentation mais c'est le phosphore
qu'on n'est pas capable de... le phosphore puis l'azote qui est un problème pour la pisciculture,
puis un peu pour les municipalités. C'est un problème pour tout le monde.

LE PRÉSIDENT :

3760 Si le gouvernement décidait de mettre une certaine forme de redevance à l'utilisation de
l'eau, selon un tarif relativement faible, qu'est-ce qui arriverait dans votre entreprise?

M. NORMAND ROY :

3765

3770

Bien, c'est au niveau de la compétition, au niveau des marchés extérieurs. Si on n'est pas capable d'être compétitif avec les poissons qui viennent du Chili, des États-Unis, à ce moment-là, l'entreprise va être en péril. Ça fait que ça va faire un bienheureux de plus au Québec. C'est ça qui va arriver. Parce que c'est sûr que s'ils mettent une redevance, à ce moment-là, la redevance, il va falloir qu'ils la mettent au producteur laitier, au producteur de porc. Ils utilisent de l'eau. Il va falloir qu'ils mettent une redevance aux humains aussi parce qu'eux autres aussi en consomment de l'eau. Il va falloir qu'ils en mettent aux industries. Ça fait qu'à ce moment-là, ça n'aura plus de limite.

3775

L'utilisation du sol, tantôt, ça va devenir un bien collectif. Celui qui va semer des tomates, il va être obligé de donner comme une taxe à l'État?

LE PRÉSIDENT :

3780

Il y a des modes de gestion différents. Les Amérindiens n'ont jamais eu d'appropriation privée du sol. Ils ont toujours vécu sur un mode communautaire. Je veux dire, c'est une manière de vivre. Mais là, les gens réclament beaucoup puisque les eaux de surface sont des eaux publiques et les gens demandent que les eaux souterraines deviennent des eaux publiques.

3785

Là, vous me dites que si vous avez à payer ou si certaines industries ont à payer -- l'industrie ordinaire, de plus en plus, paie. À Montréal, il y a des tarifs spéciaux qui sont chargés à l'industrie qui utilise l'eau.

3790

M. NORMAND ROY :

3795

Oui, parce que l'eau, elle arrive, il y a des frais de gérer par la municipalité pour apporter l'eau, tandis que les frais générés pour apporter l'eau à la pisciculture, c'est moi qui les paye. C'est pas les voisins qui paient pour moi. C'est pas la collectivité qui va me dire: «On va partager ton bill de 6 000 \$ d'électricité mensuellement pour que tu puises ton eau.» Tu sais, c'est pas la gouvernement qui va dire: «On ne te chargera pas d'électricité, monsieur Roy, pour pomper votre eau.» Il y a ça aussi qu'il va falloir tenir compte.

3800

Lorsque je me suis établi à East Hereford, il n'y avait pas eu - au niveau de Richesses naturelles - il n'y avait pas eu de recherche de faite à savoir s'il y avait de l'eau dans ce coin de pays-là. La preuve, la municipalité, ça fait 100 ans qu'ils sont établis puis ils approvisionnent leurs citoyens dans le village avec une ancienne source qui vient du roc, tu sais, les anciennes sources. Ils n'ont jamais pensé d'aller puiser dans la nappe phréatique.

3805

Ça fait que moi, j'ai investi quand même des sous, puis même les pisciculteurs en général ont investi beaucoup d'argent pour trouver de l'eau, puis je verrais, en tout cas, mes droits... je vois que c'est des droits quand même acquis parce que j'ai payé pour connaître la qualité du sol, tout ça. Je me verrais, en tout cas, brimé.

3810 De toute façon, on est habitué d'être brimé au Québec parce qu'ils décident de passer sur nos terrains, puis ils ne se gênent pas. On a connu ça avec la compagnie TQM de toute façon. Ils ont décidé d'exproprier des propriétaires, puis la vie est belle! Tassez-vous. On s'en va. On passe par là. C'était pour servir les intérêts américains mais ça, ils avaient le droit de le faire.

3815 Ça fait que je ne serais pas surpris qu'il nous arrive des choses comme ça parce que, nous autres, on est des Québécois, on peut en assimiler. En tant que peuple québécois, on est habitué de manger des coups de pied dans le derrière, comme on dit. Parce qu'on n'est pas des grosses compagnies, on peut ambitionner.

3820 Bien, c'est sûr, au niveau de la compétition, si nous autres on est taxé ici au Québec, puis que dans le reste du Canada, ils ne sont pas taxés, puis dans le reste du monde, ils ne sont pas taxés, bien, à ce moment-là, les produits vont venir d'ailleurs. L'agriculture, si vous en voulez au Québec, il va falloir que les gens la protègent, sans ça on va être à la merci des grosses chaînes, puis à la merci des multinationales. C'est ça qui va arriver.

Puis d'autant plus qu'il ne faut pas oublier que la pisciculture donne du travail à dix, onze personnes. Ces gens-là, c'est des consommateurs. C'est des gens qui n'étaient pas là dans ce domaine-là auparavant. C'est des gens -- indirectement puis directement, on crée des emplois.

3830 Puis, après ça, on doit manger. On est aussi bien de manger un produit de chez nous que de manger un produit importé. Il est pas mal de meilleure qualité puis, en plus, ça fait tourner l'économie.

LE PRÉSIDENT :

3835 C'est bien. Est-ce que vous avez pu exprimer votre point de vue correctement?

M. NORMAND ROY :

3840 Oui. Mais ce que je déplore, je trouve que les gens du BAPE font toujours un beau travail, ils rédigent toujours des beaux documents mais bien souvent, les décisions sont déjà prises avant que vous l'écriviez, votre document. C'est ça que je déplore. C'est toujours des instances politiques, des petites passes croches qui se fait. C'est ça qui m'écoeure. Merci.

3845 **LE PRÉSIDENT :**

 Merci, monsieur Roy.

3850 Alors, merci à chacun, chacune d'entre vous. On se retrouve vendredi à 13 h pour d'autres mémoires. Demain, nous siégerons à Saint-Jean-sur-Richelieu. Si vous voulez venir, vous êtes bienvenus. Au revoir!

3855 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

3860 ET J'AI SIGNÉ:

LISE MAISONNEUVE, s.o.